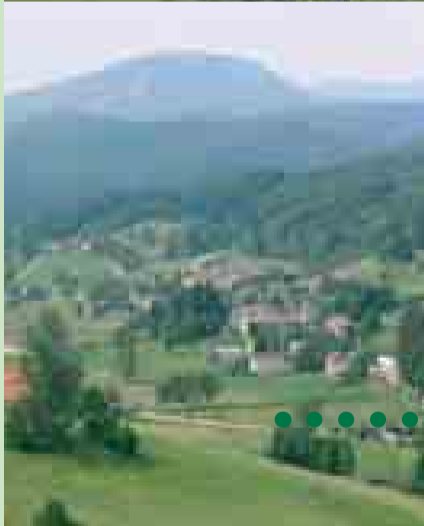




Communes de La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors,  
Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux

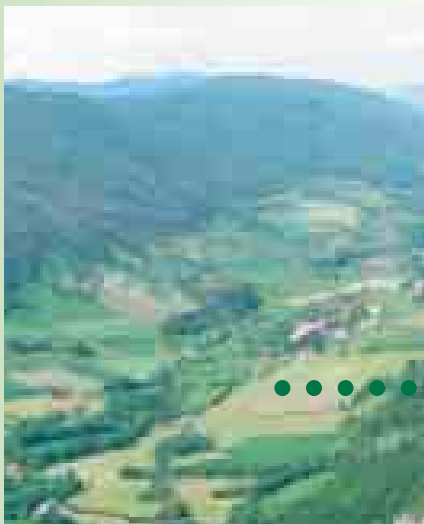


# *Charte paysagère de la Communauté des Communes du Vercors*

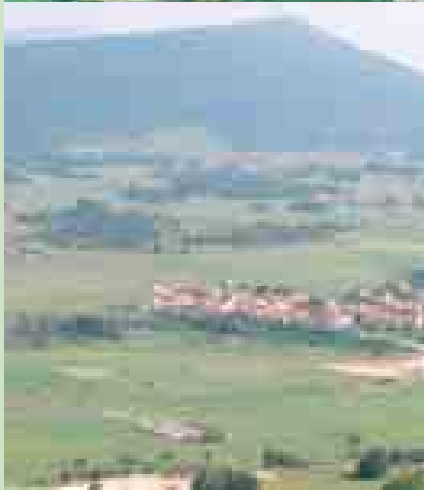
*Document provisoire - Juin 2006*



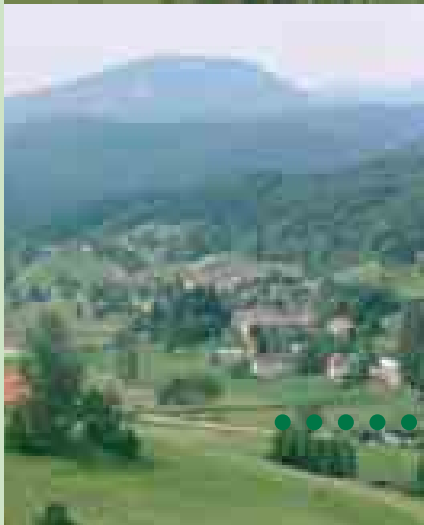
Charte paysagere de la Communauté de Communes du Vercors



# PHASE 1



## *Synthese du Diagnostic Enjeux paysagers*



*Juin 2005*



Sites & Paysages | Agnès Daburon | Sylvie Vallet | Florian Golay

# Sommaire

## Démarche

2

## Référentiel paysager

3

Un socle structurant

4

Des forêts prédominantes

5

Des herbages de grande qualité visuelle

6

Un patrimoine culturel rural structurant

7

Un bâti organisé

8

Une architecture en évolution...

9

Les tendances d'évolution... Une certaine stabilité de l'ouverture du paysage

10

Les tendances d'évolution... Une pression urbaine de plus en plus affirmée

11

Les enjeux paysagers transversaux

12

## Unités paysagères & Transitions

13

Sillon perché de Saint-Julien

14

Berceau de Saint-Martin

19

Bois de l'Allier

24

Transition des Baraques

28

Transition de la Jarjatte

29

Collines de la Chapelle

30

Combe perchée de l'Oscence

35

Transition des Trucs

39

Transition des Griffes et Réveilles

40

Plateau de Vassieux

41

Vallée de la Vernaison

45

Vers les Hauts Plateaux

53

## Annexe

54

Analyse de la population et des logements sur le canton (chiffres de 1999)

## Démarche

Cette première étape de la charte paysagère a pour objectif, à partir de l'analyse paysagère du territoire, et de l'appréhension des dynamiques d'évolution, de dégager et cartographier les enjeux paysagers du territoire des cinq communes de la CCV.

Cette première phase de la charte paysagère s'appuie largement sur les études précédentes conduites à l'échelle de la CCV, notamment l'analyse territoriale de l'étude «Paysage et Aménagement» réalisée par les cabinets ADELE et ARCANNE. Ces travaux ont été enrichis par un repérage de terrain, et complété par des entretiens individuels avec les maires des cinq communes.

Ce document n'est donc pas un inventaire paysager, et ne reprend pas dans le détail tous les éléments d'un diagnostic territorial exhaustif : nous nous sommes attachés à mettre en évidence les enjeux du territoire, en prenant le paysage comme ligne directrice, à partir du diagnostic et des dynamiques d'évolution du paysage.

Nous retenons pour la notion d'enjeu la définition suivante : on appelle enjeu «ce que l'on peut perdre ou gagner» en entreprenant une action. Par exemple, l'enjeu sur une parcelle agricole peut être une menace d'enfrichement, un projet de construction, un projet de valorisation du patrimoine du chemin lauzé qui la borde, etc. Les enjeux sont donc selon les cas positifs ou négatifs, suivant les actions qui peuvent être engagées.

Dans une démarche de charte paysagère, qui par essence même a des objectifs qualitatifs affirmés, nous serons donc amenés à évoquer des enjeux de valorisation, de protection, de gestion, d'intégration paysagère, etc. Certains enjeux concernent des sites bien localisés, d'autres sont transversaux à l'échelle d'une unité paysagère voire même de l'ensemble du territoire.

Notre approche dans cette phase de l'étude se fait à deux échelles :

- à l'échelle de la communauté des communes à travers le référentiel paysager de l'aire d'étude qui caractérise ses grandes composantes paysagères,
- à l'échelle des unités paysagères.

Nous nous appuyons sur le découpage des unités paysagères proposé dans l'étude Paysage et Aménagement, et repris également dans le diagnostic agricole, qui correspond à des réalités paysagères à l'échelle communale ou intercommunale.

Pour chacune des unités paysagères et des espaces de transition, nous proposons une analyse en cinq points :

- Ambiances, lisibilité et identité paysagères
- Perceptions visuelles
- Tendances d'évolution : dynamique naturelle, dynamique forestière, agricole, urbaine, touristique
- Enjeux paysagers
- Projets et intentions en lien avec les enjeux paysagers

A partir de cette étape de cadrage des enjeux paysagers du territoire de la CCV, la seconde phase de l'étude, à venir, proposera des scénarios d'évolution axés sur des pistes d'actions.



# Referentiel paysager

## Un socle structurant



Coupes géologiques (extrait géol-alp.com)

### Géologie

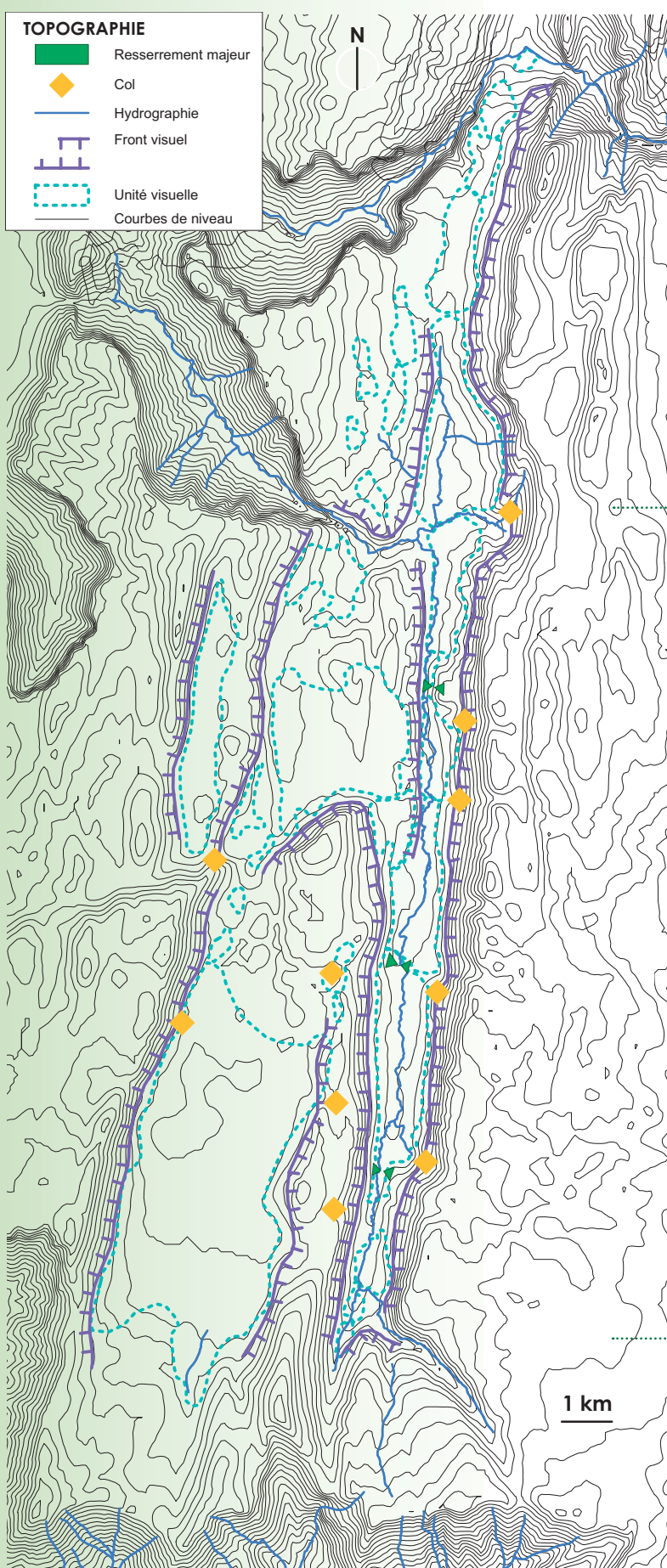
Le massif du Vercors est un massif pré-alpin sédimentaire. Les roches dures calcaires forment le socle du massif. A travers une histoire géologique complexe (érosion, plissements...), ces roches ont traversé les temps et donnent aujourd'hui cette silhouette caractéristique au Vercors (sommets emblématiques, affleurements rocheux des crêtes, falaises, karst, combes perchées...).

De nombreux plissements sont à l'origine de synclinaux globalement orientés nord-sud (sillon de Saint Julien à Saint Agnan) et entaillés par un réseau hydrographique orienté est-ouest, gorges de la Bourne et de la Vernaison (Grands Goulets).

Le plateau de Vassieux a été moins bouleversé par l'histoire géologique du secteur et notamment les plissements à l'origine des synclinaux, est plus proche de sa forme initiale, une structure tabulaire comme pour les Hauts Plateaux.

La roche blanche abrupte de ces crêtes rocheuses impressionne et focalise le regard d'autant plus qu'il contraste fortement avec le boisement, souvent assombri par le pin noir en altitude, du reste du versant. Ainsi les rochers du Ranc, très perceptibles depuis le sillon de Saint Julien; les crêtes de Chalimont bordant le sillon de Saint Julien et le Berceau de Saint Martin et fortement visibles depuis les prairies sommitales du Bois de l'Allier; la Roche du Mas dominant les douces collines de la Chapelle d'où l'on perçoit également très clairement les sommets emblématiques du Vercors : du Grand Veymont à la Grande Moucherolle.

Le calcaire est omniprésent dans le paysage vercois : paysage lithique déclinant les motifs caractéristiques du modelé karstique (affleurements rocheux, gouffres, grottes, lapiaz...) ; constructions traditionnelles (à base de roches dures et de molasses tendres), chemins lauzés bordant les champs...



### Topographie

Ces reliefs découpés et contrastés par leurs falaises rocheuses forment des fronts visuels-repères pour chaque unité tout en tranchant avec la topographie plus douce des collines boisées (ou non) qu'ils bordent ou entourent.

Ainsi, à l'est du Vercors central la ligne de crête continue des rebords des Hauts Plateaux donne l'orientation et le front visuel dominant (le plus haut) l'ensemble du territoire (étudié).

Deux autres lignes de crête majeures fondent la morphologie du territoire: l'une à l'Ouest, formée notamment par les Crête des Gagères et la montagne de l'Arp; l'autre au centre, montagne de Nève suivie par les reliefs surplombant l'Ouest de la vallée de la Vernaison.

A l'intérieur de ces reliefs, l'espace est compartimenté en différentes unités (aussi bien morphologiques que visuelles) reliées entre elles par des zones de transition: seuils topographiques, plateaux intermédiaires, vallons...

On notera la particularité du Bois de l'Allier, avec ses paliers, son ouverture sur les gorges de la Bourne. La Chapelle, avec ses collines, uniques sur le massif.

L'ensemble du canton est refermé au Sud par la montagne de Beure et le col de Rousset.

### Hydrologie

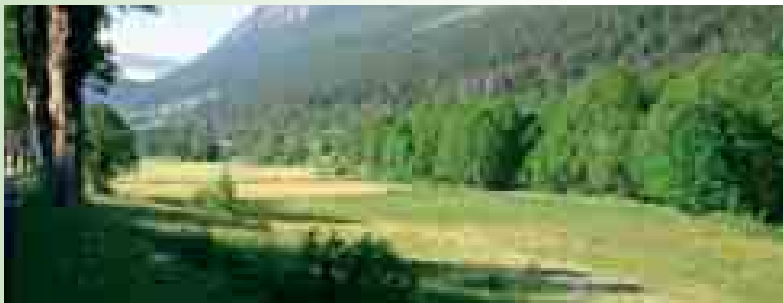
La rareté des eaux de surface est également caractéristique des paysages karstiques : trois rivières (le Buyèche, l'Adouin et la Vernaison), au débit très faible, animent le paysage, génèrent des ambiances humides précieuses à l'échelle du territoire, et un patrimoine bâti témoignant de leur utilisation passée.

## Des forêts prédominantes

### Les milieux naturels remarquables

Les milieux naturels qui couvrent l'aire d'étude présentent une diversité floristique et faunistique remarquable, mise en avant notamment par l'appartenance au Parc naturel régional du Vercors, et par la multitude de zones d'inventaire (ZICO, ZNIEFF, propositions de sites Natura 2000...). Ces inventaires portent essentiellement sur les hauts de versants (clairières, habitats rocheux...), les combes et les fonds de vallée. Très souvent la diversité écologique participe à la diversité des perceptions visuelles et à la qualité des paysages.

### Les cours d'eau



Vallée de la Vernaison, prairie hydromorphe précieuse...

Les quelques cours d'eau et ruisseaux présents sur l'aire d'étude sont accompagnés d'une ripisylve épaisse et continue qui les signale visuellement (végétaux inféodés aux milieux humides, continuité) et participe à la structuration et à la lisibilité du paysage (ligne directrice).

Parfois, localement le long de l'Adouin, la ripisylve s'efface, le relief se resserre et laisse place aux imposantes gorges des Grands Goulets. Des berges rocheuses, voire des « canyons », marquent alors la présence de la rivière et structurent fortement les perceptions visuelles.

### Les forêts



Forêt de feuillus: Hêtraie mésophile du montagnard inférieur

Le Vercors est le moins préalpin et le plus méridional des massifs de la chaîne des montagnes subalpine. Le climat y est donc plus doux et la végétation est sous influence alpine, mais aussi méditerranéenne. Ainsi, les essences feuillues caractérisent fortement les boisements. Ils couvrent les versants de façon généralement homogène et unitaire. Les versants boisés forment ainsi des arrière-plans visuels constants qui cadrent les perceptions et participent à l'ambiance paysagère mais ne constituent pas de zones d'appel du regard. Celui-ci se concentre alors plutôt sur les deuxièmes plans agricoles. Dans le grand paysage, les forêts forment aussi des espaces de transition à forte connotation naturelle, plus ou moins longs et qui rythment les parcours (valorisation réciproque des séquences fermées/ouvertes). Plus localement, les forêts constituent également des espaces de loisirs et de découverte largement fréquentés par les promeneurs, touristes...

La végétation s'étage selon l'altitude, on retrouve ainsi :

- la hêtraie-sapinière sur les plus hauts reliefs (climat montagnard)
- la hêtraie et chênaie-hêtraie sur les étages inférieurs. Le buis, la bruyère et le genévrier sont également présents, ils annoncent l'aire méditerranéenne. Ces forêts de feuillus génèrent des couleurs variées (harmonie de verts), qui varient au cours des saisons (couleurs chaudes en automne). Leurs lisières souples et courbes épousent la topographie et produisent une ambiance douce et accueillante.

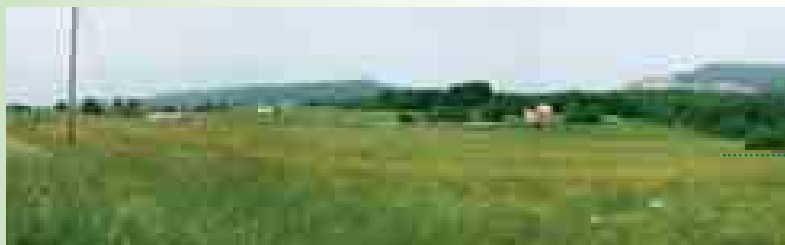


Forêt de feuillus: Hêtraie mésoxérophile sur versant chaud

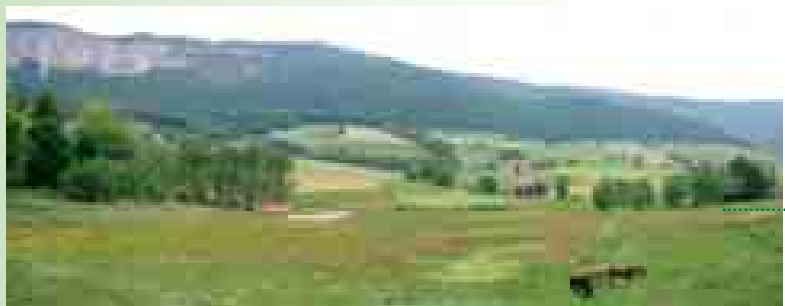
De nombreuses plantations de résineux (épicéas) apparaissent en partie basse des boisements (parcelles privées). La couleur foncée permanente, la géométrie régulière de l'implantation et les lisières strictes et rectilignes qu'elles produisent les différencient nettement du reste du boisement et crée un impact visuel non négligeable qui altère l'ensemble des unités (perte des caractéristiques et des logiques d'agencement du paysage par implantation d'une essence importées, non adaptées à cet étage de végétation, perte de l'identité et l'ambiance douce du paysage par effacement des lisières souples de feuillus).



Combe de Loscence



Courbes discrètes sublimes par les couleurs et la texture du couvert végétal



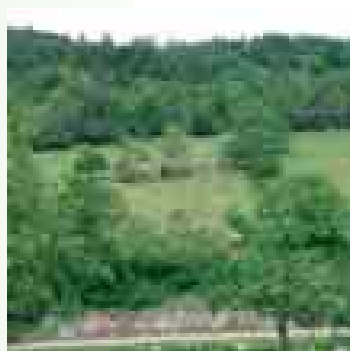
Structures arborées et échelle du paysage



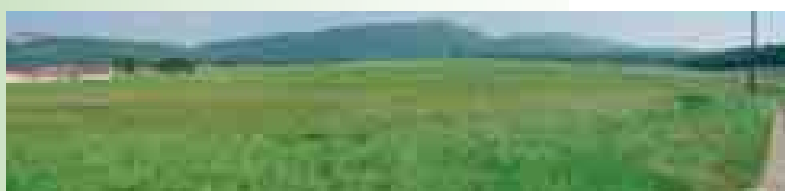
Le troupeau, qui participe à l'ambiance rurale de moyenne montagne, et anime le paysage



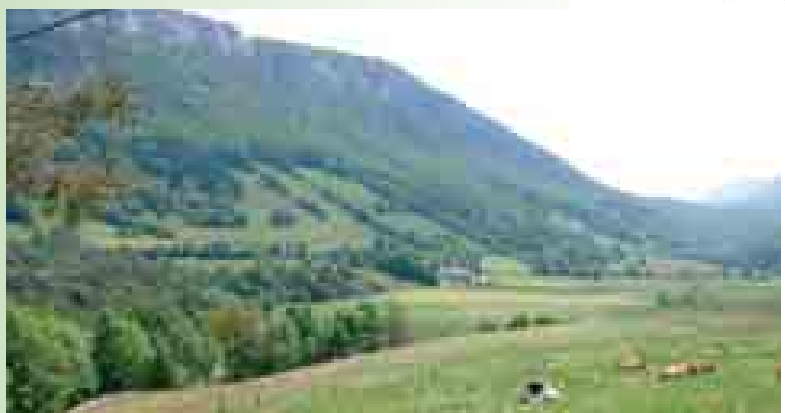
Clapas



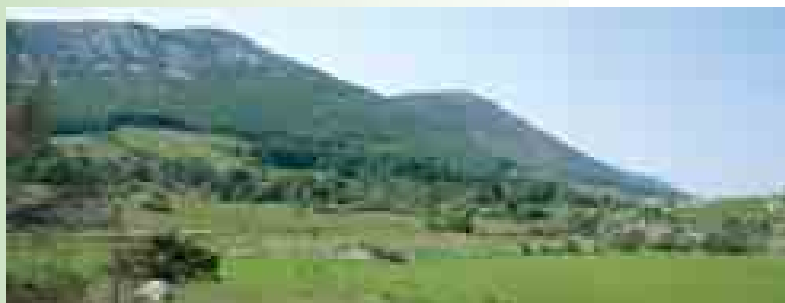
Terrasses et affleurements rocheux



Ouverture agricole du plateau de Vassieux



Bocage lâche de pied de versant sur la Chapelle



Clairières sur versant et paysage karstique

## Des herbages de grande qualité visuelle

### La dominance de l'activité d'élevage

C'est l'activité d'élevage qui prédomine très largement, avec 3/4 d'exploitations laitières, destinées surtout à la production fromagère, dont 3 AOC: Bleu du Vercors, Saint Marcellin, Chèvre. Ainsi pâtures (sur premières pentes) et prairies de fauche (sur les zones les plus planes) ouvrent le paysage pour y laisser s'échapper le regard jusqu'aux hauts massifs boisés. Quelques champs de céréales - dans les communes de Vassieux et de La Chapelle - s'insèrent dans les prairies de fauche.

### Les couleurs et nuances, l'importance paysagère des espaces ouverts

Les espaces agricoles se démarquent visuellement. Le soleil semble se refléter dans la végétation aux couleurs claires diffusant la lumière. Un camaïeu de vert est parfois tacheté voire quasiment recouvert des teintes vives et colorées de fleurs. Sans agriculture, le paysage ne serait plus que reliefs sombres et uniformément boisés. Les prairies et champs ouverts créent des espaces de respiration et du fait de la diversité de leurs teintes plutôt lumineuses et de la variété de leurs textures, permettent une lecture fine des moindres nuances de la topographie. Ainsi la douceur des courbes est sublimée. Les espaces en herbe participent considérablement à l'identité des paysages et forgent l'ambiance agreste de moyenne montagne qui en émane.

### Des paysages structurés par la présence de l'arbre et de la pierre...

Les perceptions de ces espaces agricoles sont souvent animées par des motifs arborés. La présence de l'arbre est fondamentale dans ces paysages. Isolé, il devient un point d'appel fort et renforce par contraste l'impression de lumière donné par les champs. En alignement, ils structurent et qualifient l'échelle de l'espace. En bosquet, les formes rondes contrastent avec celles linéaires et géométriques des champs cultivés. Ainsi, il y a une valorisation réciproque entre l'arbre et le champ.

Dans ce paysage karstique, la pierre est très fortement présente elle aussi : les affleurements vont jusqu'à former de véritables jardins de rocaïlle dans les pâtures (près du Château sur le plateau de Vassieux). Les clapas, contrastent ces paysages par leur texture, leur couleur, l'ambiance sèche à proximité des vallons humides. De même, les chemins lauzés, murets et texture du bâti agrémentent les grands espaces verts...

### Des ambiances diversifiées et contrastées

Malgré la quasi mono-activité d'élevage, les paysages agricoles sont très diversifiés et dévoilent un panel d'ambiances riches et remarquables :

- Les espaces agricoles ouverts où quelques arbres isolés et petits bosquets ponctuent les champs. A proximité des villages, ils sont aussi des espaces de présentation des groupements bâti voire de transition entre les différents groupements.
- Le «(bocage)» caractéristique ponctué de haies. Le bocage est semi-ouvert : les terres cultivées et pâturées sont ponctuées de bosquets et de haies. Souvent sur les piémonts, ils couvrent les pieds de versant, formant des transitions entre forêt et espace totalement ouverts ou bâtis.
- De petits finages insérés dans les boisements du Bois de l'Allier et dans les transitions.
- De belles échappées de prairie dans les boisements. Le regard y est porté loin, la lumière transite entre forêt et prairie créant une belle perméabilité entre ces deux milieux.
- Des prairies qui mettent en exergue les rares vallons hydromorphes
- Des paysages secs et lithiques caractéristiques des karsts (affleurement de la roche, dolines, lapiaz, pierriers...)
- Des prairies d'altitude présentant une grande diversité floristique



## Un patrimoine culturel rural structurant



*Saint Julien- Les Alberts: Limite en lauzes calcaires dressées : très fréquentes dans le secteur du Bois de l'Allier, elles témoignent d'un savoir faire presque disparu localement (connaissance des lieux d'extraction, technique de taille...). Elle sont utilisées en limite de parcelle, en bordures de chemins, en soutènement de petits talus.*



*Saint Agnan: Les pierriers ou clapas témoignent de milliers d'heures passées à l'épierrage des parcelles gagnées sur les mauvaises terres alors que la population nombreuse devait profiter de tous les espaces disponibles. Ils sont nombreux en pied de versant (il s'agissait de gagner du terrain sur les pentes) ou par exemple sur le plateau karstique de Vassieux formant un maillage serré.*



*Vassieux: Fontaine au cœur du village : les fontaines, comme de multiples petits édifices publics (fours, lavoirs...) étaient des points de rencontre dans les villages ou les hameaux, lieux d'échanges et d'activités communes. Ces biens collectifs sont restés des points de centralité.*

Le patrimoine culturel rural du Vercors est infini : il est architectural ou paysager (souvent les deux à la fois !), monumental (une grosse ferme ancienne) ou très ponctuel (un chemin lauzé, un calvaire, une ancienne citerne...), mais il regroupe aussi tous les savoir faire liés aux modes d'exploitation des ressources locales : il est matériel et immatériel !

Dans le cadre de la charte paysagère, il n'est pas question d'un inventaire systématique de toutes les composantes du patrimoine culturel rural du territoire de la CCV, mais bien de mettre en lumière les éléments du patrimoine culturel rural qui représentent un enjeu paysager fort.

Le patrimoine rural recouvre un ensemble d'«objets», que l'œil n'analyse pas toujours consciemment, mais qui sont des marqueurs du territoire, qui, ensemble et par le dialogue qu'ils ont avec le site, racontent une histoire des lieux et des hommes qui les ont habités, annoncent sans ambiguïté que l'on est au cœur du massif du Vercors et pas ailleurs. Ces éléments sont des points d'accroche du regard, il contribuent à structurer le paysage agricole ou villageois et participent à sa lisibilité.

Leur disparition banalise les paysages, leur reconnaissance et leur valorisation est un point d'appui de la qualité paysagère des lieux. Il n'est pas question non-plus de «sur-valoriser» ce patrimoine rural qui témoigne souvent de modes de vie et des activités disparues. L'objet lui-même a moins d'intérêt que son histoire, sa relation au site où il se trouve ou les savoir-faire qu'il exprime. Sa «mise sous cloche» n'a pas plus de sens que sa reproduction sous forme de pastiche.

Il convient aujourd'hui simplement de s'interroger sur le sens que ce patrimoine rural a encore aux yeux des habitants et des visiteurs et au rôle qu'il peut jouer dans le projet de territoire.



*Saint Julien: Les enclos de pierre délimitent les jardins potagers ou enclos pour les bêtes. Les murs sont élevés sans maçonnerie, il s'agit parfois de simples clapas un peu organisés.*

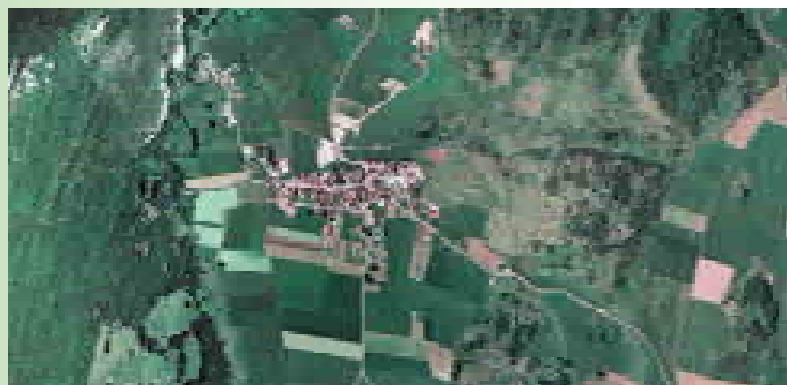


*Vassieux: Les tours ruinées des moulins racontent une histoire agricole axée sur la production de céréales importante bien différente des modes d'exploitation actuels tournés vers l'élevage.*

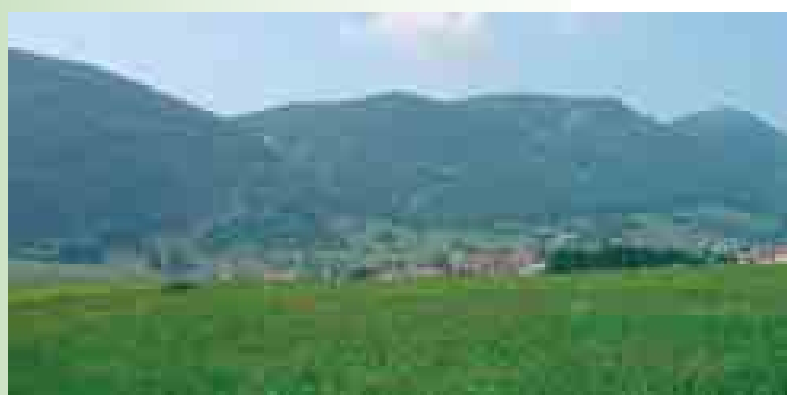
## Un bâti organisé

Les hameaux et villages groupés s'égrènent sur les plateaux et vallons synclinaux. Leur organisation interne est très liée à l'espace qu'ils occupent : implantés sur des ressauts ou socles rocheux, préservant ainsi les espaces agricoles, ou adossés à la pente (berceau de St Martin), ou encore dans une combe en milieu forestier (Loscence, Bois de l'Allier)

### Cinq villages au bâti groupé, clairement identifiables dans le paysage



Vassieux, groupement bâti du village et perception visuelle



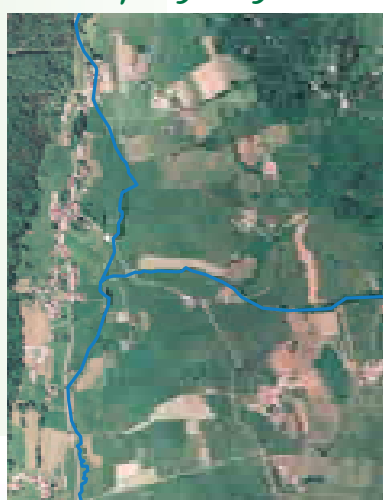
Les cinq villages montrent un bâti groupé, des implantations caractéristiques et des perceptions similaires qu'il conviendra de préserver à travers leurs éventuelles extensions :

- une implantation au coeur de l'entité agricole à laquelle le village appartient...
- en situation dominante et en balcon, sur un promontoire rocheux ou un simple modelé de la topographie...
- valorisée par un premier agricole ouvert qui met en scène et présente le village sur son «piédestal»...
- des échappées visuelles et fenêtres paysagères remarquables depuis le village s'ouvre sur le paysage environnant et vers les lointains
- et une perception visuelle externe du village de grande qualité : une identification claire du village dans le paysage (regroupement du bâti, présence de franges vertes autour du village, front urbain affirmé et nettement perçu (limite nette entre l'espace bâti et l'espace agricole) qui participe à la lisibilité d'ensemble...

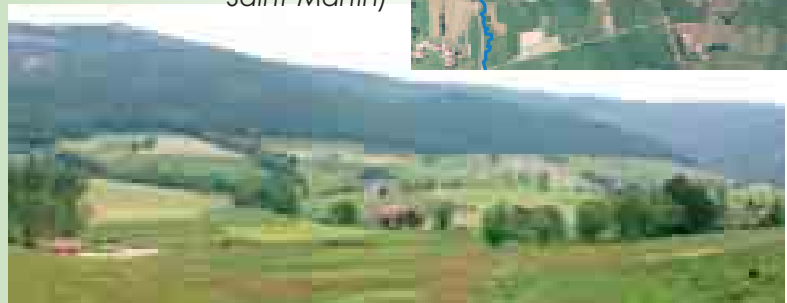
Si les ambiances qui émanent des villages sont proches (ambiance rurale de montagne, proximité des parcelles agricoles, «le paysage entre dans le village»), chacun présente des caractéristiques propres issues de leur histoire ancienne (implantation, pratiques, forme urbaine...) et plus récente (selon que le village a été touché ou non par les destructions de la seconde guerre mondiale, extensions actuelles...).

Ces villages, par leur silhouette et leurs proportions sont des éléments forts de l'harmonie générale des paysages bâtis, globalement préservée jusqu'à aujourd'hui. La réflexion sur les espaces à urbaniser doit impérativement intégrer cette dimension. De leur côté, les petits hameaux ont, du point de vue paysager, une «capacité d'absorption» très limitée de constructions neuves qu'il faut prendre en considération.

### De nombreux petits hameaux, dispersés dans le paysage agricole



Berceau de Saint-Martin, de nombreux petits hameaux parsèment l'unité et animent le paysage (perception d'ensemble frontale depuis Saint-Martin)



Les hameaux, de petite à très petite taille (2-3 constructions), parsèment l'ensemble de l'unité et animent les perceptions visuelles. Présentant souvent une grande qualité architecturale (ensemble bâti homogène et cohérent, respectant le site...), ils sont très souvent perçus comme des points d'appel visuels remarquables depuis les routes de découverte du paysage.

Le caractère souvent patrimonial et l'impression d'ensemble «fini» (homogénéité, harmonie générale de la forme et de la composition urbaine, proportions, silhouette...) qui émanent des hameaux leur confèrent une forte sensibilité à toute nouvelle construction qui n'irait pas «dans le sens» du respect et de l'affirmation de la silhouette actuelle.

Différents types de hameaux ont été identifiés, les hameaux : du sillon de Saint-Julien implantés sur le rebord des gorges et proches de la RD103 ; implantés sur ressauts (silhouette émergeant de la croupe) ; adossés à la pente dans le berceau de Saint-Martin (pignons face à la pente) ; situés dans les unités de transition souvent très visibles depuis les itinéraires d'approche ; intimistes du Bois de l'Allier et de la combe de l'Oscence (faible perception visuelle depuis les grands axes, aspect préservé...) ; de rivière ; situés à l'amorce des accès aux Hauts Plateaux.

Si chaque type présente une organisation semblable, il n'en reste pas moins important de gérer les éventuelles extensions au cas par cas, dans un souci de qualité et de respect de l'existant.

### Des fermes isolées, notamment sur le plateau de Vassieux

Quelques fermes isolées, notamment sur le plateau de Vassieux, et bâtiments agricoles plus récents sur l'ensemble de l'aire d'étude, se dispersent sur le territoire et ponctuent le paysage. Leur faible nombre et leur implantation logique au regard des caractéristiques paysagères (ambiance agricole) garantit la lisibilité du paysage.

En revanche, l'implantation de toute nouvelle construction isolée (bâti agricole notamment) doit faire l'objet d'une étude précise d'intégration paysagère afin de ne pas altérer les vues d'ensemble du paysage.

*Une architecture en évolution...*

*Une architecture montagnarde en maçonnerie de pierres*



Les lauzes protégeaient des infiltrations la tranche des pignons- très présent dans les représentations du Vercors (cartes postales, imagination...)

- Des fermes massives regroupant habitat, écurie, grange sous un même toit,



Une construction en pierre brute - sauf pour les chaînes d'angles et les encadrements d'ouverture en pierre de taille plus ou moins grossière

- ... mais où les détails de construction témoignent d'influences diverses : gènoises, couverture de tuiles, quelques rares pignons lauzés...

- Des bâtiments agricoles annexes (remises, granges...) où le bois est associé à la pierre

- Des petites constructions annexes : abri à bois, abri du cochon, citernes, fours à pain... qui contribuent à l'ambiance des lieux.

- Quelques maisons «de maîtres» de style dit «dauphinois» aux toits à quatre pans très pentus, subsistance de périodes plus anciennes.

- Une architecture de la reconstruction qui a aujourd'hui une valeur patrimoniale : maçonnerie de pierres, une organisation des espaces et des volumes réinventée en fonction des besoins des années 50.



Tuiles et gènoises pour remplacer le chaume: toits rehaussés, pentes des toits adoucies



une architecture rurale... massive qui structure les paysages agricoles



Dessin de la rue de la Chapelle in Alpes Loisirs n°21, 1998, dessin EAG, atelier architecture paysage montagne

*Une architecture récente utilisant le matériau bois*

L'architecture type «chalet suisse» a marqué une époque. Aujourd'hui, c'est un type d'architecture différent qui s'affirme, utilisant le matériau bois sous différentes formes (pour la majorité des constructions récentes et ce sur l'ensemble du canton).



St Agnan



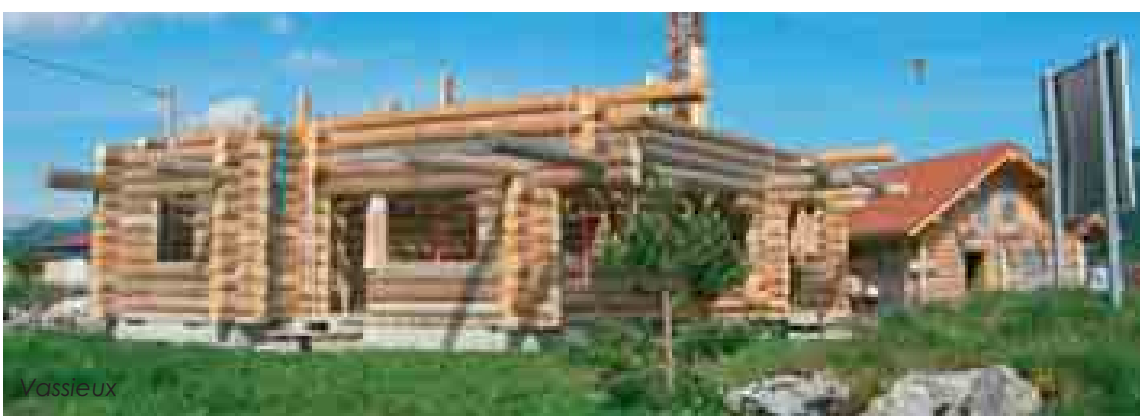
St Martin



St Julien



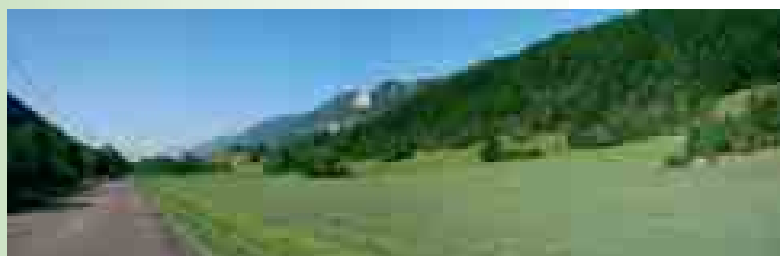
Vassieux



Vassieux

*Les tendances d'évolution...  
Une certaine stabilité de l'ouverture du paysage*

*Une dynamique naturelle forte mais localisée*



Fermeture des pieds de versants de la Vernaïson

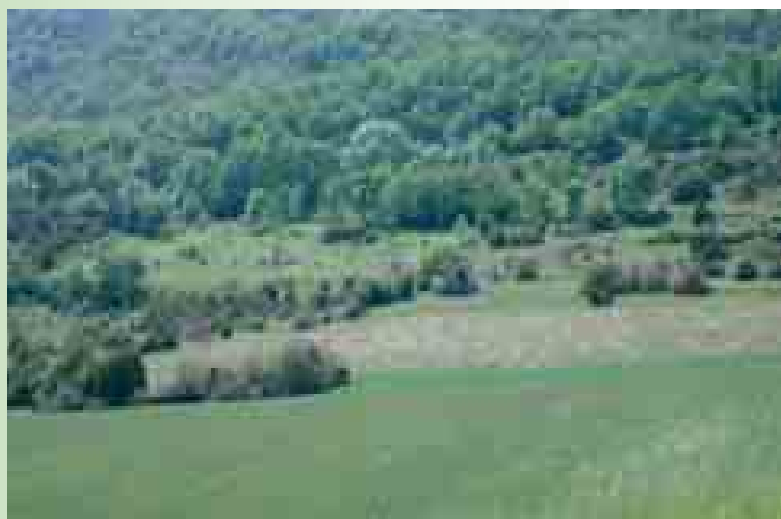
La dynamique naturelle est forte sur l'aire d'étude, elle régit les paysages naturels des versants boisés et des Hauts Plateaux.

Localement, sur des secteurs difficiles d'accès (forte pente, clairière enclavée au sein du couvert forestier...) ou présentant une qualité des sols médiocre, elle tend à supplanter la dynamique agricole et produit un enrichissement qui ferme et banalise le paysage.

Cette tendance, avérée sur l'ensemble du canton, ne s'effectue pas de la même façon partout et ne génère pas les mêmes enjeux paysagers de préservation :

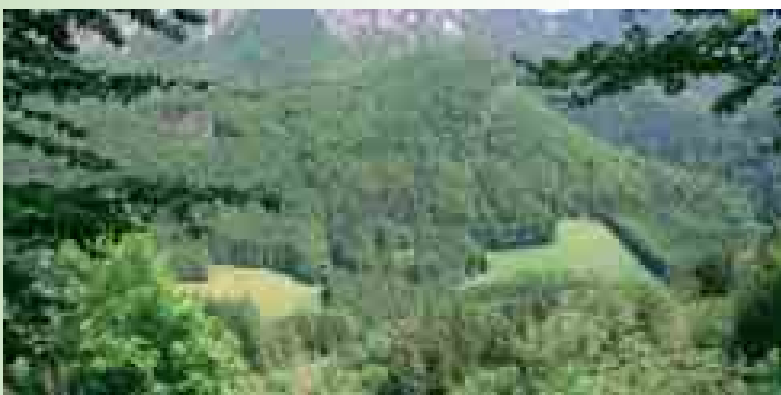
- fermeture des clairières des sommets du Bois de l'Allier et des versants de Vassieux : risque de perte de diversité paysagère et visuelle
- fermeture des clairières bordant les gorges de la Bourne sur Saint-Julien : risque de perte de d'ambiances humides de qualité
- abandon progressif des zones karstiques de Vassieux et de l'Oscence : sentiment de malaise et risque de perte d'identité paysagère
- fermeture des pieds de versants de la Vernaïson : risque de perte de diversité et d'intérêt paysager et visuel, de rétrécissement du champ de vision générant un effet couloir, d'effacement des espaces de respiration allégeant visuellement les pieds de versants, de déconnexion paysagère des différentes séquences de la vallée de la Vernaïson (la sous-unité de Rousset par exemple)

Si la tendance à l'enrichissement et à la fermeture du paysage est largement présente et parfois inquiétante, elle ne concerne que certains secteurs et ne caractérise pas l'ensemble du canton qui présente une bonne dynamique agricole.



Enrichissement : Les Griffes

*Une dynamique forestière marquée par des plantations anciennes d'épicéas*



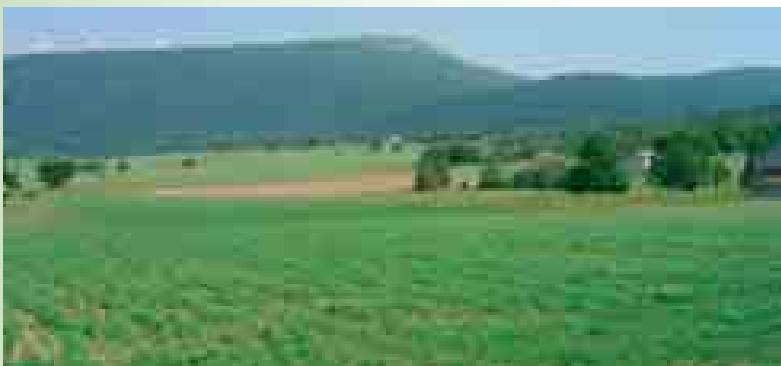
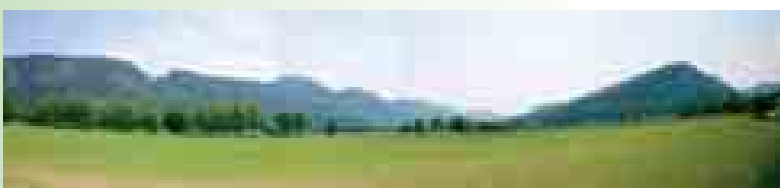
Parcelles géométriques et sombres d'épicéas

Depuis les dernières cinquante années, l'avancée de la forêt est très faible sur le secteur. Cette faible progression, qui contraste avec la majorité des paysages de moyenne montagne, s'explique notamment par la dynamique agricole en présence qui maintient les espaces ouverts.

En revanche de nombreuses plantations d'épicéas ont été réalisées par des propriétaires privés, le plus souvent, en pied de versant. Elles altèrent et dégradent la qualité du paysage et des perceptions visuelles (lignes rectilignes, parcelle géométrique et sombre qui crée un impact visuel, banalisation, incohérence paysagère au regard des logiques d'agencement, fermeture du paysage de pied de versant et de fond de vallée...).

Cette tendance à la plantation et à la fermeture du paysage des pieds de versants et des fonds de vallée, paraît assez ancienne. L'ensemble des peuplements présentent aujourd'hui une taille adulte et l'on rencontre peu de jeunes plantations. Il est important de prévoir les coupes de ces exploitations et de gérer les éventuelles nouvelles plantations (lieux, essences...).

*Une bonne dynamique agricole*



La dynamique agricole est forte. La comparaison de photos aériennes (anciennes et récentes) montre que, depuis les cinquante dernières années, les entités agricoles du canton sont inchangées. La seule modification sensible vient de l'augmentation de la taille du parcellaire. Cette étonnante stabilité caractérise fortement le secteur et lui confère une structure de base qui forge son identité.

Le diagnostic agricole montre la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de leur surface, ainsi qu'une diminution du cheptel qui ont pour conséquence l'enrichissement de certains secteurs. La pression foncière de plus en plus importante entraîne des blocages fonciers qui freinent l'agrandissement, la restructuration ou l'installation des agriculteurs. Malgré tout le canton présente une forte dynamique agricole (les agriculteurs sont demandeurs de terres supplémentaires), garante de la préservation de l'ouverture et de la qualité des paysages.

Une dynamique agricole qui se lit dans le paysage se traduit par la présence de nombreux bâtiments d'exploitation aux volumes imposants, dont l'intégration dans les paysages agricoles ou bâtis est un enjeu majeur (implantation, volumétrie, orientation, matériaux, finitions, abords).

*Les tendances d'évolution...  
Une pression urbaine de plus en plus affirmée*

*Analyse de la population et  
des logements*

Une analyse complète (qui s'appuie sur les chiffres de 1999) de la population et des logements a été réalisée sur le canton de la Chapelle-en-Vercors. Les résultats et questionnements qui émanent de l'analyse sont présentés ci-après (l'étude complète est présentée en annexe) :

	SYNTHESE	OBJECTIFS A DEBATTRE
DEMOGRAPHIE ET PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance démographique qui repart depuis 1990,</li> <li>• Une croissance démographique plus significative sur la commune de Saint-Agnan-en-Vercors ?</li> <li>• Une croissance démographique exclusivement due au solde migratoire</li> <li>• Une structure démographique âgée qui suit deux tendances : une tendance au vieillissement pour les communes de la Chapelle et de Vassieux et une tendance au rajeunissement pour les 3 autres communes</li> </ul>	Quels objectifs démographiques et d'accueil de nouveaux habitants se fixe la communauté de communes : accroissement souhaité/ souhaitable et pourquoi ?
MIGRATIONS RESIDENTIELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une faible mobilité résidentielle de la population</li> <li>• Des nouveaux arrivants qui sont majoritairement des personnes de 30 à 39 ans voire des personnes de 40 à 59 ans avec leurs enfants de moins de 15 ans</li> </ul>	
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population active ayant un emploi sur l'ensemble du canton en progression</li> <li>• Un territoire touché par le chômage mais celui-ci est moins présent que sur l'ensemble du département</li> <li>• Une forte proportion d'actifs qui travaillent dans la commune où ils résident</li> <li>• Une population active en mutation</li> </ul>	Une population qui travaille : quels besoins ? quels services à prévoir ? Préserver les emplois locaux et l'agriculture Accueil de nouvelles activités sur le territoire et lesquelles ?
LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parc de logements qui augmente de façon constante depuis 1968 par le phénomène de décohabitation</li> <li>• Une très forte proportion de résidences secondaires</li> <li>• Un parc constitué essentiellement de logements individuels même s'il y a une légère évolution en faveur du logement collectif</li> <li>• Un rythme de construction très faible et un parc de logement ancien important</li> <li>• Une occupation des logements encore majoritairement tournée vers l'accession à la propriété malgré une augmentation de la proportion de locataires entre 1990 et 1999 et notamment des logements sociaux</li> <li>• Une grande stabilité dans l'occupation des logements sur le canton</li> </ul>	Prévoir des opérations de réhabilitations du parc ancien, pour améliorer le confort, mettre sur le marché des logements sans consommation de foncier, notamment des logements locatifs.  Anticiper les conséquences de la transformation possible d'un parc élevé de résidences secondaires en résidence principale si la pression foncière s'accroît ?

*Tendance récente : une dynamique urbaine perceptible dans le paysage*



Sur le canton, la dynamique urbaine est clairement ressentie par l'ensemble des acteurs locaux. Trois communes ont engagé la révision de leur PLU, Saint-Martin est en phase de finalisation tandis que les PLU de Saint-Agnan et de la Chapelle démarrent. La commune de Saint-Julien entame quant à elle sa carte communale. Seule la commune de Vassieux conserve son POS de 1998 pour le moment.

Les volontés communales de maîtrise, de gestion et d'organisation du développement et de l'urbanisation à travers les documents d'urbanisme sont le point de départ pour une gestion globale des valeurs paysagères de l'aire d'étude.

Depuis les cinq dernières années la pression urbaine semble se renforcer. Elle se traduit par un rythme de construction qui montre une croissance considérable sur l'ensemble des communes et plus spécifiquement sur la Chapelle.

La dynamique urbaine est présente et perceptible sur le territoire, à travers les nombreuses constructions récentes (notamment en bois) qui caractérisent l'ensemble des communes.

En revanche du fait de sa récente progression, la dynamique urbaine n'a pas encore produit de déstructuration ou de dénaturaion du paysage, d'altération de ses logiques d'agencement... (dispersion du bâti, mitage du paysage...) comme on peut le constater dans d'autres communes de montagne. Il s'agit alors, sur le canton de la Chapelle, de profiter de cet «état» et de mener une politique paysagère globale afin de prévoir et d'ajuster le développement dans le respect des paysages.

**Questionnements :**

- Comment gérer des demandes liées à des modes d'habiter et des activités qui ont évolués ?
- Quels changements induits par la transformation des résidences secondaires en résidences principales ?
- Quelles réponses apporter face à la demande accrue pour des constructions neuves plutôt que pour la réhabilitation de maisons de village ?
- Comment se positionner face à la prédominance du matériau bois dans les constructions neuves, en rupture avec l'architecture rurale des fermes anciennes et du bâti de la reconstruction d'après guerre en maçonnerie de pierre ?



**Des enjeux paysagers transversaux**

Nous retenons pour la notion d'enjeu la définition suivante : on appelle enjeu «ce que l'on peut perdre ou gagner» en entreprenant une action. Par exemple, l'enjeu sur une parcelle agricole peut être une menace d'enfrichement, un projet de construction, un projet de valorisation du patrimoine du chemin lauzé qui la borde, etc. Les enjeux sont donc selon les cas positifs ou négatifs, suivant les actions qui peuvent être engagées.

**Des enjeux de préservation**

- **Préserver la qualité et l'ambiance paysagère générale** qui émane du canton : des paysages de montagne préservés... Assurer le maintien de l'harmonie et de l'équilibre du paysage (espaces ouverts/espaces bâtis/espaces boisés fermés) au travers d'un développement mesuré et ajusté aux potentialités et à la qualité paysagère du territoire (capacité d'absorption modérée)
- **Préserver les caractéristiques et formes urbaines du bâti** au travers du développement : groupement, façades urbaines affirmées, identification visuelle des villages...
- **Préserver voire restaurer les lisières** souples des boisements de feuillus sur l'ensemble des pieds de versants
- **Préserver, protéger et renforcer l'ensemble des structures arborées** : haies bocagères, arbres d'alignement le long des routes, chemins ruraux ou parcelles agricoles, arbres isolés, ripisylve le long des cours d'eau et ruisseaux
- **Préserver les vues remarquables** : ouverture du paysage, perception d'un village ou d'un hameau, perceptions lointaines des lignes de crête et sommets remarquables du massif du Vercors
- **Préserver des zones de transition** plus fermées, plus intimes, plus naturelles..., qui participent à la valorisation des grandes ouvertures du paysage à l'échelle du canton (contraste ouvert/fermé, connotation naturelle/connotation plus agreste...)
- **Préserver l'ambiance particulière** qui émane des paysages karstiques (patrimoine lithique, végétation particulière...)

**Des enjeux de gestion**

- **Prévoir des extensions d'urbanisation aux villages et hameaux**, respectueuses du paysage et intégrées (implantation au terrain, forme urbaine, cohérence d'ensemble, perceptions visuelles...)
- **Favoriser la qualité architecturale et l'intégration des nouvelles constructions**, au cas par cas, tant pour les constructions résidentielles qu'agricoles ou touristiques. Accompagner chaque projet de construction.
- **Reconquérir les parcelles en cours d'enfrichement** par un encouragement de l'activité agricole. Cibler ces actions sur des secteurs à forts enjeux.
- **Gérer les plantations d'épicéas** actuelles (suppression ? coupes à blanc et restitution à l'agriculture ? coupe sélective et plantation de feuillus (futaie jardinée ?)
- **Gérer l'aménagement du territoire** en prenant compte de l'entrée paysagère : intégrer les éventuels futurs zones de dépôt de matériaux, centres de stockage de déchets, zones d'activités...
- **Gérer la forêt** de façon respectueuse envers les paysages (forte sensibilité visuelle des versants boisés) : futaie jardinée, coupes sélectives, intégration d'éventuelles nouvelles pistes d'exploitation forestière... Préserver un manteau boisé continu et unitaire...

**Des enjeux de valorisation**

- **Valoriser les points de vue panoramiques remarquables** : aire d'arrêt, lecture et compréhension du paysage perçu...
- **Valoriser le patrimoine culturel rural** : permettre la découverte, restaurer, sensibiliser, former aux techniques et savoirs-faire...
- **Valoriser les sites touristiques** et prévoir des aménagements intégrés au paysage
- **Valoriser le paysage et ses ambiances** : permettre la découverte de diverses ambiances et la lecture du paysage, créer et entretenir des cheminements, sensibiliser..., favoriser la lecture des paysages depuis les routes et chemins touristiques

**Des enjeux de requalification**

- Supprimer l'ensemble des impacts visuels générés par les réseaux aériens (enfouissement parfois déjà réalisé, en cours ou en projet sur certains sites, action à poursuivre...)
- Requalifier la station du col du Rousset
- Intégrer les «points noirs» éventuels

# Unités paysagères & Transitions

Sillon perché de Saint-Julien

Bois de l'Allier

Berceau de Saint-Martin

Transition des Baraques

Transition de la Jarjatte

Collines de la Chapelle

Combe perchée de Loscence

Transition des Trucs

Transition des Griffes et Réveilles

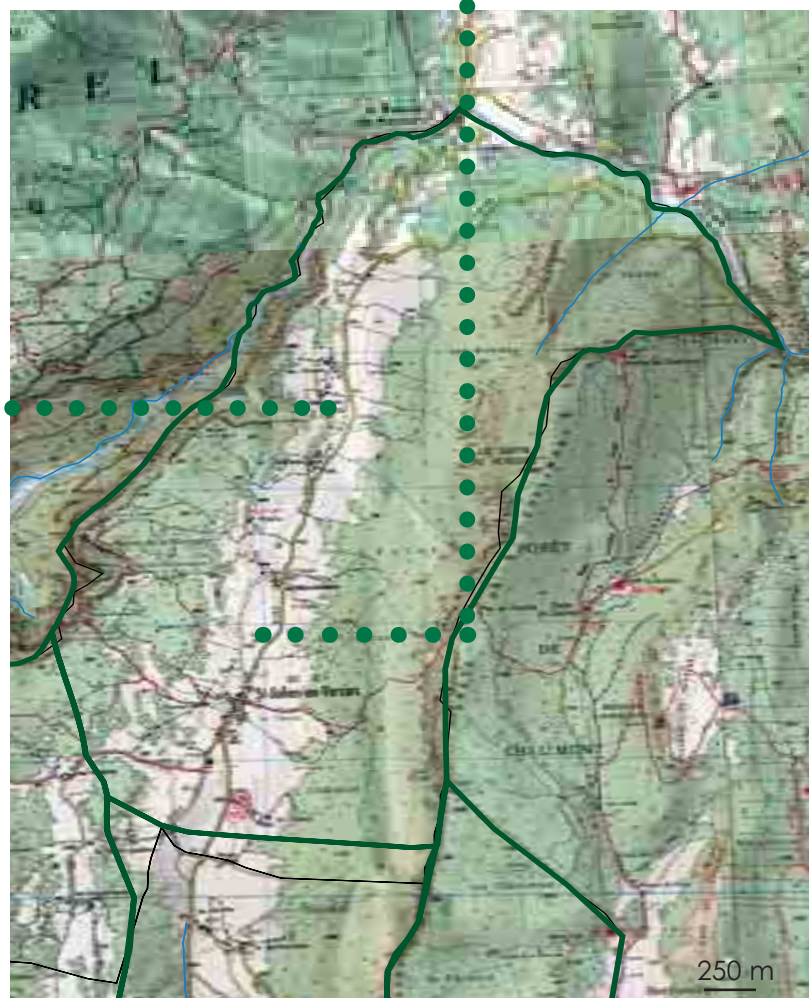
Plateau de Vassieux

Vallée de la Vernaison

Vers les Hauts Plateaux



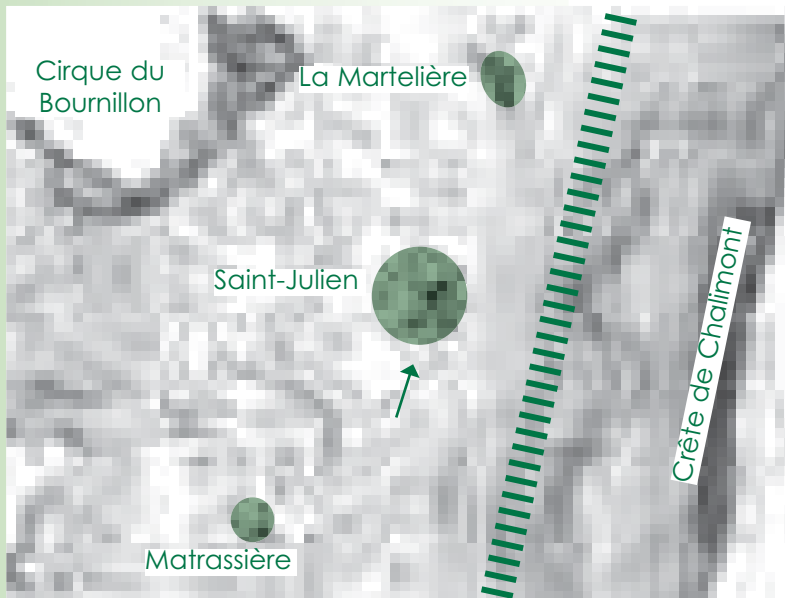
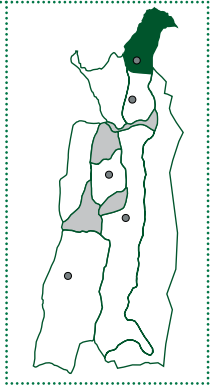
# Sillon perché de Saint-Julien



COMMUNE CONCERNÉE : Saint-Julien-en-Vercors

SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 1 200 ha environ





Implantation du village de Saint-Julien

## Sillon perché de saint-Julien

### Ambiances, lisibilité & identité paysagères

Le sillon de Saint-Julien forme une unité paysagère plutôt petite et linéaire qui se découvre essentiellement depuis la route.

Les lisières forestières ondulantes accompagnent les lignes de la topographie et jouxtent les prairies. Entre la forêt et les prairies, le bocage du pied de versant, à l'est de la RD103, joue un rôle de transition qui renforce le sentiment de douceur qui émane du paysage.

De petits affleurements rocheux parsèment l'unité et animent les perceptions visuelles (contraste de texture et de couleur avec les prairies...).

La succession de vallons agricoles plongeant vers la Bourne crée un phénomène d'alternance et de rythme qui caractérise ce paysage et forge son identité. Quelques arbres isolés viennent ponctuer les vallons et enrichissent les perceptions...

Le bâti est dispersé en hameaux, tous implantés à l'ouest de la RD103, et qui sont fortement perçus depuis la route. Le village de Saint-Julien, groupé, s'est implanté plutôt au sud de l'unité, à la croisée des chemins historiques accédant au Pas de l'Allier et au Pas de Fouillet.

Cette unité paysagère est marquée par deux sites à forte valeur patrimoniale :

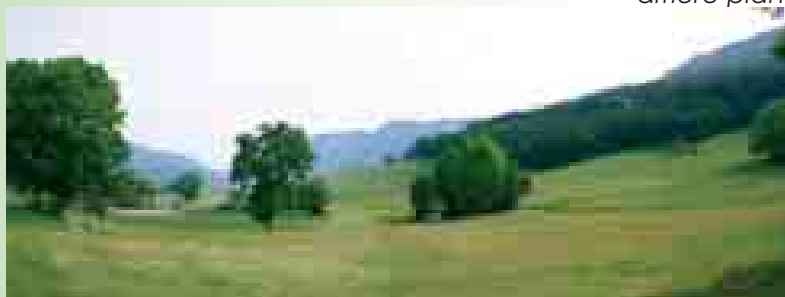
- L'entrée nord du cœur du Vercors par la route emblématique des gorges de la Bourne, au Pont de Goule Noire dans une ambiance austère de tunnels et du fracas de la résurgence et du torrent ou bien, plus vers l'aval, par la petite route de La Balme de Rencurel, qui s'élève rapidement vers le hameau des Clôts avec une vue panoramique vers le sillon de Rencurel.
- Le belvédère du cirque du Bournillon, à proximité du débouché du sentier abrupt du Pas de l'Echarasson (écharasson signifie échelle), le site du Moulin Marquis et la grotte des Gaulois. Un peu plus au nord, dominant les gorges de la Bourne, les ruines du château de Ravel (domaine privé), un des trois sites castral médiéval du «Vercors historique», dont le hameau du Château se fait l'écho, avec son imposante maison forte au toit très pentu à 4 pans.

Un «bocage lithique» à forte valeur patrimoniale également marque l'unité ainsi que ses voisines (Bois de l'Allier, Berceau de Saint-Martin), souligné par les murets de soutènement et les dalles de lauzes dressées, dont la pérennité est remise en cause par la disparition de savoir-faire concernant leur entretien et la récupération des lauzes.

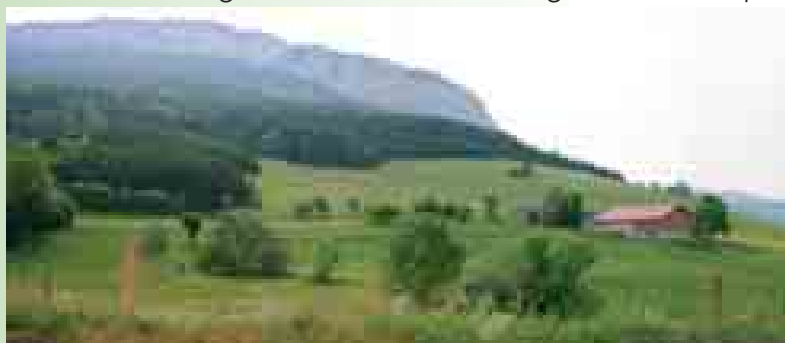
Une ambiance champêtre douce émane de l'unité ainsi qu'une impression de liberté grâce à l'amplitude des vallons ouverts et de grandeur du fait de la perception des falaises grandioses du Chalimont et de la profondeur vertigineuse des Gorges de la Bourne.



Vallon agricole plongeant vers la Bourne et lisière ondulante. Les grands espaces vallonnés dévoilent la douceur du relief et des teintes : camaïeu de vert tacheté de fleurs, qui contrastent avec le relief abrupt et minéral des gorges en arrière plan



Lisières rectilignes de résineux et bocage caractéristique



Lisières rectilignes de résineux



Hameau remarquable de La Martelière



Bocage caractéristique- Arrière plan constant à l'Est de la RD 103: crête de Chalimont

### Perceptions visuelles

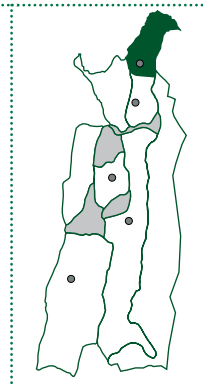
Cette unité constitue l'entrée du Vercors historique, et forme une réelle ouverture du paysage après la séquence boisée fermée de la montée de la Goule Noire. La RD103, située en balcon, offre des vues remarquables et lointaines vers les corniches de la Bourne et le massif des Coulmes.

La crête de Chalimont forme un front continu, une zone de focalisation du regard par le contraste existant entre les boisements et les affleurements calcaires, ainsi qu'un point repère du paysage. A la sortie de Saint-Julien, la vue est très lointaine et porte jusqu'au col du Rousset.



Photo de Saint-Julien, des années 1900

## Sillon perché de saint-Julien



### Tendances d'évolution

- Dynamique naturelle et forestière : la dynamique naturelle s'opère essentiellement sur les pentes boisées et sommets. Il existe très peu d'enfrichement, localisé à l'est de la RD103 sur le pied de versant et sur de petites parcelles dans la pente.

- Dynamique forestière : de nombreuses plantations d'épicéas occupent les pieds de versants et créent des lisières rectilignes et une textures denses et sombre qui vont à l'encontre des logiques d'agencement et de la qualité paysagère de l'unité. L'avancée de la forêt depuis les années 1950 s'est localisée à l'est de la RD103 sur le pied de versant et sur de petites parcelles dans la pente.

- Dynamique agricole : la dynamique agricole est forte, elle garantit une certaine stabilité du paysage. Elle devrait être renforcée par le projet d'atelier de transformation laitière alliant lieu de fabrication et d'affinage ainsi que point de vente de produits locaux et espace de découverte. Cet atelier devrait être situé à proximité ou sur le site de l'actuel tennis au sud du village de St Julien. Aucun projet n'a été validé suite au concours d'architecture qui a été réalisé.

- Dynamique urbaine : la pression foncière est plus marquée depuis ces dernières années. Au cours des cinq dernières années, le nombre de résidences principales s'est accru de 13 nouvelles résidences, soit une augmentation de 16%, compensée par la diminution du nombre de résidences secondaires (-11), soit une baisse de 16%. Globalement, le taux de construction (nombre de constructions par an) est en hausse depuis 1999 : il était de 0,4 entre 1990 et 1999, il est de 1,8 entre 2000 et 2004.

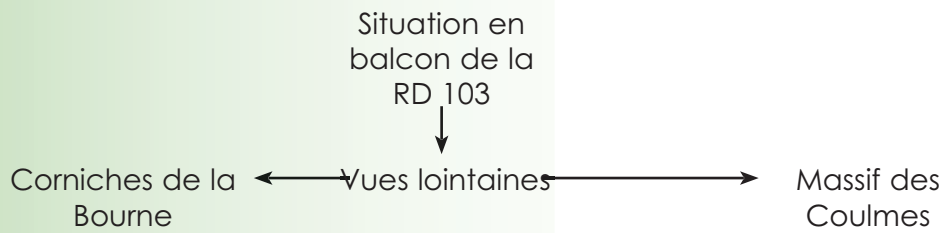
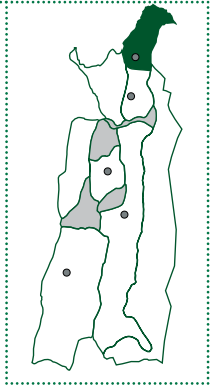
La dynamique urbaine provient essentiellement du canton de Villard et concerne des arrivants à la recherche d'un cadre de vie plus rural et plus préservé. Elle s'intègre à la réflexion qui démarre dans le cadre de la mise en place d'une carte communale, succédant au MARNU. La réalisation du réseau d'assainissement est une priorité pour la commune. Des terrains communaux, au nord du village, pourraient accueillir un lotissement.

La dynamique urbaine semble être la plus inquiétante au regard de sa capacité à générer une modification du paysage sur l'unité qui risquerait d'altérer l'ambiance rurale de moyenne montagne jusqu'alors préservée. Le démarrage d'une carte communale sur la commune de Saint-Julien permet d'être optimiste quant à son développement, mesuré et intégré.



Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

Sillon perché de saint-Julien



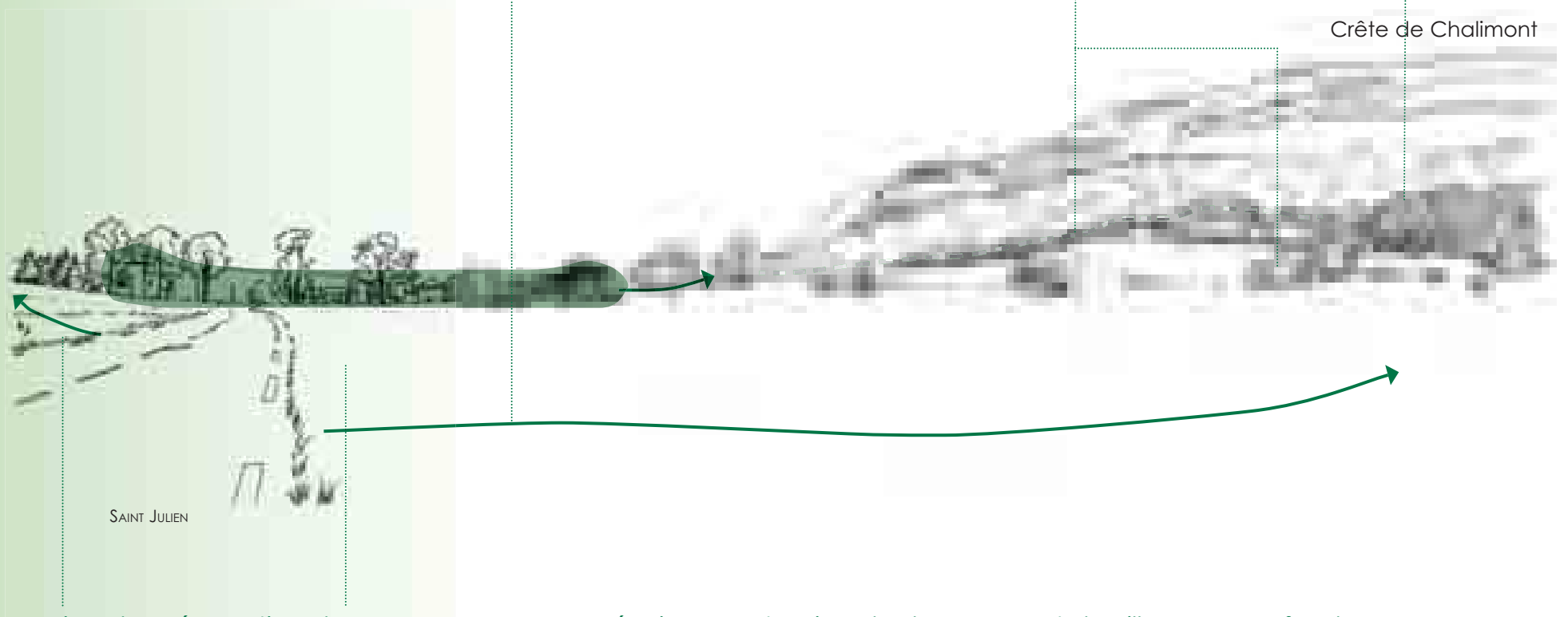
Succession de vallons agricoles plongeant vers la Bourne

Enjeu de préservation des vallons pâturés

Ouvertures amples et vallonnées, douceur champêtre grâce à la dynamique agricole

Lisières forestières ondulantes et haies de feuillus caractéristiques  
Enjeu de préservation de l'entité bocagère (agriculture et trame arborée)

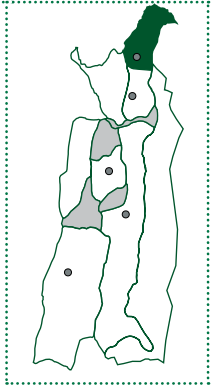
Plantations d'épicéas qui désstructurent le pied de versant et altèrent sa qualité paysagère  
Gérer les plantations d'épicéas (suppression ? remplacement ?...interdiction de nouvelles plantations ?)



Enjeu de préservation des ouvertures agricoles et de l'absence de constructions le long de la RD

Prévoir une extension des hameaux et du village en profondeur afin de respecter les façades urbaines et silhouettes perçues depuis l'axe principal et de préserver les ouvertures latérales (espaces ouverts le long de la RD qui permettent des vues latérales intéressantes)

Sillon perché de Saint-Julien

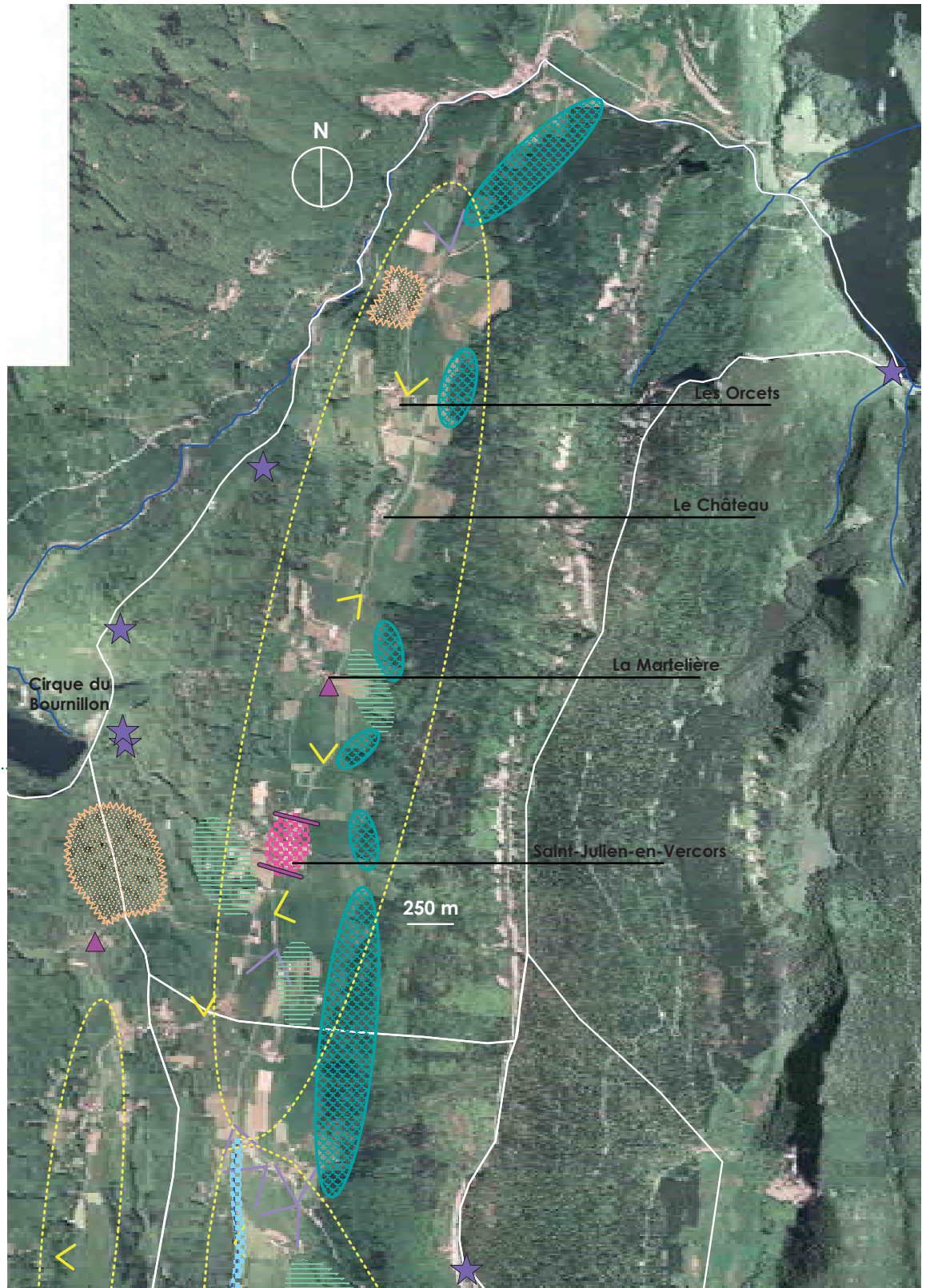


Enjeux paysagers

- Préserver la partie est de la RD103 dépourvue de constructions
- Organiser le développement du village de Saint-Julien de façon groupée et perpendiculairement à la route de façon à préserver les fronts urbains existant
- Préserver un espace ouvert de présentation et de valorisation du village en partie nord et en partie sud
- Préserver la qualité des hameaux, tous implantés à l'ouest de la RD et très perceptibles visuellement
  - Préserver la rive est de toutes constructions
  - Gérer les plantations d'épicéas
- Préserver et renforcer le bocage du pied de versant est
- Affirmer le caractère d'entrée emblématique du site de Goule Noire
- Valoriser le secteur du belvédère de Bournillon et la corniche sur la Bourne (cheminement entre le belvédère de Bournillon et le château de Ravel

Intentions & Projets

- Préconisations, cahier des charges pour constructions
- Construction d'un atelier de transformation laitière / point de vente / point d'information / espace de découverte.
  - Projet de lotissement



ENJEUX PAYSAGERS

Unité paysagère et transition

PRÉSERVER LE PAYSAGE

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

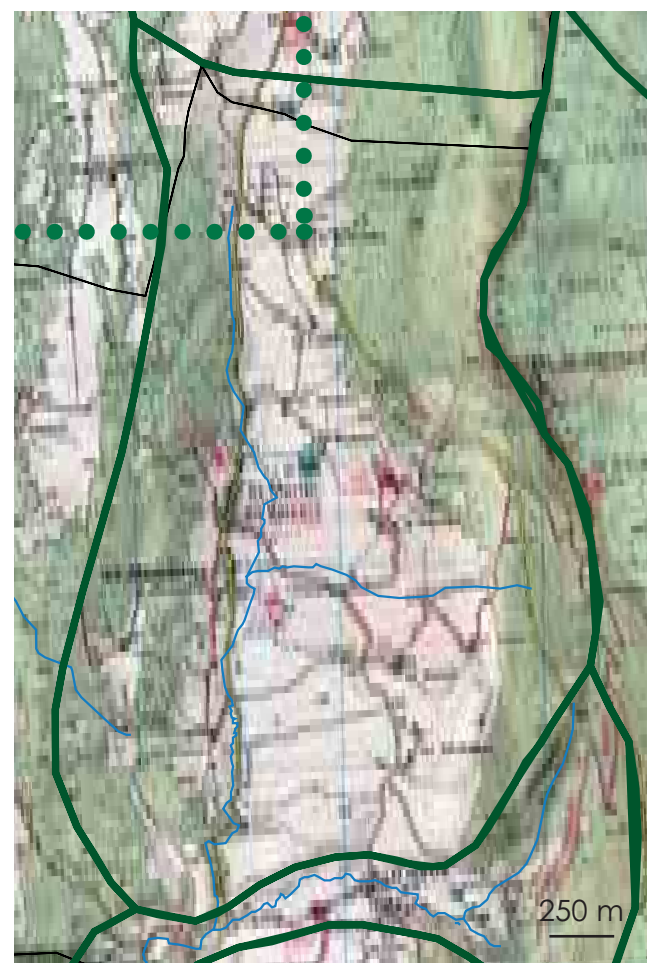
GERER LE PAYSAGE

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

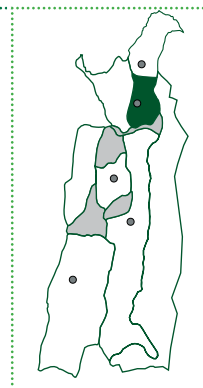
VALORISER LE PAYSAGE

- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

# Berceau de Saint-Martin

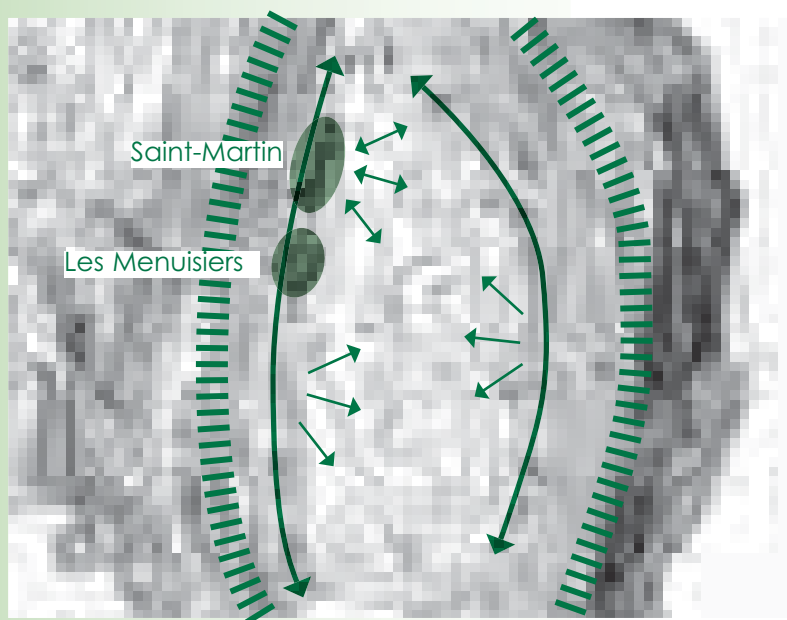


Commune concernée : Saint-Martin-en-Vercors  
Superficie de l'unité : 830 ha environ

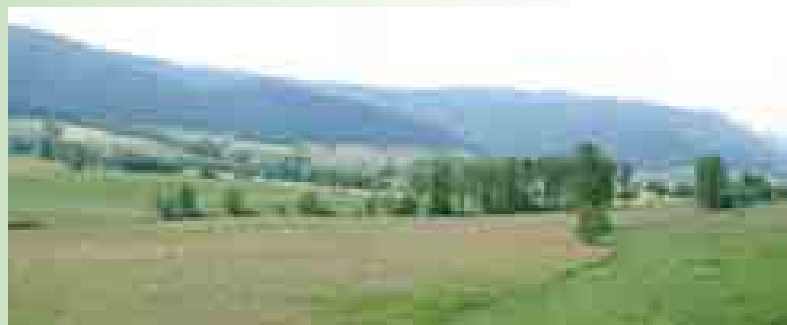


## Berceau de Saint-Martin

### Ambiances, lisibilité & identité paysagères



Implantation du village de Saint-Martin



Ripisylve de la Buyèche traversant la prairie



Le ruisseau et ses abords: une ambiance humide qui se détache par ses couleurs foncées, sa végétation...



Crête de Chalimont

Seuil de Saint-Julien

Chemin lauzé

La topographie de l'unité ménage un paysage en creux, en douces courbes, un berceau dans un écrin de verdure dont émane une certaine douceur (lignes courbes) et une échelle visuelle plutôt petite et humaine. Les pentes boisées orientent le regard vers le cœur de l'unité que l'on peut embrasser d'un seul regard.

Les pieds de versants sont occupés par des prairies (espaces de respiration), des lisières souples et un bocage remarquables (structuration/animation du paysage), notamment à l'est, qui forment une zone de focalisation du regard et participent grandement à la qualité paysagère de l'unité.

Les paysages humides de la Buyèche (ripisylve, prairies humides...) amènent une diversité paysagère intéressante et constituent une singularité de l'unité, peu perçue visuellement et peu valorisée aujourd'hui.

Les paysages agricoles génèrent une grande diversité et une grande qualité visuelle : paysage bocager, paysage vallonné ouvrant des vues remarquables et lointaines, ponctuation des arbres isolés qui animent le paysage, anciens chemins qui relient les hameaux, parfois bordés de lauzes calcaires... lui donnent une échelle humaine...

Le bâti est dispersé sous forme de petits hameaux sur le versant exposé ouest, implantés sur ressaut ou adossés à la pente, qui sont essentiellement composés de fermes traditionnelles et parfois (la Gratte, la Berthunière, la Blachette) de constructions des années 50. La structure groupée de ces hameaux leur permet une bonne identification dans le paysage. Il émane une harmonie et un équilibre entre les espaces bâtis et les espaces ouverts aujourd'hui peu déstructurés par les constructions récentes. Le village de Saint-Martin, quant à lui, est implanté en pied du versant du Bois de l'Allier. Il domine l'unité. Le tilleul de Sully se dresse, imposant, sur la place. Il se dégage de cette unité paysagère une grande lisibilité des logiques d'agencement du paysage.

Il émane du paysage une forte image de village de moyenne montagne et une grande lisibilité (respect des logiques d'agencement du paysage).

### Perceptions visuelles

La route touristique d'Herbouilly offre une vision panoramique de l'unité paysagère.

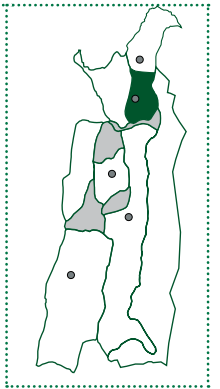
La crête de Chalimont forme une zone de focalisation du regard (contraste de texture), dans les vues orientées vers le nord, et constitue dans le même temps une ligne structurante (continuité avec le sillon de Saint-Julien) et un repère dans le paysage.

Les routes existantes permettent de belles découvertes de l'unité et au-delà vers les Hauts Plateaux, le Grand Veymont...

La co-visibilité entre le village de Saint-Martin-en-Vercors et les hameaux qui lui font face est particulièrement intéressante et remarquable. L'espace ouvert devant Saint-Martin valorise la perception visuelle du village et affirme sa position centrale.

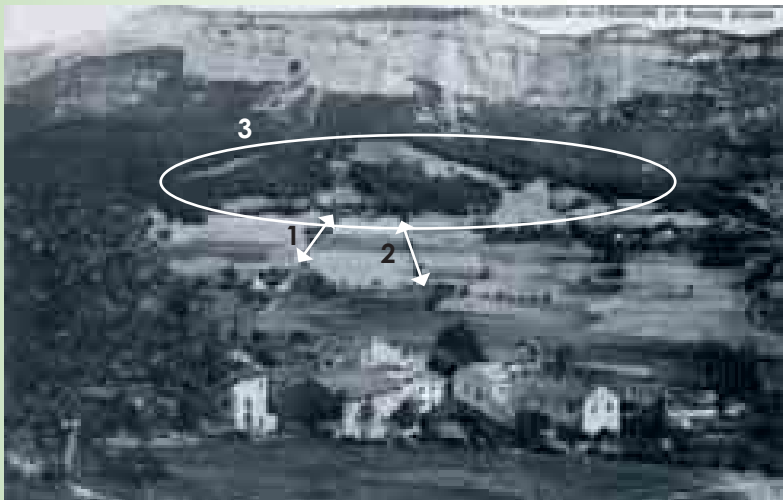


Au premier plan des prairies humides qui déploient des couleurs variées et particulières - Les hameaux sur ressaut et adossés à la pente animent les perceptions visuelles - L'ouverture agricole et les bocages et lisières remarquables se valorisent réciproquement...

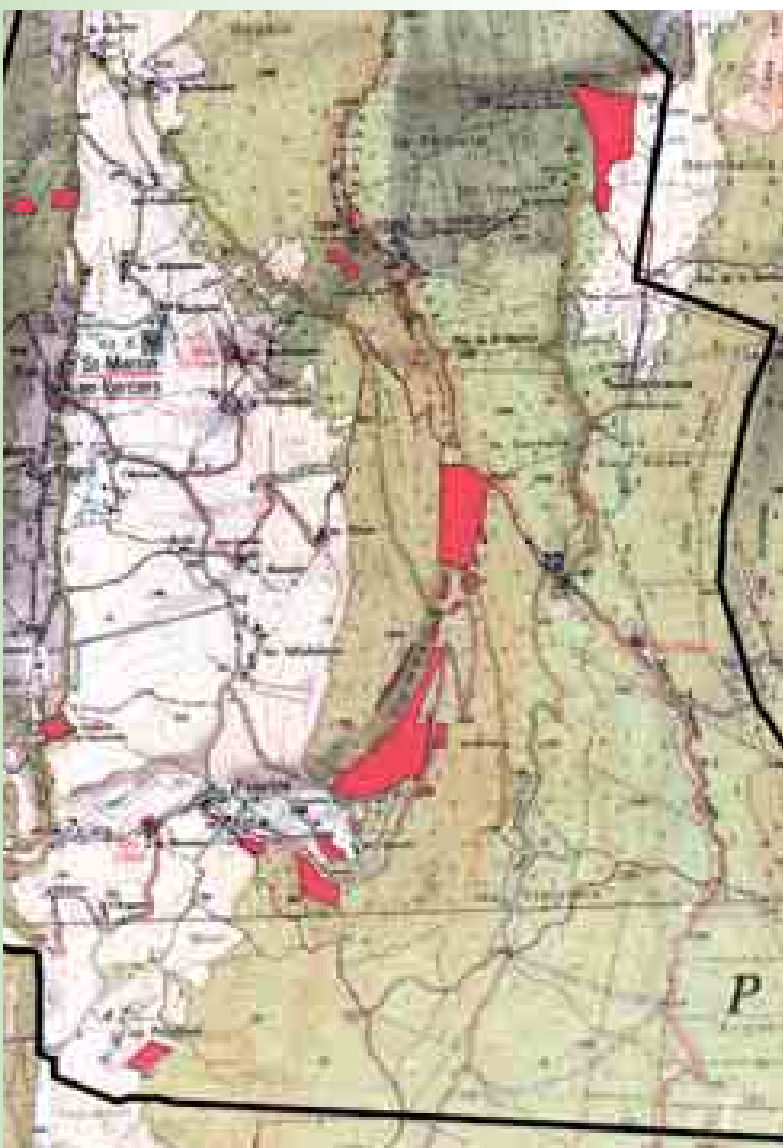
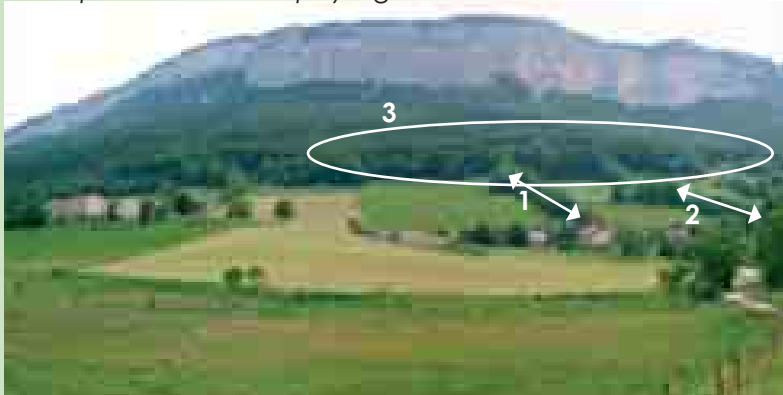


## Berceau de Saint-Martin

### Tendances d'évolution



L'analyse comparée d'une photo des années 1900 et d'une photo actuelle montre une avancée de la forêt qui tend à fermer le paysage et à réduire la profondeur du champ de vision. Les haies bocagères se sont également épaissies. Cependant ces modifications ne perturbent pas la lisibilité du paysage et son identité reste affirmée.



Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

- Dynamique naturelle : l'enfrichement est important sur le piémont ouest de Saint-Martin qui constitue l'arrière-plan du village et risque d'oblitérer la qualité visuelle du village. Il est aussi présent en amont des Berthonets et tend à fermer les clairières.

- Dynamique forestière : depuis 1950 l'avancée de la forêt s'opère essentiellement sur les clairières des hauts de versants, réduisant ainsi leur diversité visuelle. Aujourd'hui des plantations de résineux, sur les contreforts du Bois de l'Allier et au nord de l'unité au pied du Bois de Gaudin, contribuent à la fermeture du paysage et à la réduction de sa lisibilité et de son échelle visuelle.

- Dynamique agricole : l'activité agricole, centrée sur la production laitière, est dynamique (2 projets d'installation, un besoin supplémentaire de 40 ha a été énoncé par les agriculteurs). En revanche, de nombreuses parcelles actuellement exploitées présentent un avenir inconnu. Des bâtiments d'exploitation récents témoignent de cette dynamique mais leur intégration paysagère nécessite une vigilance très forte de tous les acteurs concernés.

- Dynamique urbaine : la pression urbaine de Saint-Martin est liée à sa situation et à son cadre privilégié, à la proximité des Quatre Montagnes et du futur tunnel des Grands Goulets... Saint-Martin voit augmenter la proportion de sa population de 20 à 39 ans de 17% en 1982, de 24% en 1990 et de 27 en 1999. Cette augmentation s'associe dans le même temps à une baisse de l'indice de vieillesse (1.37 en 1999) et témoigne de la dynamique démographique de la commune. La pression urbaine tend à s'accroître ces dernières années.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de résidences principales s'est accru de 26 nouvelles résidences, soit une augmentation de 21,5%, compensée par la diminution du nombre de résidences secondaires (-24), soit une baisse de 25%. Globalement, le taux de construction (nombre de constructions par an) est en hausse depuis 1999 : il était de 0,9 entre 1990 et 1999, il est de 2,2 entre 2000 et 2004.

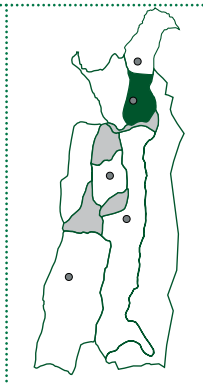
Le nombre d'élèves de l'école ne cesse de croître. La réflexion sur l'urbanisation future du village et des hameaux est en cours dans le cadre de la mise en place du PLU.

La dynamique urbaine s'est accélérée ces dernières années (influence du secteur de Villard). L'enjeu paysager de l'unité est alors d'ajuster un développement maîtrisé et mesuré cohérent et respectueux des caractéristiques de l'unité. L'enfrichement en arrière-plan de Saint-Martin est également inquiétant.



Plantation d'épicéas en pied de boisement qui crée des lisières strictes et géométriques qui vont à l'encontre de la douceur de l'unité et réduisent le champ de vision

Berceau de Saint-Martin



Lisières de feuillus et bocage au pied du massif boisé de grande qualité paysagère (diversité visuelle, contraste de textures et de couleurs, structuration par les haies...)

Enjeu de préservation de l'entité bocagère (agriculture et trame arborée)

Village de Saint-Martin qui tend à s'étendre le long de la route départementale. Risque de rapprochement du village et des hameaux proches qui entraînerait une perte d'identification du village et de structuration du paysage

Enjeu de regroupement du village et d'extension en profondeur vers le pied de versant, pour une meilleure identification visuelle dans le paysage  
Enjeu de préservation de coupures vertes le village et les hameaux proches

Haies, alignement d'arbres, ponctuations d'arbres isolés qui signalent les chemins communaux, rythment et structurent le paysage - Apport de diversité et de qualité paysagère - Présence d'une ripisylve mince et discontinue le long de la Buyèche

Enjeu de protection et de renforcement des éléments arborés

Enjeu de protection et de renforcement de la ripisylve et des milieux humides qui lui sont associés

Parcelles en cours d'enfrichement  
Convergence des lignes de force du paysage qui amènent le regard vers le berceau de Saint-Martin - le coeur de l'unité

Enjeu de préservation d'un manteau boisé unitaire et du contraste valorisant réciproquement les espaces ouverts agricoles et fermés espaces forestiers

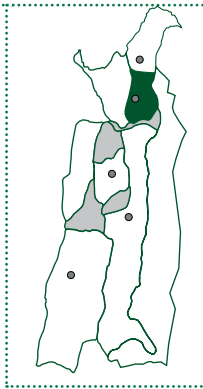


Hameaux de petite taille, au bâti groupé, clairement identifiables dans le paysage  
Enjeu de préservation des groupements bâtis et de leur dispersion harmonieuse dans le paysage (équilibre espaces agricoles ouverts/espaces bâtis centraux)

Parcelles en cours d'enfrichement  
Enjeu de préservation de l'espace ouvert, notamment du fait de sa situation stratégique en arrière-plan du village



Berceau de Saint-Martin

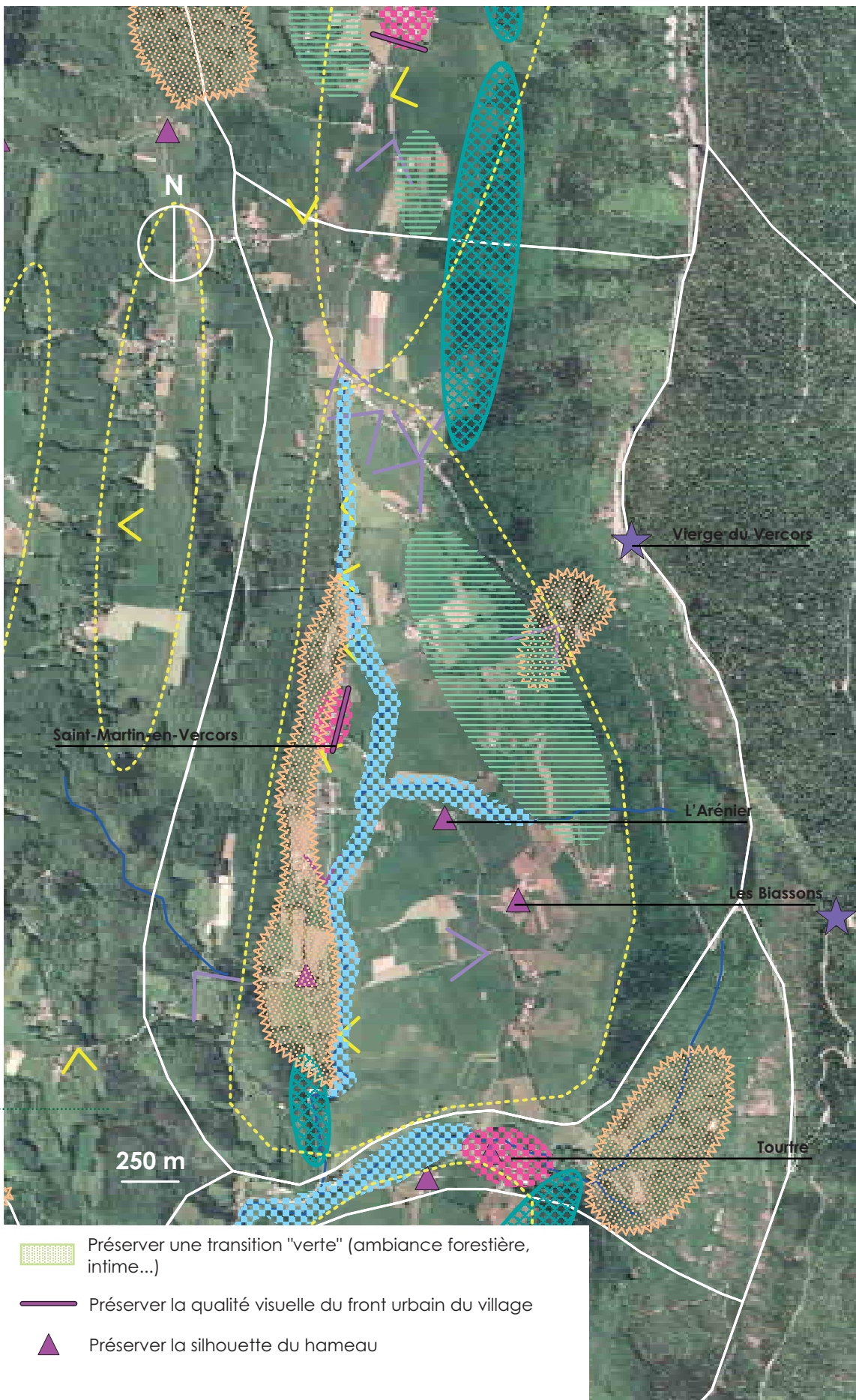


Enjeux paysagers

- Soutenir la dynamique agricole pour permettre le maintien des espaces ouverts
- Préserver, protéger et renforcer les éléments végétaux (arbres isolés, bosquets, ripisylves) et du patrimoine rural qui animent et structurent le paysage.
- Renforcer le groupement bâti du village tout en préservant des transitions vertes (frange agricole) à l'entrée et à la sortie du village sur la RD qui permettent une bonne identification visuelle
- Préserver le premier plan ouvert de présentation et de valorisation du village à l'est de la RD.
- Préserver l'équilibre existant entre les espaces agricoles ouverts et les espaces bâtis (proportion, harmonie...).
- Prévoir des extensions mesurées des hameaux et préserver leurs silhouettes remarquables.
- Préserver les entités bocagères sensibles en pied de versant, protéger et renforcer les haies
- Reconquérir les parcelles en cours d'enfrichement, préserver notamment un espace ouvert en arrière-plan du village
- Gérer les plantations d'épicéas et préserver les lisières souples et courbes existantes.
- Prévoir une urbanisation du village et des hameaux respectant la cohérence et l'équilibre qui émane de l'organisation actuelle.
- Protéger le piémont du versant est (entre le versant et le village) de toute construction

Intentions & Projets

- Réflexion sur la localisation potentielle et les mesures d'intégration d'une ZAC.
- Réaménagement de la porte d'Herbouilly (Parking, billetterie, salle hors-sac, location de matériel...)
- Projet de bar-restaurant / vente de produits locaux et offre d'entrées



- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- ▲ Préserver la silhouette du hameau

GERER LE PAYSAGE

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

VALORISER LE PAYSAGE

- ★ Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- < Valoriser les points de vue panoramiques
- < Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

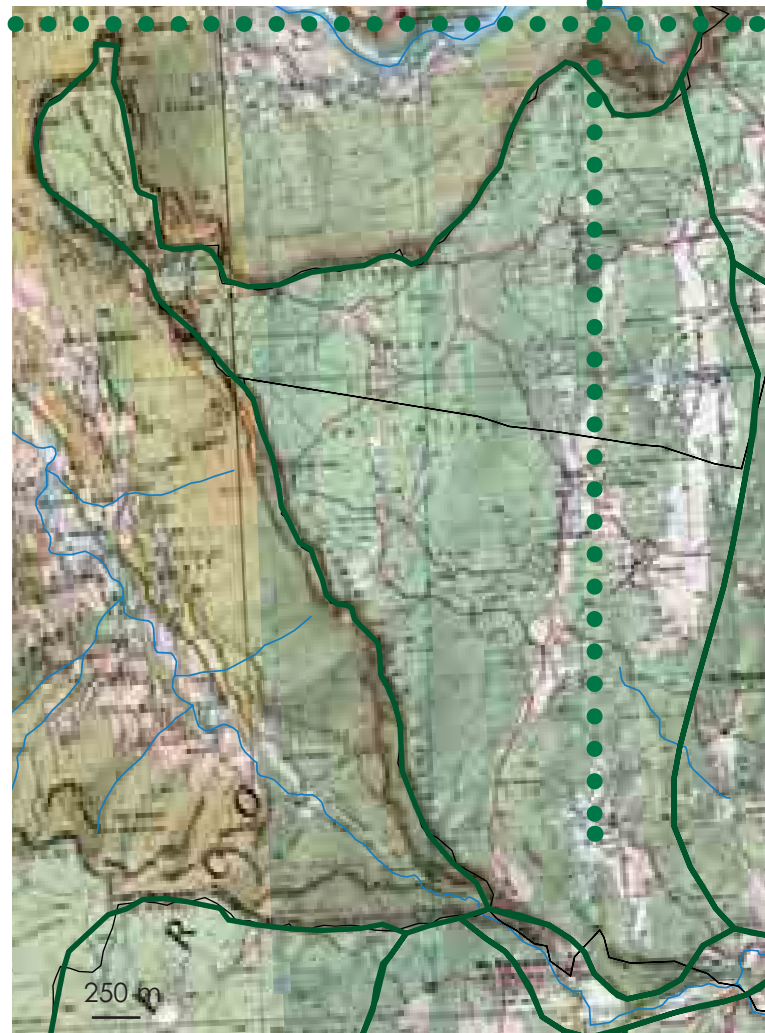
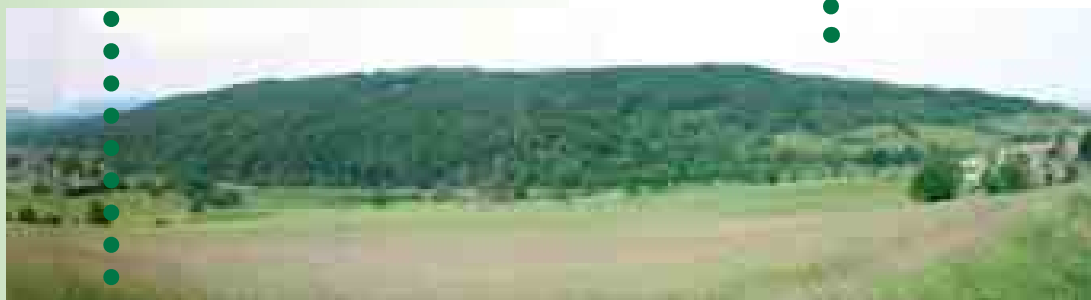
ENJEUX PAYSAGERS

Unité paysagère et transition

PRESERVER LE PAYSAGE

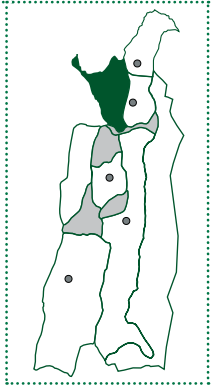
- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- < Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- < Préserver la perception visuelle du village

# Bois de l'Allier



COMMUNES CONCERNÉES : Saint-Martin-en-Vercors  
et Saint-Julien-en-Vercors

SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 1 350 ha environ



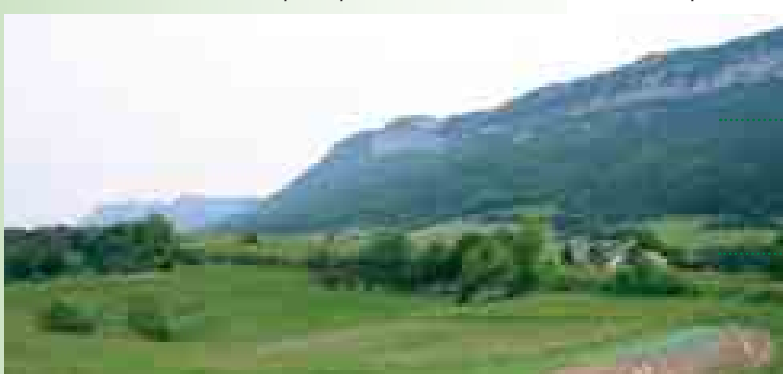
## Bois de l'Allier



Ambiance intime au sein d'une hêtraie verdoyante de très belle venue. Contraste avec l'ambiance sombre et froide générée par les boisements hauts et denses d'épicéas



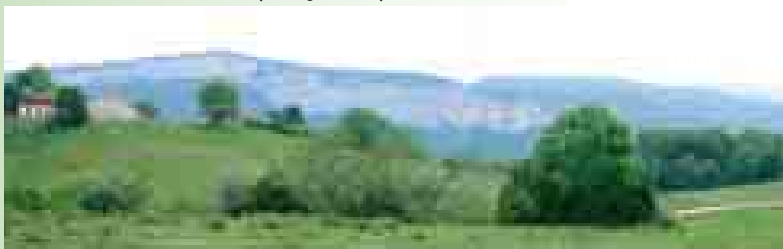
Séquence agricole ouverte alternant avec une séquence boisée fermée : contraste de perception ouvert/fermé qui valorisent réciproquement l'une et l'autre séquence



Hameaux perçus seulement depuis leurs abords immédiats



Massif fortement perçu depuis le berceau de Saint-Martin



Ambiance particulière au sommet du massif : larges ouvertures vallonnées, lignes d'arbres courbées par la topographie. Perception forte des crêtes de Chalimont en arrière plan (contraste d'échelle et de forme avec ces gigantesques verticalités rocheuses)



Forte perception visuelle du massif boisé et des clairières depuis le berceau de Saint-Martin. Les formes des coupes ou exploitation agricole résiduelle créent un impact visuel par leur linéarité et leur perception frontale. Ils altèrent l'unité du couvert forestier et contrastent avec sa connotation naturelle.

### Ambiances, perceptions & lisibilité, Identité

Le Bois de l'Allier présente une topographie particulière, toute en pente avec quelques replats (gradins), et quasi entièrement occupé par une hêtraie de très belle venue (ponctuée de landes à bruyère) qui forment dans ses parties inférieures comme supérieures, des lisières ondulantes soulignant la topographie et de grande qualité.

Les boisements de hêtraie alternent avec des boisements enrésinés, plus sombres, denses et plus froids. Ainsi une ambiance intime alterne avec une ambiance plus inquiétante.

Au sein du boisement, de petits bassins agricoles, orientés nord-sud, profitent des pentes douces et forment de belles ouvertures fauchées et pâturées. Ces petits finages offrent de remarquables échappées visuelles, et parfois également la découverte de petits hameaux intimistes recelant des maisons remarquables ainsi que de petits éléments du patrimoine lithique au charme particulier.

Le Pas de l'Allier est l'accès «historique» à cette unité, passage clef reliant le cœur du massif à Pont-en Royans avant que soit construite la route des Grands Goulets. Le chemin, empierré et contreforté est représenté dans de très nombreuses publications.

Quelques millénaires auparavant, et tout près de là, le célèbre abri du Pas de la Charmatte accueillait déjà des chasseurs-cueilleurs de la fin du paléolithique supérieur...

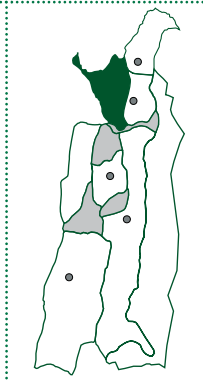
En lien avec cette forte fréquentation historique du bois de l'Allier, cette unité révèle semble-t-il la plus forte densité du Vercors central en chemins bordés de dalles de lauzes calcaires (les «palis»), terrasses, murets, etc... qui racontent l'histoire des lieux (Les Alberts, Les Combettes, Les Pacons...).

### Perceptions visuelles

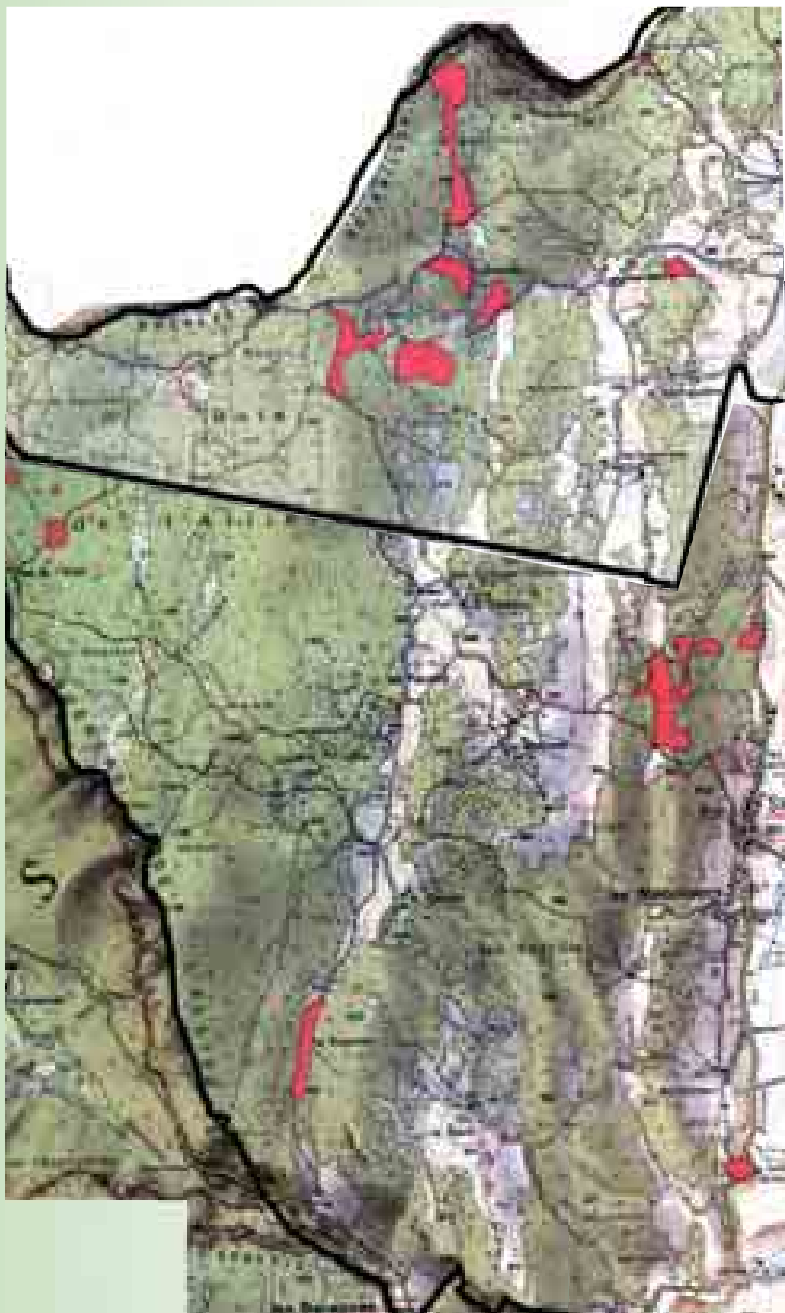
Loin des itinéraires d'affluence, cette unité présente un isolement visuel : c'est une entité à part, où alternent séquences boisées et séquences de petits bassins agricoles ouverts, au rythme des «marches d'escalier» du massif (caractère intimiste). Cependant, la crête de Chalimont est clairement visible et constitue même une zone de focalisation du regard (contraste roche/couvert forestier) et un point repère dans le paysage.

La vallée de la Vernaison est partiellement perçue depuis l'unité, notamment les pieds de versants bocagers du nord de l'unité (diversité visuelle intéressante).

En revanche, ce massif boisé est fortement perçu depuis le berceau de Saint-Martin. Cette perception frontale (arrière-plan du village) lui confère une grande sensibilité visuelle. Ainsi, les mutations, et notamment la fermeture des clairières, ne seront donc, elles, non sans impact sur le «grand paysage» environnant.



## Bois de l'Allier

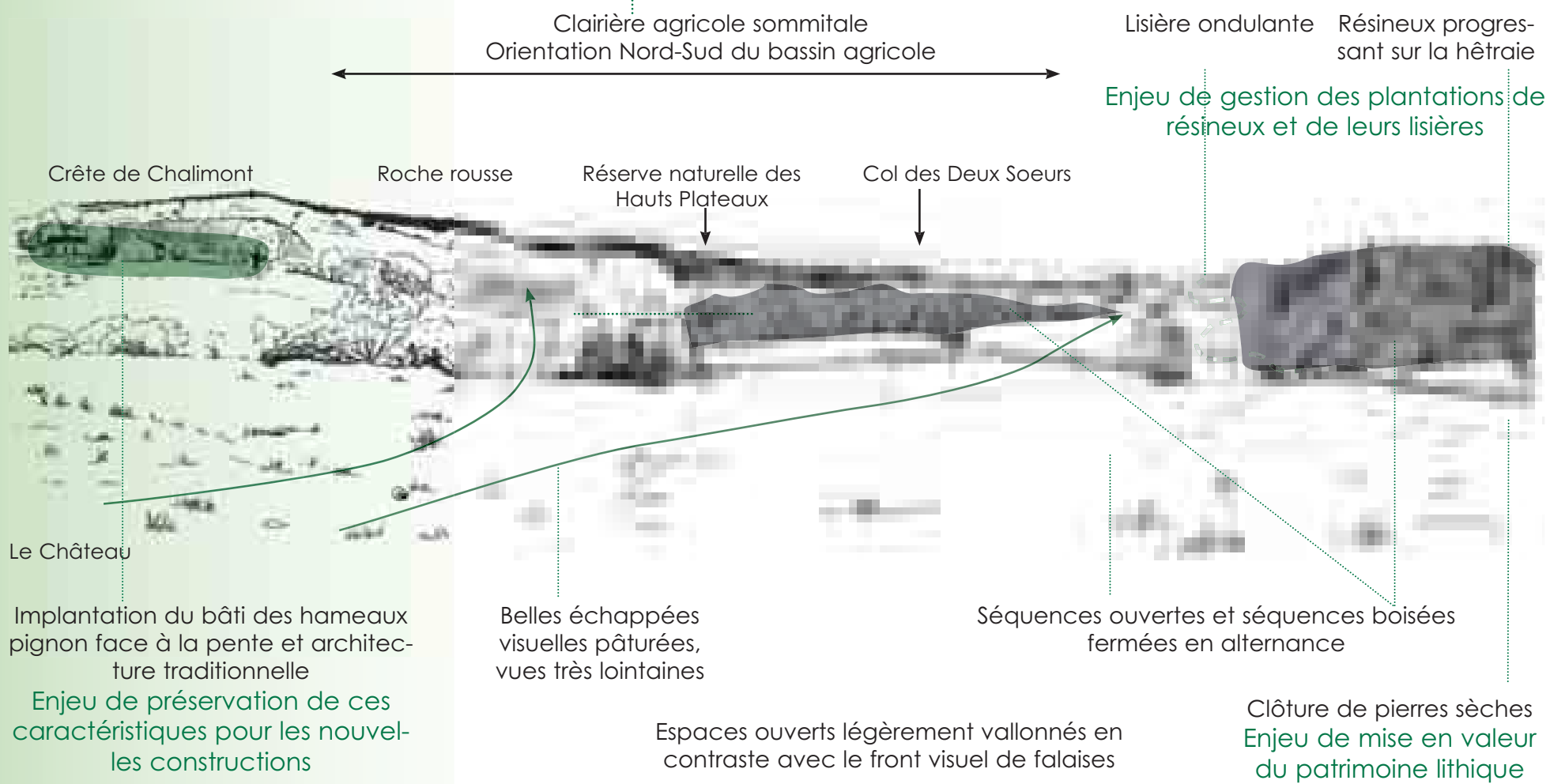


### Tendances d'évolution

- Dynamique naturelle : au nord de l'unité, le piémont de Saint-Julien présente des signes d'enfrichement, ainsi qu'au sud sur les secteurs de fortes pentes.
- Dynamique forestière : l'avancée de la forêt depuis les années 1950 s'effectue essentiellement sur les zones de fortes pentes et plutôt marginales. De nombreuses plantations de résineux altèrent l'ambiance générale de l'unité et contribuent à la fermeture de petites unités visuellement très intéressantes.
- Dynamique agricole : les bassins agricoles sont en équilibre fragile (éloignement, difficulté d'exploitation, manque d'eau...), et les clairières situées dans les parties hautes des versants sont à l'abandon (perte de diversité visuelle). De nombreuses parcelles exploitées, réparties sur l'ensemble de l'unité, présentent aujourd'hui un avenir inconnu.
- Dynamique urbaine : la pression urbaine tend à se marquer dans les prairies à proximité des petits hameaux (Les Pacons, le Briac, Le Bard...), par plusieurs constructions récentes, réalisées en bois.

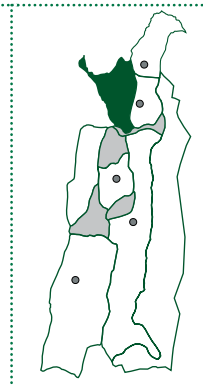
Le risque majeur d'évolution du paysage serait la déprise agricole qui amènerait à la perte de la qualité du paysage et à sa fermeture.

Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)



Enjeu de préservation des ouvertures agricoles, qui ont tendance à être abandonnées au sommet

**Bois de l'Allier**



*Enjeux paysagers*

- Maintenir les ouvertures agricoles et les clairières des hauts de versants, facteur de diversité visuelle et écologique
  - Gérer les plantations d'épicéas
- Prévoir une faible urbanisation des hameaux et une intégration paysagère des nouvelles constructions
  - Intégrer au paysage les éventuelles pistes d'exploitation forestières à ouvrir.
- Valoriser le patrimoine des itinéraires «historiques» et structures agraires lithiques.



**ENJEUX PAYSAGERS**

Unité paysagère et transition

**PRÉSERVER LE PAYSAGE**

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

**GERER LE PAYSAGE**

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

**VALORISER LE PAYSAGE**

- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

# Transition des Baraques

Du Berceau de Saint-Martin à la Vernaison, ou à la Chapelle

## Ambiances & lisibilité, Identité

La transition des Baraques est le lieu de confluence de l'Adouin, du Buyèche et de la Vernaison. Elle constitue le seul paysage de gorges du canton, située au centre du Vercors historique.

Cette petite unité dévoile un intérêt patrimonial majeur à l'échelle du Vercors central :

- Les Baraques forment un site classé emblématique du Vercors au débouché des Grands Goulets, au carrefour des routes et à la confluence de La Vernaison, l'Adouin et la Buyèche : route historique et monumentale des Grands Goulets; architecture typée des anciens hôtels et du Pavillon; canal qui alimentait l'ancienne usine de rayonne

- Tourtre, niché dans le vallon de l'Adouin, un village qui, grâce à sa rivière, a connu une riche activité industrielle (clouteries, moulinage de la soie, moulin), dont témoignent de nombreux indices «donnés à voir» grâce au travail du groupe patrimoine de St Martin.

Plus largement, l'ensemble de ce secteur offre tous les éléments d'un «concentré» de l'histoire du Vercors central... depuis la préhistoire (abri de Bobache) jusqu'à aujourd'hui.

## Tendances d'évolution

La dynamique agricole en place garantit l'ouverture fondamentale de l'unité (présence de deux bâtiments agricoles très récents à proximité de Tourtre).

La dynamique urbaine est forte sur le secteur de Tourtre qui tend à se développer.

Le tunnel des Grands Goulets, dont les travaux viennent de démarrer, va transformer l'ambiance à la fois monumentale et intimiste du site des Baraques : sortie du tunnel, rond-point, viaduc.



Tourtre, hameau lové dans le vallon de l'Adouin

## Enjeux

La situation stratégique de cette transition (porte d'entrée, centre géographique, carrefour des voies, tunnel des Grands Goulets) lui confère plusieurs enjeux paysagers :

- Préservation de la qualité paysagère existante (site naturel emblématique, ambiance «romantique» et patrimoniale)

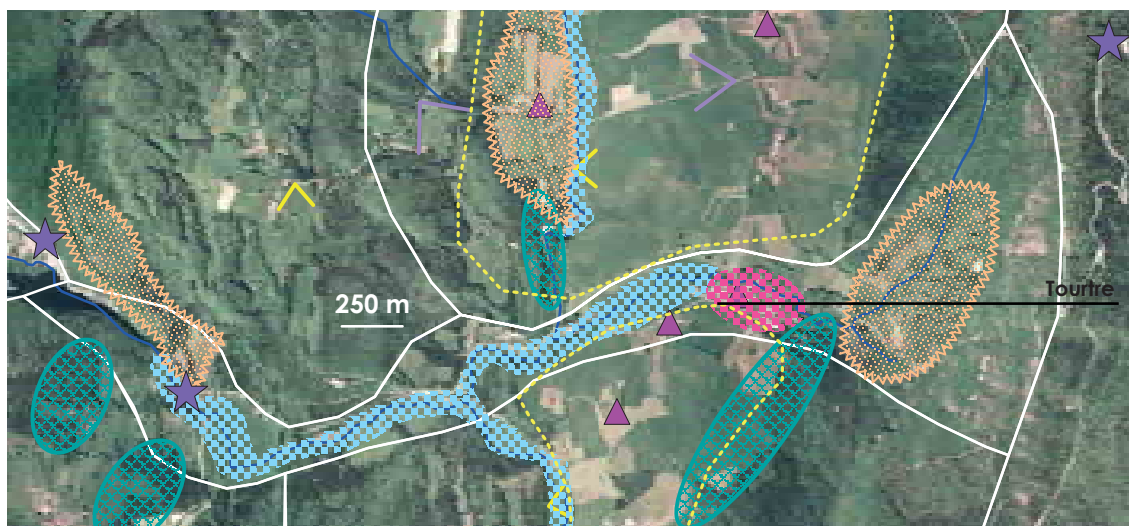
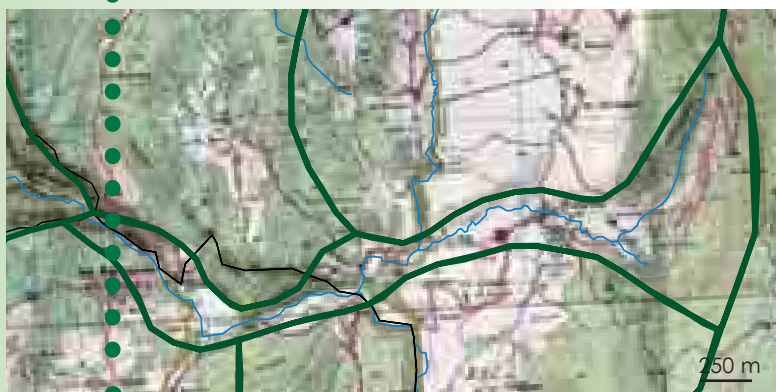
- Valorisation patrimoniale du site de porte historique et monumentale

- Préservation de la qualité architecturale et paysagère de Tourtre à travers un développement cohérent et respectueux du paysage

- Intégration des aménagements liés au tunnel afin qu'ils respectent la valeur patrimoniale et paysagère du site

## Projets et intentions

- Aménagement touristique du secteur des Baraques : promenade, découverte patrimoniale et belvédère sur les grands Goulets (en lien avec le projet de tunnel)



# Transition de la Jarjatte

Des Grands Goulets à la Chapelle

## Ambiances & lisibilité, Identité

La transition de la Jarjatte est formée par un petit vallon cultivé et habité. Il en émane une ambiance relativement préservée et un isolement visuel qui donne une échelle intime et humaine.

Les hameaux de Saluce et des Poudreaux présentent un bel ensemble architectural et sont bien perçus depuis la route.

La transition se resserre juste avant l'entrée dans l'unité de la Chapelle. Ce resserrement particulier génère une ambiance de grande qualité par le rapprochement des bois, la persistance d'une prairie bordant la route et la présence d'ouvertures longilignes traversant la route perpendiculairement.

## Tendances d'évolution

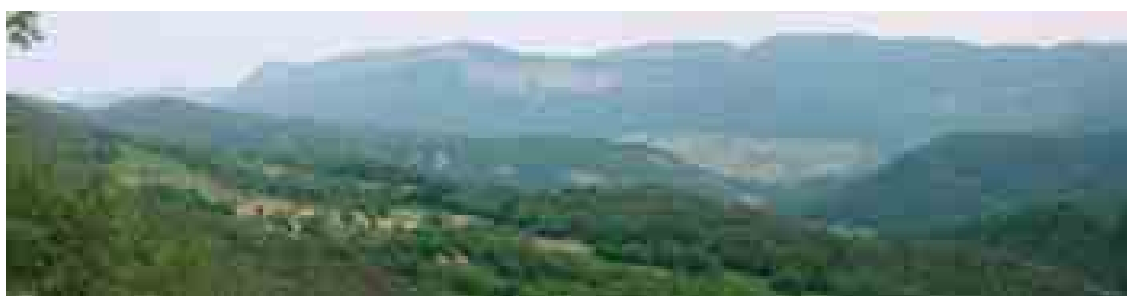
Quelques plantations d'épicéas viennent altérer la qualité et la cohérence du paysage de petit vallon...

## Enjeux

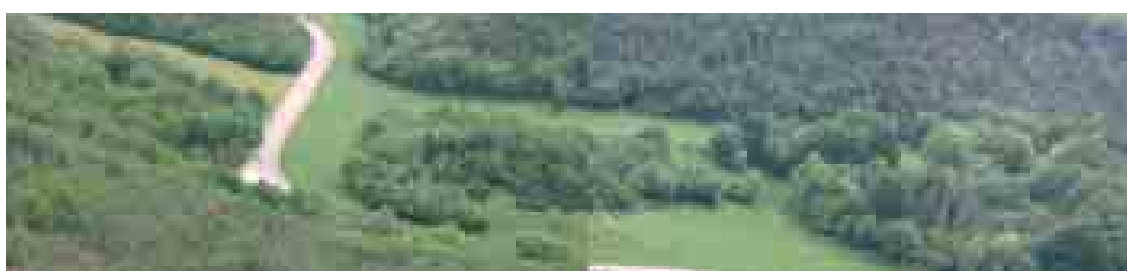
- Préservation de l'ambiance paysagère existante, avec un développement très mesuré des hameaux.
- Requalification de certains points noirs (dépôt de matériaux, point info de la Drôme)
- Gestion future des dépôts de matériaux liés aux travaux du tunnel



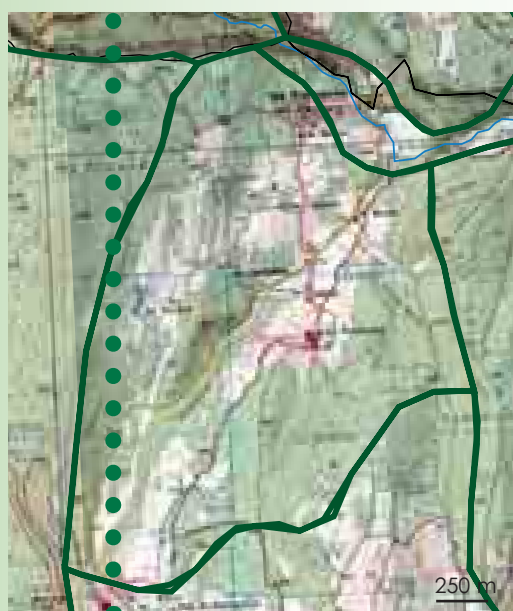
Vue vers les Poudreaux, valorisée par le premier plan agricole



Vue lointaine et plongeante sur le petit vallon enserré dans un écrin de verdure, avec le hameau de Saluce qui émerge des prairies



Vue plongeante vers le resserrement et la prairie longiligne qui traverse la route



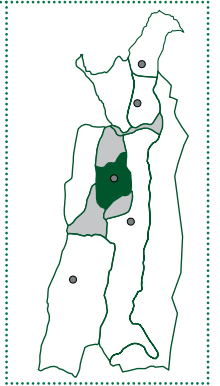
# Collines de la Chapelle



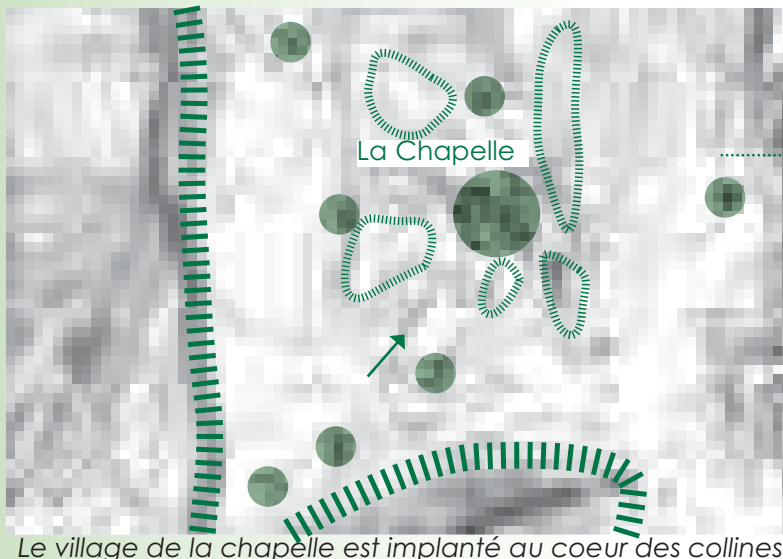
COMMUNE CONCERNÉE : La Chapelle-en-Vercors

SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 875 ha





## Collines de la Chapelle



Le village de la chapelle est implanté au coeur des collines

### Ambiances, lisibilité & identité paysagères

Une topographie singulière formant des petites collines émergeant d'un grand plat (les Grands Champs, le plateau intermédiaire des Chaberts).

Des reliefs boisés de feuillus, de formes courbes, cadrent cette plaine intérieure, orientent les vues et participent à l'ambiance générale de l'unité, douceur et souplesse. Les affleurements rocheux des hauts de versants se détachent des boisements (contraste de textures et de couleurs) et constituent des lignes de force courbes et structurantes du paysage.

Les plateaux agricoles sont très ouverts et ponctués par des alignements et arbres isolés qui animent les perceptions visuelles (effets de rythme), structurent le paysage et en facilitent la lecture. Les pieds de versants sont occupés par des prairies (espaces de respiration) et un bocage (structuration/animation du paysage) remarquables, notamment au pied de la Roche du Mas, qui forment une zone de focalisation du regard. L'ensemble des espaces agricoles sont structurés par les nombreux clapas d'épierrage qui ont permis de gagner des terres agricoles sur les secteurs où la morphologie karstique affleure.

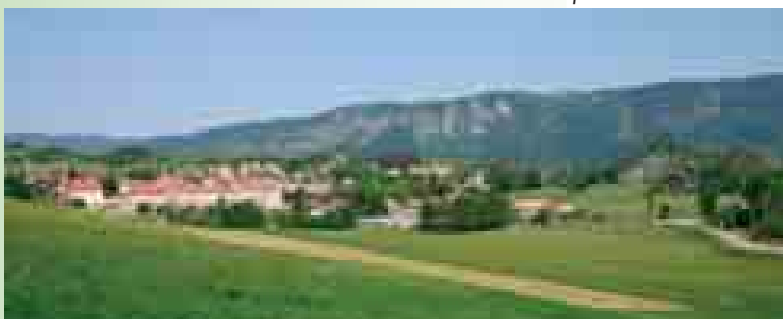
Le bâti est dispersé en hameaux de petite taille qui ponctuent l'unité et sont souvent perçus en vue frontale depuis les principales routes. La distribution des hameaux dans le paysage répond à une certaine harmonie qui émane de l'équilibre entre espaces ouverts et espaces bâtis. Le village de la Chapelle tend à s'étendre le long des routes départementales et à perdre de sa lisibilité. Cependant, les collines ceinturant le village, et l'espace agricole ouvert de présentation situé au sud, forment des coupures vertes qui tendent à préserver la qualité visuelle du village et à faciliter son identification.

Le village de la Chapelle a été presque entièrement reconstruit après guerre, et sa physionomie a été complètement transformée. Trois grands principes ont prévalu dans ce projet : le zoning (les propriétaires ont été regroupés en fonction de leur activité), la lumière (toutes les pièces devaient être éclairées par la lumière naturelle, ce qu'il s'est traduit par un étirement des façades), et la monumentalité (la place de l'église a été dégagée).

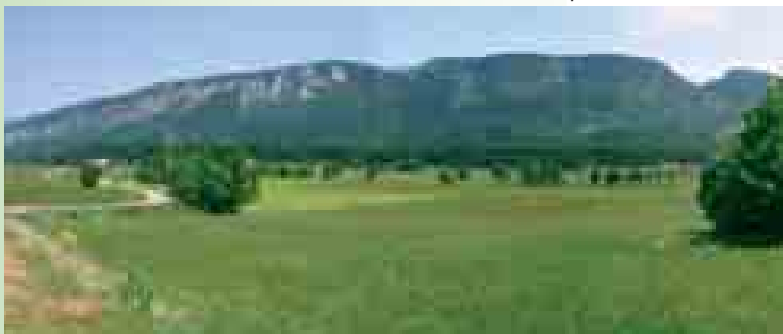
Très légèrement excentré, le site de Foirevieille, sur sa butte, est l'ancien emplacement du château médiéval de La Bâtie de l'Orme (un des trois sites castraux du canton).



Reliefs boisés cadrant la plaine intérieure



Vue vers la Chapelle-en-Vercors



Des alignements et arbres isolés qui ponctuent et animent la plaine, signalant les chemins ruraux

### Perceptions visuelles

Les perceptions visuelles sont lointaines et remarquables, ouvertes par des premiers plans agricoles de qualité : à l'est vers le Grand Veymont et les Hauts Plateaux du Vercors, au sud vers la crête des Gagères et le col de Carri, au nord vers les Grands Goulets et la crête de Chalimont.

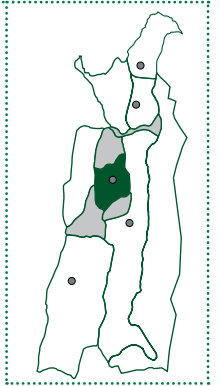
Le village de la Chapelle est souvent masqué par les collines qui l'enserrent depuis les principales voies de communication. En revanche, les sommets des collines ainsi que la RD256 offrent de belles vues plongeantes sur le village.



Collines émergeant de la plaine, où s'est implantée La Chapelle



Paysages agricoles de plateau très ouvert laissant glisser le regard vers de lointains massifs



## Collines de la Chapelle



L'analyse comparée d'une photo des années 1900 et d'une photo actuelle montre un développement de la végétation et de l'urbanisation (en arrière-plan du village) qui tend à brouiller les perceptions visuelles et à affaiblir la lisibilité du paysage



### Tendances d'évolution

- Dynamique naturelle : enrichissement sur la croupe de Beaufays et sur le versant ouest du petit plateau de Chabertières.
- Dynamique forestière : depuis 1950 l'avancée de la forêt est minime. Le couvert forestier semble stable.
- Dynamique agricole : l'unité montre une agriculture très dynamique qui participe à la qualité et à la préservation du paysage de la Chapelle
- Dynamique urbaine : entre 1990 et 1999, la population de la Chapelle a augmenté de 5.41 %, mais est en voie de vieillissement (indice de vieillesse très élevé : 1.65). Le rythme de construction, de 1.7 entre 1990 et 1999, semble s'accélérer. La pression foncière est en forte progression ces dernières années, elle provient essentiellement des plaines de la Drôme.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de résidences principales s'est accru de 23 nouvelles résidences, soit une augmentation de 8%, et le nombre de résidences secondaires a également augmenté de 10,6% (+25). Le taux de construction (nombre de constructions par an) a considérablement augmenté depuis 1999 : il était de 1,7 entre 1990 et 1999, il est de 8,6 entre 2000 et 2004.

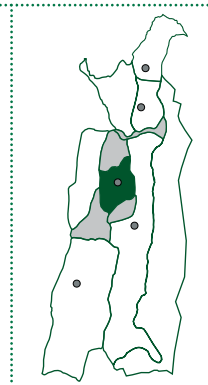
La Chapelle a une vocation affirmée de bourg centre, avec services et commerces, collège, zone d'activités, etc... en plus d'une vocation touristique. La commune engage la révision de son PLU. Des pistes de réflexion ont été lancées sur l'urbanisation de secteurs actuellement boisés. La commune de la Chapelle cherche également à renforcer sa vocation d'accueil touristique

Les dynamiques naturelle, forestière et agricole semblent en équilibre et ne devraient pas tendre vers une modification du paysage. En revanche, la pression urbaine paraît être le facteur principal d'évolution du paysage. L'enjeu paysager sera alors d'organiser les nouvelles constructions afin qu'elles respectent l'identité et la qualité du paysage de la Chapelle.



Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

Collines de la Chapelle



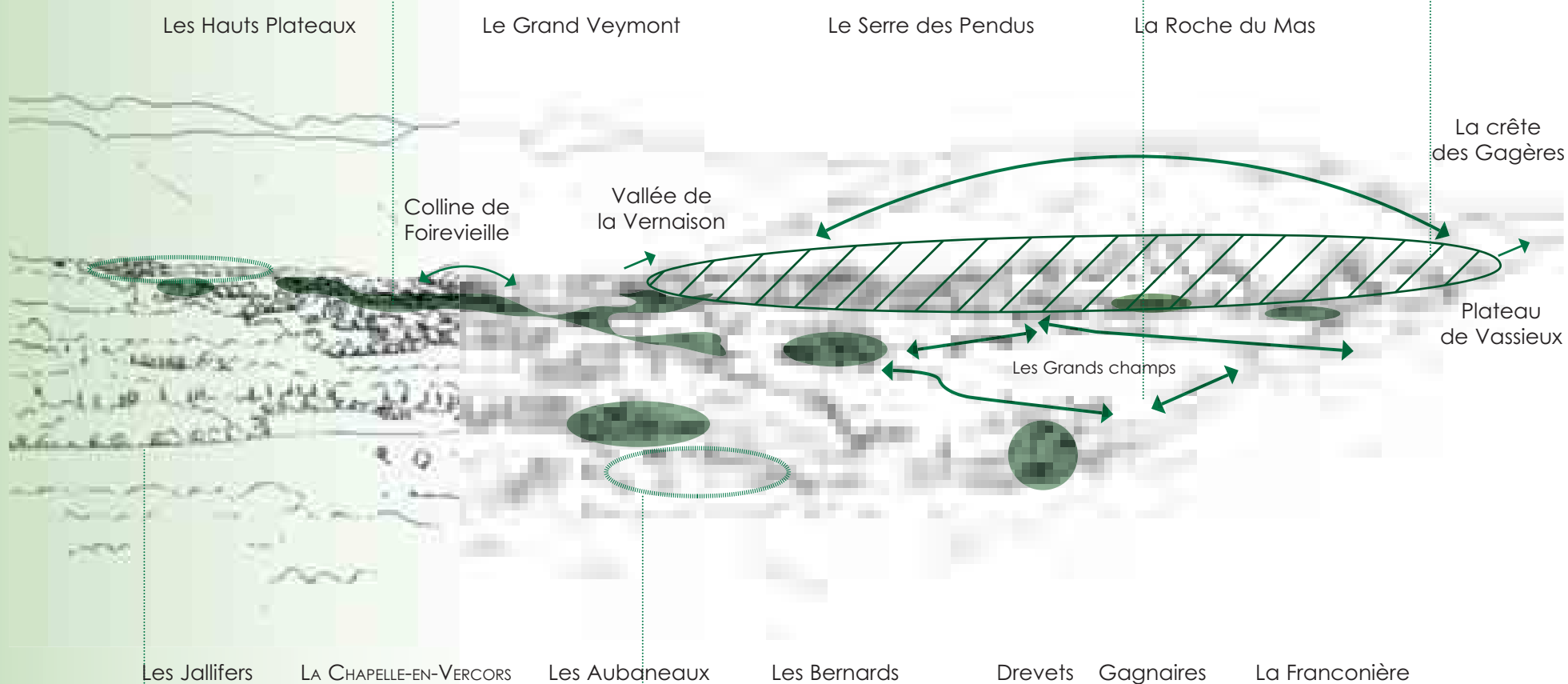
Village de la Chapelle qui s'étage dans la pente et «traverse» le plateau - Dispersion le long des routes départementales

Enjeu de regroupement du village pour une meilleure identification visuelle dans le paysage  
Enjeu de préservation de coupures vertes autour du village et d'espaces ouverts de présentation

Lisières de feuillus et bocage au pied du massif boisé de grande qualité paysagère (diversité visuelle, contraste de textures et de couleurs, structuration par les haies...)

Enjeu de préservation de l'entité bocagère (agriculture et trame arborée)

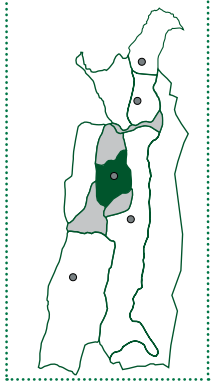
Alignements d'arbres et ponctuations d'arbres isolés qui signalent les chemins communaux, rythment et structurent le paysage - Apport de diversité et de qualité paysagère  
Enjeu de protection et de renforcement des éléments arborés



Parcelles en cours d'enfrichement  
Enjeu de préservation de l'espace ouvert

Hameaux de petite taille, au bâti groupé, clairement identifiables dans le paysage  
Enjeu de préservation des groupements bâtis et de leur dispersion harmonieuse dans le paysage (équilibre espaces agricoles ouverts/espaces bâtis centraux)

Collines de la Chapelle



Enjeux paysagers

- Conforter la forme urbaine groupée du village de la Chapelle et intégrer les éventuelles extensions au paysage
- Préserver la ceinture verte autour du village et englobant les collines
  - Préserver des espaces de présentation et de valorisation du village notamment ceux qui sont perçus depuis les accès sud et est
    - Préserver la silhouette des hameaux remarquables, perçue depuis la route
- Protéger et renforcer les alignements d'arbres «à travers champs» structurant le paysage et les arbres isolés remarquables
  - Préserver et protéger l'unité bocagère du pied de versant
  - Valoriser le site historique de Foirevieille

Intentions & Projets

- Aménagement des espaces publics avec un mobilier spécifique ?
  - Réflexion sur un lotissement en milieu boisé (terrains privés)
- L'amélioration de la circulation dans le centre village, tenant compte à la fois des contraintes hivernales et de la forte fréquentation lors des marchés estivaux

ENJEUX PAYSAGERS

Unité paysagère et transition

PRÉSERVER LE PAYSAGE

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

GERER LE PAYSAGE

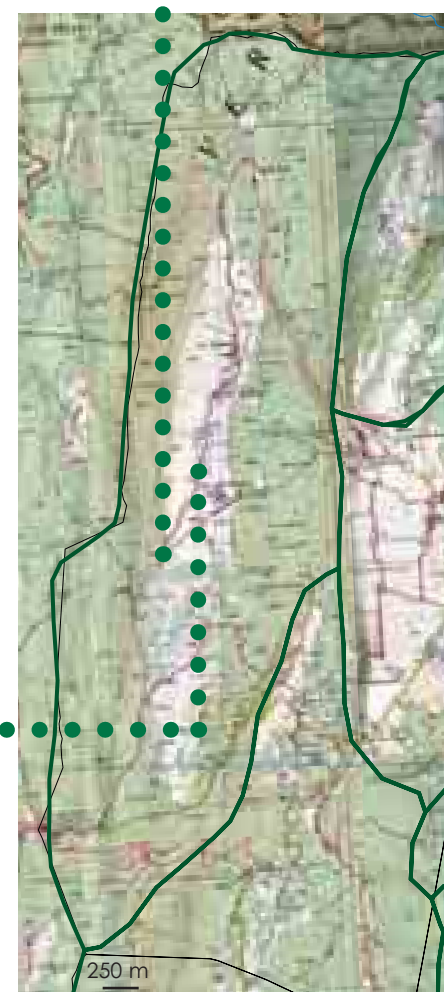
- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

VALORISER LE PAYSAGE

- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

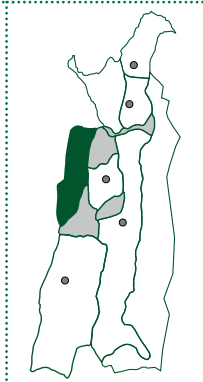


# Combe perchée de Loscence



COMMUNE CONCERNÉE : La Chapelle-en-Vercors

SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 1 450 ha



## Combe perchée de Loscence



Ponctuées de clapas...

### Ambiances & lisibilité, Identité

La topographie ménage ici une petite combe orientée nord-sud, à la fois perchée et isolée de l'unité des collines de la Chapelle. Les douces courbes et nuances du relief sont valorisées par les prairies.

Une ZNIEFF de type I couvre l'ensemble de la combe de Loscence et témoigne de son intérêt écologique.

L'unité est peu habitée, elle abrite trois petits hameaux (Les Patins, Les Gabriels, Les Ronnins). Il en émane un sentiment de douceur donné par les courbes et nuances du relief dévoilées par les prairies ouvertes, et une échelle humaine par la petite taille de l'unité et la présence proche des versants boisés qui la cadre.

L'activité de pâturage et la présence des animaux apporte de la vie dans ce paysage très préservé qui ne semble pas avoir changé depuis bien longtemps, qui paraît immuable...

La présence de clapas et d'affleurements rocheux ponctuent et animent la combe par le contraste qu'ils créent avec le vert tendre des prairies et par leur distribution aléatoire et naturelle sur l'unité.



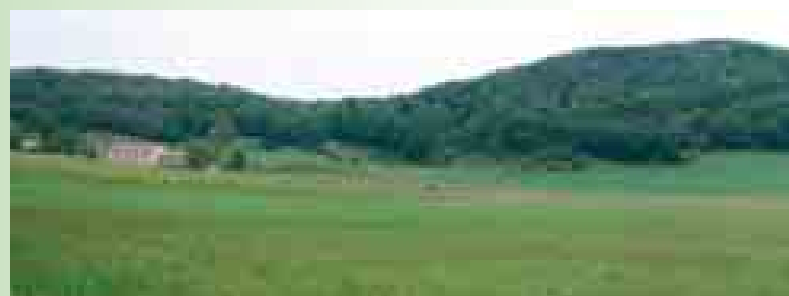
... et de petits affleurements rocheux

### Perceptions visuelles

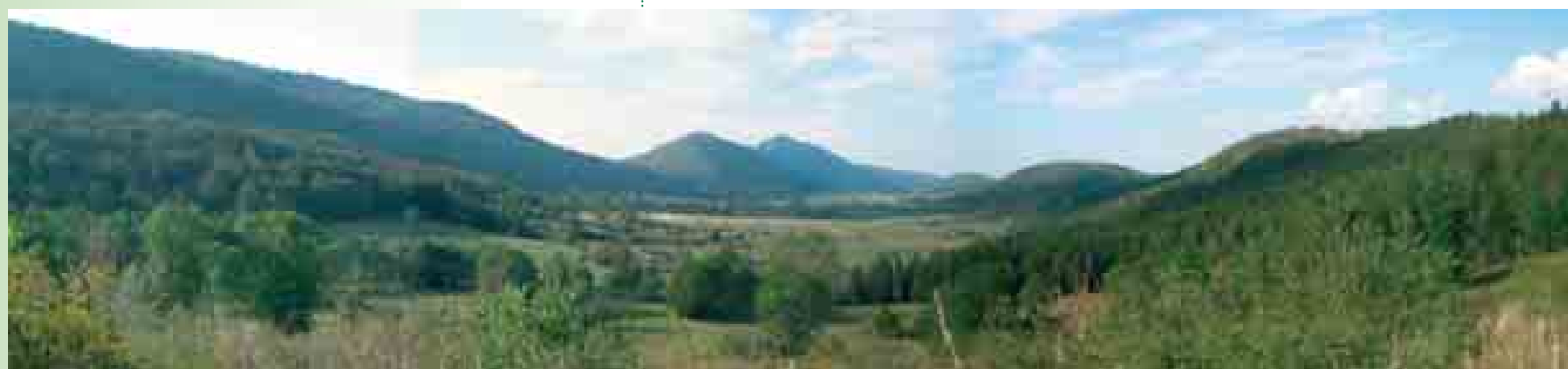
La combe perchée de l'Oscence forme une petite unité, relativement isolée visuellement, donc les perceptions sont cadrées par les relief boisés. Les vues sont orientées nord-sud, dans le sens de la combe, portées par l'ouverture des prairies.

Au nord de l'unité, un belvédère grandiose depuis les rochers d'Echevis offre de longues vues vers les Grands Goulets.

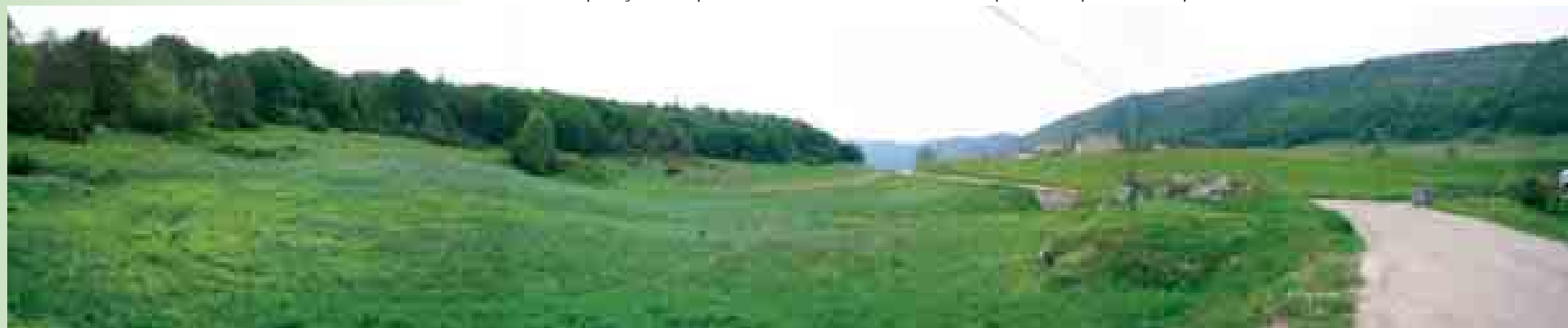
De belles échappées visuelles sur l'unité ponctuent le parcours depuis le chemin qui descend du Col du Maupas.



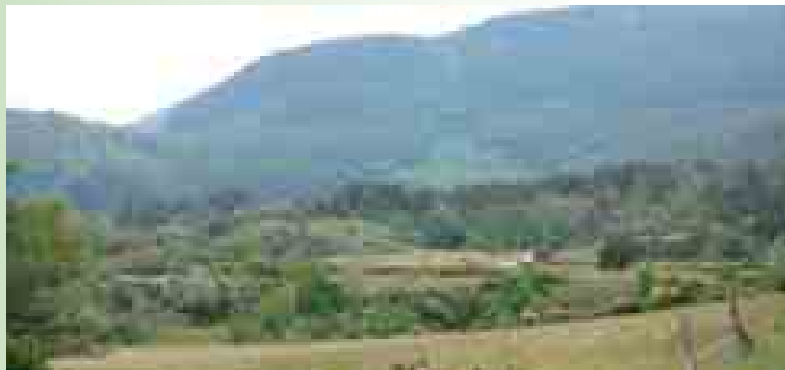
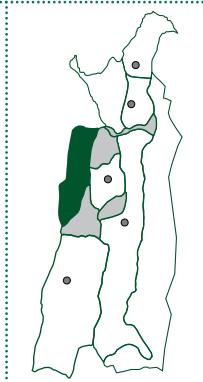
Lisière forestière : enrichissement et plantations résineuses



L'unité perçue depuis le sud, enrichissement au premier plan et espaces ouverts lumineux au deuxième



Grandes étendues agricoles très ouvertes très légèrement vallonnées



Nord de l'unité : friches, broussailles, affleurements rocheux

## Combe perchée de Loscence

### Tendances d'évolution

- Dynamique naturelle : l'enfrichement est important sur l'ensemble des pieds de versant et la moitié sud de l'unité. Cet enfrichement tend à fermer le paysage et à réduire sa lisibilité comme sa qualité...
- Dynamique forestière : depuis 1950 l'avancée de la forêt s'opère essentiellement sur les pieds de versants (refermant peu à peu la combe) et sur les clairières. Des plantations d'épicéas viennent s'ajouter à la fermeture du paysage et altèrent fortement l'ambiance et la qualité qui en émanent.
- Dynamique agricole : l'agriculture semble dynamique et assure une certaine stabilité du paysage pour les prochaines années... La présence d'un élevage ovin qui pâture dans le sud de l'unité permet la reconquête d'espaces qui étaient en cours d'enfrichement.
- Dynamique urbaine : la qualité environnementale (ZNIEFF) de l'unité lui permet une certaine préservation au regard de la construction.
- Dynamique touristique : le vallon perché de Loscence est situé à l'écart des circuits de randonnée «classiques», mais peut répondre à une demande d'un certain public en matière d'itinéraires de promenades sans difficulté, ce qui pourrait être une piste de valorisation intéressante.

Le risque majeur d'évolution du paysage serait la progression de l'enfrichement vers le nord qui amènerait à la perte de la qualité du paysage et à sa fermeture.



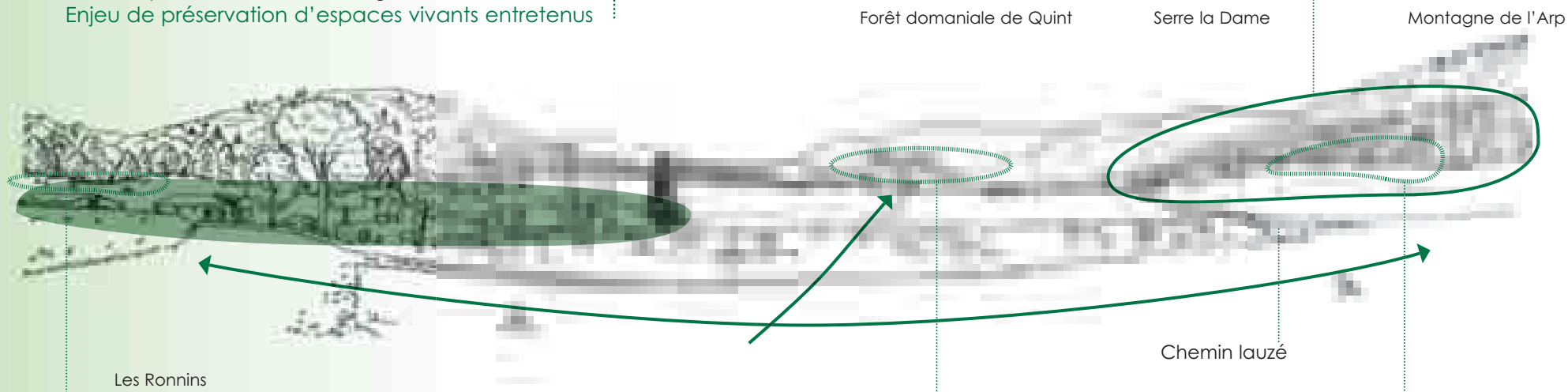
Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

Patrimoine lié au modelé karstique: chemins lauzés, lapiaz, dolines  
Enjeu de mise en valeur de motifs diversifiant le paysage

Fermeture de l'unité au Sud - Colonisation des anciens parcours pastoraux par les genévriers  
Enjeu de préservation de l'ouverture et de sentiers de promenade/traversées

Boisements et lisières forestières de feuillus sur les versants de la Combe: Plantations de résineux et léger enfrichement des pentes pâturées peu à peu abandonnées  
Enjeu de préservation de la qualité des lisières et de l'espace ouvert

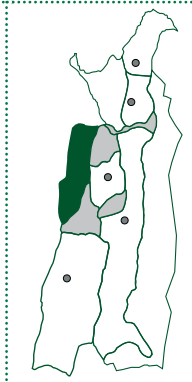
Paysage pastoral de prairies ouvertes de qualité permettant des vues longues Nord-Sud  
Enjeu de préservation d'espaces vivants entretenus



Hameaux anciens de très petite taille, au bâti groupé  
Enjeu de préservation de l'harmonie architecturale des groupements bâtis

Parcelles en cours d'enfrichement  
Enjeu de préservation de l'espace ouvert

Combe perchée de l'Oscence



Enjeux paysagers

- Préserver l'ouverture du paysage et maîtriser l'enfrichement par un soutien à l'agriculture
  - Limiter l'urbanisation compte tenu de la faible capacité d'absorption des hameaux et la qualité paysagère du site.
  - Valoriser la découverte de l'unité (promenade pédestre, équestre, VTT...)



ENJEUX PAYSAGERS

Unité paysagère et transition

PRÉSERVER LE PAYSAGE

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

GERER LE PAYSAGE

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

VALORISER LE PAYSAGE

- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières



# Transition des Trucs

Depuis la Chapelle vers la Vallée de la Vernaison

## Ambiances & lisibilité, Identité

La transition des Trucs est formée d'un petit plateau intermédiaire qui bascule progressivement entre l'unité de la Chapelle et le sillon de Saint-Agnan. Les hameaux des Trucs et des Finets profitent de cette situation intermédiaire et dominant la vallée de la Vernaison.

Le hameau des Trucs présente une forte sensibilité visuelle, notamment depuis la vallée de la Vernaison.

Les perceptions visuelles s'orientent vers les contreforts boisés des Hauts Plateaux à l'est et vers le massif boisé des Claveyrons à l'ouest.

## Tendances d'évolution

Cette transition subit un mitage qui tend à altérer et à perturber sa qualité et sa cohérence paysagère.

## Enjeux

- Préserver l'ambiance rurale de la transition
- Affirmer son rôle de transition (développement très limité)

## Intentions & Projets

- Projet d'enfouissement des réseaux aériens
- Projet touristique (3 hébergements)



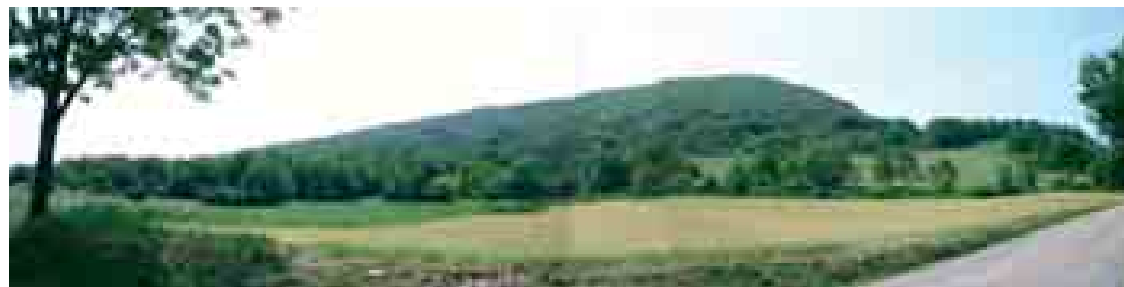
Ambiance originale d'une jachère fleurie- richesse de couleurs et de textures harmonieuses



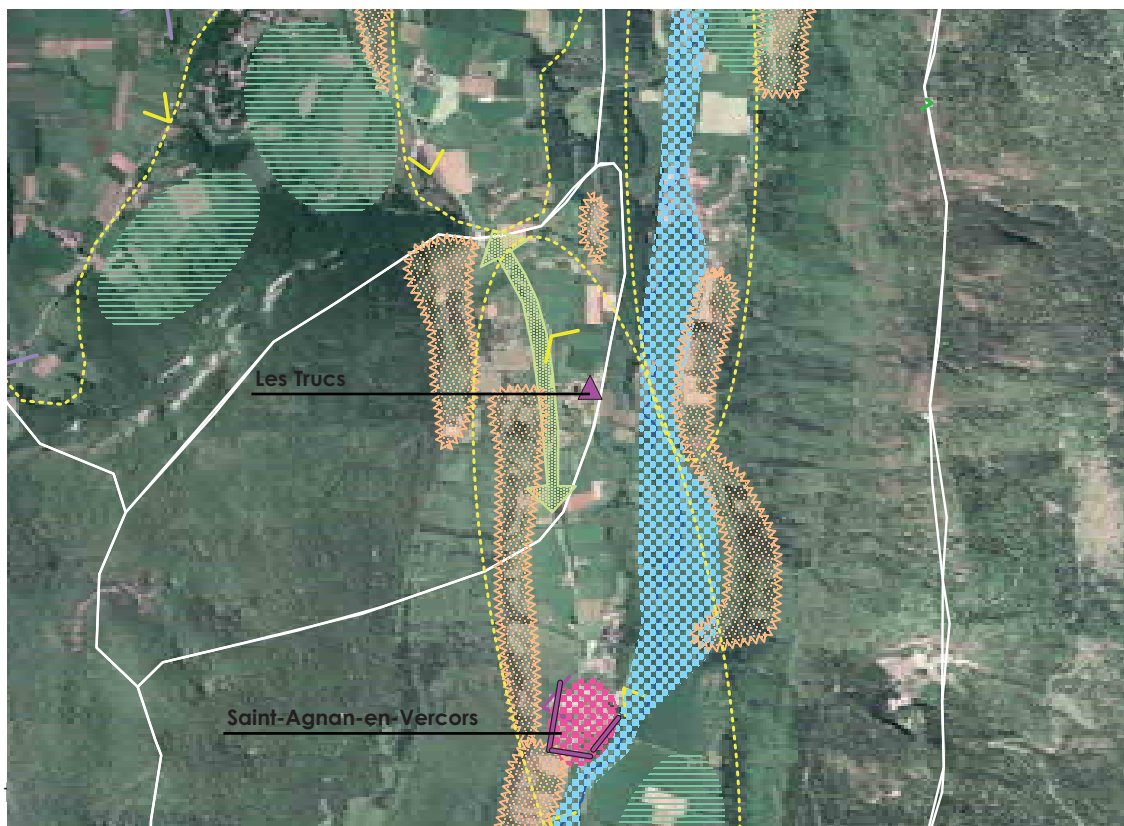
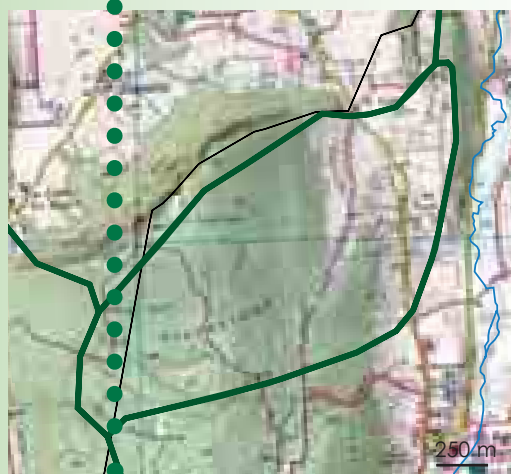
Les Trucs, hameau de grande qualité architecturale



Les Trucs et les contreforts des Hauts Plateaux en arrière-plan visuel



Vers le massif des Claveyrons



# Transition des Griffes et Réveilles

Depuis la Chapelle vers le col de Carri ou vers Vassieux

## Ambiances & lisibilité, Identité

Cette transition vallonnée abrite plusieurs hameaux (les Réveilles, la cîme du Mas...) et la Grotte de la Draye Blanche. Elle est majoritairement boisée mais est ponctuée par de petites ouvertures. Il en émane une ambiance très forestière, à forte connotation naturelle.

Deux sites importants marquent l'unité :

- La Grotte de La Draye Blanche est propriété de la Commune. Le creusement du tunnel d'entrée pour accéder à la grande salle a modifié la physionomie du site.
- Le Col du Carri site nordique, ambiance forestière.

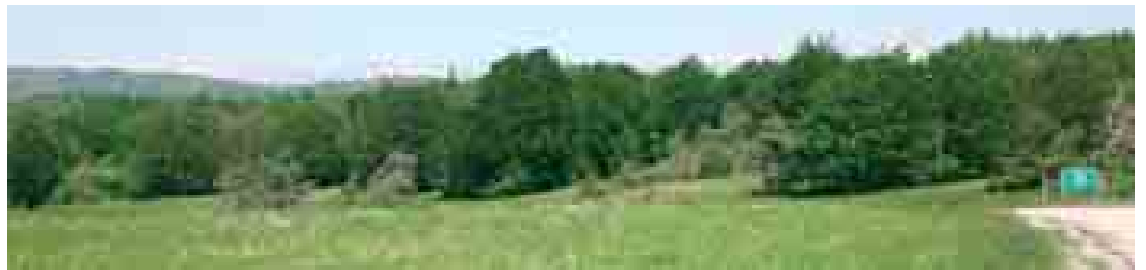
## Tendances d'évolution

L'enrichissement progressif de l'unité tend à fermer le paysage et ainsi à réduire sa qualité visuelle.

La fermeture totale de l'unité amènerait à la perte d'un cadre de vie de qualité pour les hameaux existant et à la perte du rôle de transition (risque de rupture franche : ouverture de la Chapelle et de Vassieux/fermeture des boisements).

La dynamique d'urbanisation est limitée du fait des difficultés d'assainissement.

Il existe une forte dynamique touristique autour du site de la grotte de la Draye Blanche et du site nordique du col du Carri.



Ouverture visuelle intéressante au col de Proncel



Petite unité vallonnée des Griffes en cours d'enrichissement

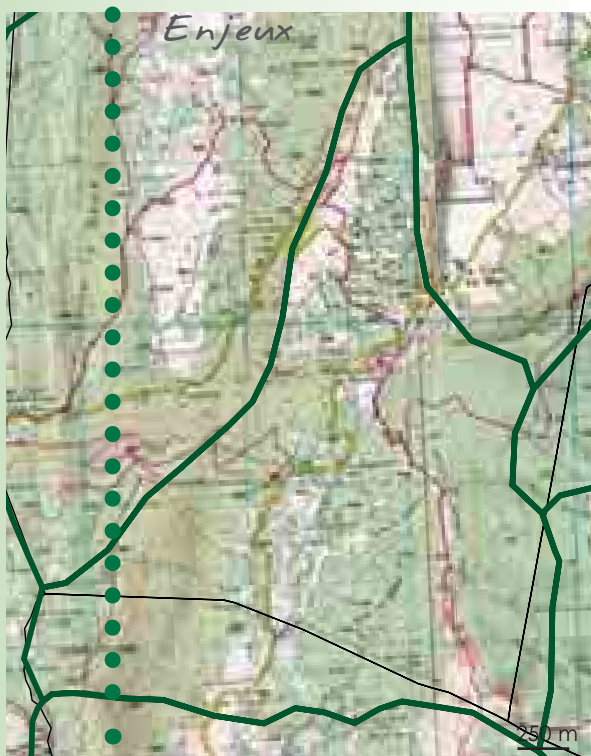
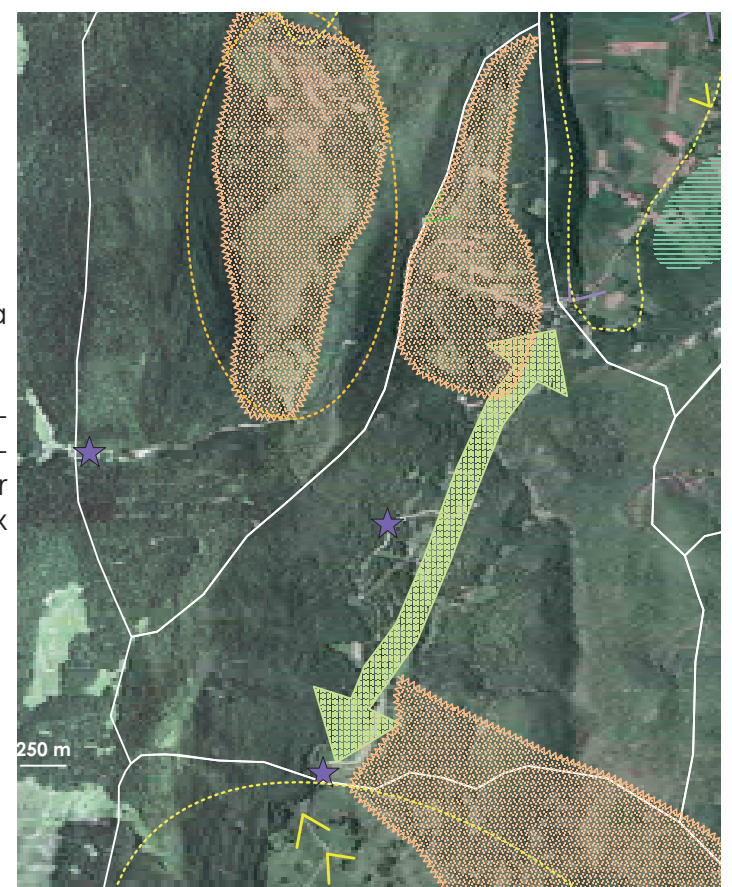


Enrichissement progressif du secteur

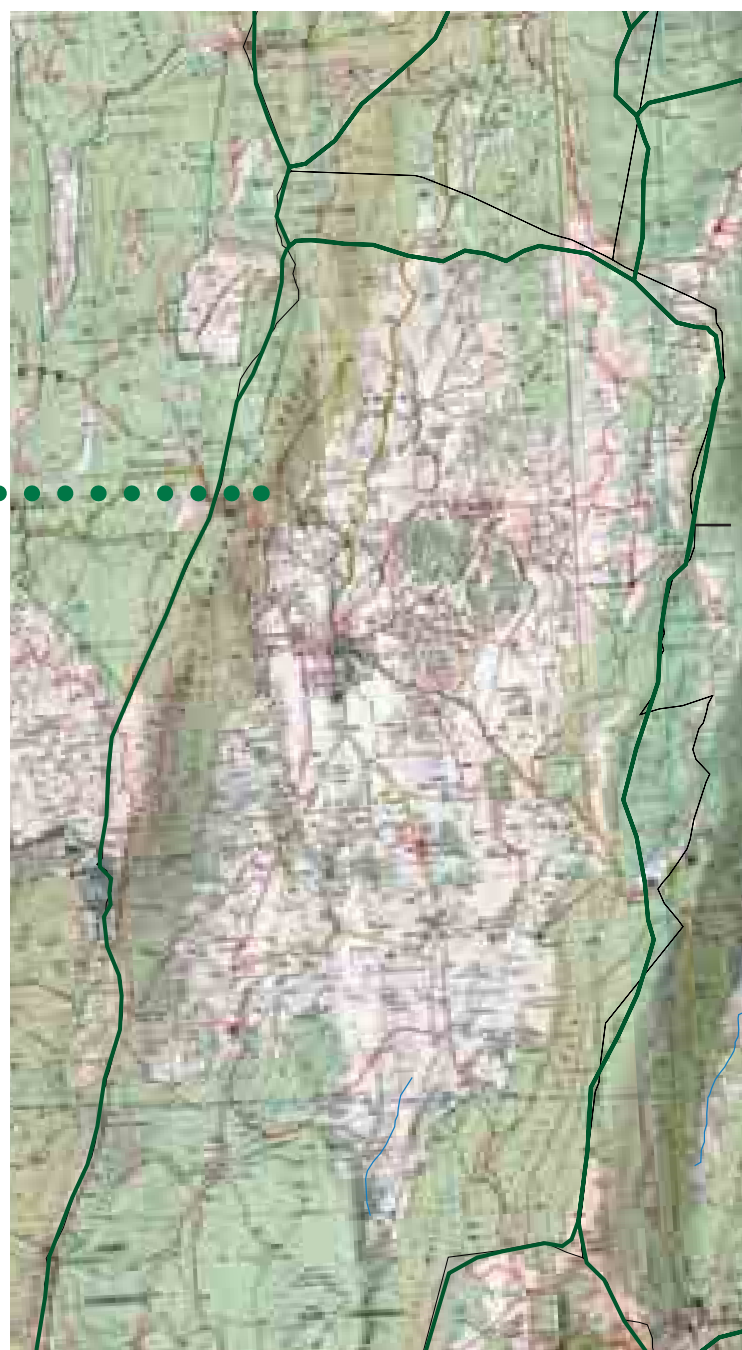


## Enjeux

- Préserver les clairières
- Gérer l'enrichissement
- Valoriser le col de Proncel
- Requalifier le parking de la Draye Blanche
- Valoriser les sites touristiques et les éléments qui fondent leur identité, éviter leur banalisation lors des travaux d'aménagement.

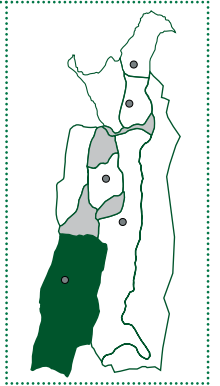


# Plateau de Vassieux



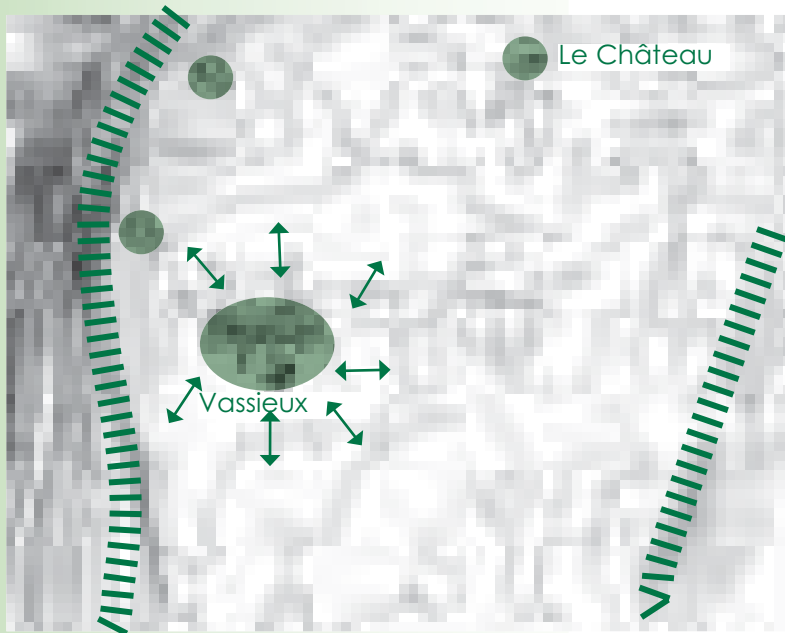
COMMUNE CONCERNÉE : Vassieux

SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 4 600 ha



## Plateau de Vassieux

### Ambiances, lisibilité & identité paysagères

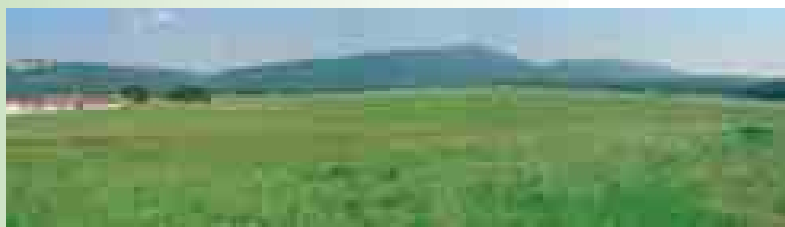


Le village de Vassieux implanté au coeur du plateau, ouvert sur le paysage...

Un relief de plateau karstique caractéristique avec ses dolines, lapiaz, pré-bois à genévriers et pins sylvestres... forge l'identité de cette unité et contraste avec la platitude du relief et l'ouverture agricole autour du village...

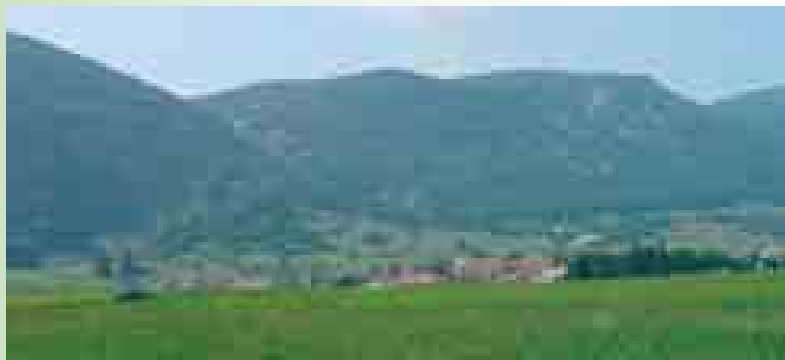
Des reliefs boisés, avec prairies et bocage en piémont et de petites clairières sur les versants (diversité paysagère), cadrent le plateau. Le sud de l'unité est occupé par les forêts appartenant aux communes de Die et Marignac, que sillonnent de nombreuses pistes forestières, bien utilisées par les promeneurs.

L'unité dévoile diverses ambiances : plutôt naturelle pour le paysage karstique, fortement agricole et de grande échelle sur le plateau autour de Vassieux, plutôt intime et semi-fermée dans le bocage lâche et irrégulier du sud de l'unité (haies épaisses, bosquets)... Les transitions entre ces différentes ambiances se font doucement générant encore une diversité visuelle. De l'association des ces perceptions variées naît l'identité et la qualité paysagère de l'unité.



Vaste plaine agricole très ouverte autour de Vassieux

Des petits poljés, où le sol est fertile, alternent avec les zones d'affleurement du karst où d'énormes travaux d'épierrage, dont témoignent les innombrables clapas et murets en limites de parcelles, ont malgré tout permis de gagner des terrains agricoles. Ces clapas sont aussi très visibles sur les pieds de versant. A Chante Caille, ces ancienne structures agraires constituent, avec les tours des anciens moulins de Chante Caille et la chapelle toute proche un site très intéressant du patrimoine rural, aujourd'hui peu valorisé.

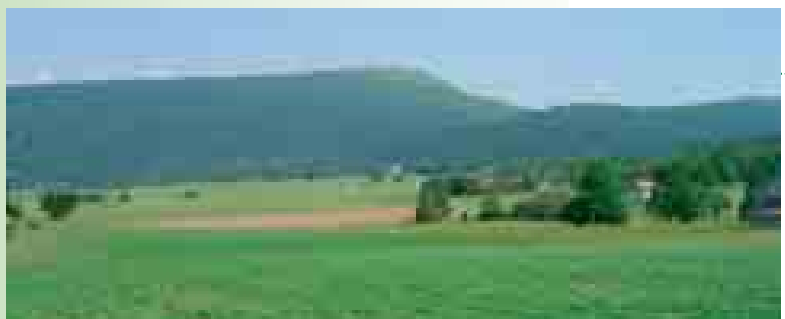


Perception de Vassieux

L'habitat est très dispersé, sous forme de fermes isolées ou très petits hameaux. Il n'existe qu'un seul hameau, le Château, plutôt à l'écart de Vassieux et au coeur du paysage karstique. Le village de Vassieux est quant à lui implanté sur un petit ressaut rocheux au milieu et en situation dominante de la vaste plaine agricole. Les herbages et cultures autour du village constituent un espace de présentation et de valorisation remarquable qui affirme sa position. Vassieux a été presque totalement reconstruit après la seconde guerre mondiale, ce qui a complètement modifié la physionomie du village

Le site du Col de Vassieux a, au-delà de son caractère grandiose, une forte valeur patrimoniale en tant que chemin historique d'accès au Diois (avec le Col du Rousset et le Pas de Chabrinel).

La lecture du paysage, altérée par la présence d'enrichissement diffus, est facilité par le regroupement du bâti sur Vassieux et la perception globale dominante offerte par le col de la Chau.

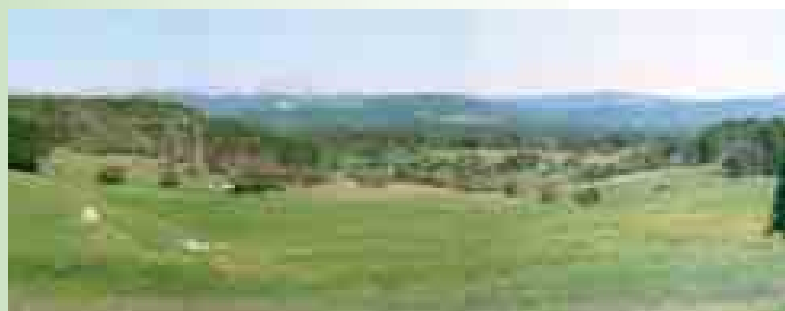


Paysage agricole semi-ouvert au sud du plateau (bosquets)  
Front visuel en arrière plan : versants boisés

### Perceptions visuelles

La morphologie de l'unité et ses composantes paysagères lui confère des perceptions visuelles ouvertes et lointaines (Hauts Plateaux, crête de Gagères...). La perception de l'unité dans sa globalité et en situation dominante s'ajoute à ces caractéristiques pour générer une forte sensibilité visuelle de l'ensemble. La vue panoramique exceptionnelle depuis le col de La Chau permet une lecture du paysage de l'unité.

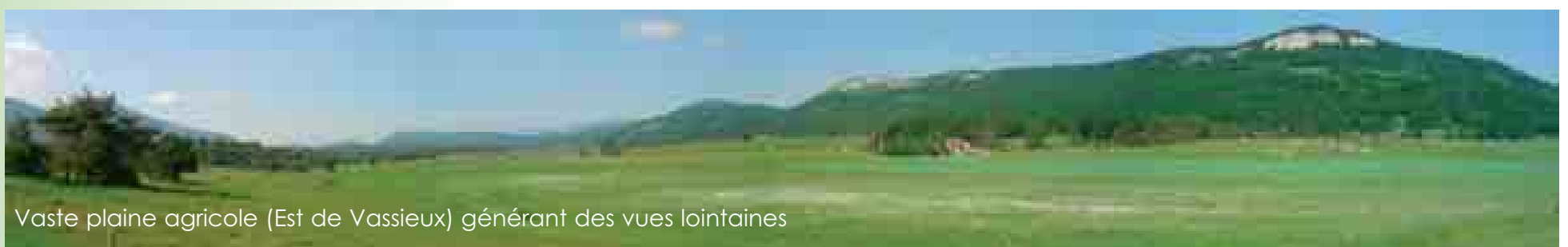
Les versants boisés sont également très prégnants dans la perception d'ensemble et contrastent avec le plateau ouvert.



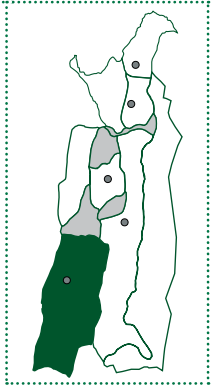
Transition espaces herbeux très ouverts et espaces semi-naturels où le calcaire affleure



Paysage karstique : dolines, lapiaz, prébois à genévriers et pins sylvestres



Vaste plaine agricole (Est de Vassieux) générant des vues lointaines



## Plateau de Vassieux



Analyse comparée d'une photo du début du XXe siècle et d'une photo actuelle : si la configuration du village a quelque peu changé, sa forme urbaine groupée est restée la même et l'arrière-plan du paysage est quasi-inchangé (prairies en pied de versant boisé, trame arborée...)



### Tendances d'évolution

- Dynamique naturelle : l'enrichissement est progressif et diffus sur l'ensemble de l'unité, parfois même lorsqu'un entretien ou un pâturage est toujours présent. Cette forte dynamique naturelle tend à supplanter l'activité agricole et risque de fortement perturber la qualité paysagère de l'unité. L'enrichissement est nettement visible au nord-est de l'unité, dans le secteur entre le Château et Vassieux (la Frache, Champ Geles, les Renoulières) et au sud de l'unité (nord de l'Echauda).

- Dynamique forestière : depuis les années 1950 l'avancée de la forêt est marginale par rapport à l'ensemble de l'unité. Elle concerne essentiellement le secteur sud ????. La fermeture des clairières sur les versants se poursuit. Quelques plantations d'épicéas parsèment les pieds de versants et altèrent la lisibilité de l'unité.

- Dynamique agricole : malgré des sols de qualité agronomique médiocre (poreux et secs), l'activité agricole, diversifiée (bovin viande, bovin lait, mixte, ovin viande, vente de foin sur pied) semble dynamique. En revanche, au nord de l'unité un secteur actuellement exploité, d'environ 150 ha, présente un avenir inconnu. La fermeture de ce secteur serait très dommageable pour le maintien de la qualité paysagère de l'unité.

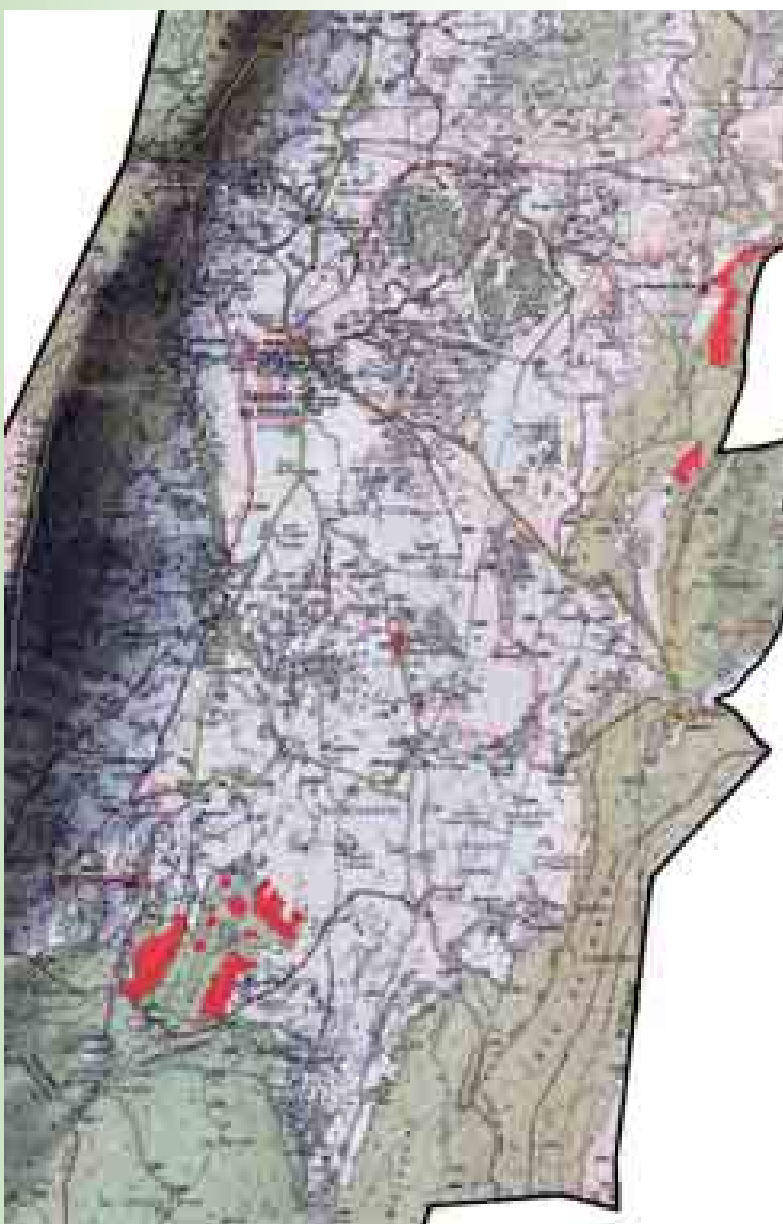
- Dynamique urbaine entre 1990 et 1999 : la commune Vassieux présentait le plus faible taux de croissance démographique du canton (0,27%). La population de la commune était vieillissante (indice de vieillesse de 1.11) et le rythme de construction était globalement peu élevé entre 1990 et 1999 (0,8).

Sur la commune, la pression foncière, moins forte que sur les autres communes du canton, est aujourd'hui présente. Au cours des cinq dernières années, le nombre de résidences principales s'est accru de 22 nouvelles résidences, soit une augmentation de 18%, compensée par la diminution du nombre de résidences secondaires (-20), soit une baisse de 19%. Globalement, le taux de construction (nombre de constructions par an) est en hausse depuis 1999 : il était de 0,8 entre 1990 et 1999, il est de 1,2 entre 2000 et 2004.

Il existe un projet de lotissement de 7 lots, derrière le Piroulet et un projet de construction d'un CAT à la sortie du village.

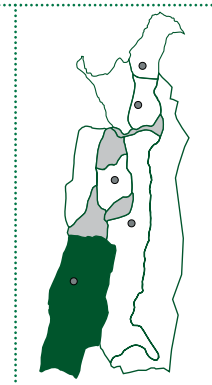
La commune dispose d'un POS, dont la transformation en PLU n'est pas envisagée dans l'immédiat. Les constructions neuves privilégient le matériau bois sous toutes ses formes, en rupture avec l'architecture traditionnelle en maçonnerie de pierres.

Les tendances d'évolution du paysage semblent amener à sa fermeture par un enrichissement lent mais progressif et continu. Il existe donc sur l'ensemble de l'unité un fort enjeu de maintien de l'activité agricole pour la préservation de la qualité et de l'identité du paysage.



Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

Plateau de Vassieux

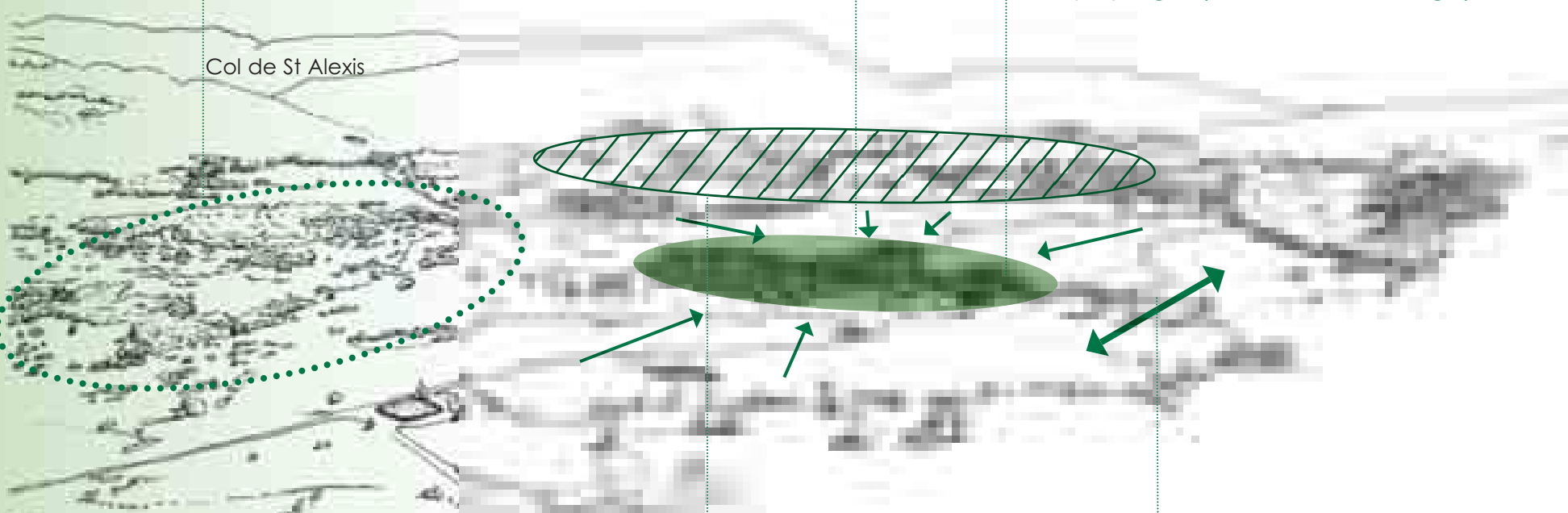


Paysage karstique qui transmet des images et des ambiances particulières et uniques sur l'ensemble de l'aire d'étude, qui forgent l'identité de l'unité (forte naturalité induite par la présence de la pierre sous diverses formes, contrastes de textures et de couleurs pierres-prairies, végétation inféodée au milieu sec...)  
 Enjeu de préservation de cette ambiance particulière  
 Enjeu de valorisation de la découverte du paysage (depuis les axes majeurs, depuis les points de vue panoramiques)

Autour de Vassieux, l'ambiance karstique s'efface pour laisser place à une activité agricole dynamique qui génère un paysage très ouvert (absence d'éléments arborés, bâti très dispersé) valorisant les perceptions du village de Vassieux  
 Enjeu de préservation de l'ouverture agricole du plateau autour de Vassieux

Le bâti est très dispersé sur l'ensemble du plateau et groupé autour du village  
 Enjeu de développement du village respectant une forme urbaine groupée et compacte permettant une bonne identification dans le paysage  
 Enjeu de préservation d'un bâti agricole dispersé sur le plateau dans le respect d'un certain équilibre paysager (attention au mitage)

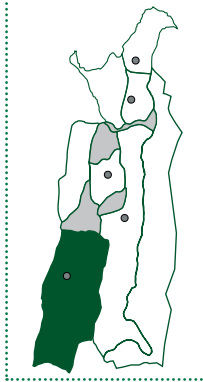
Hauts Plateaux  
 Rochers de Beaussière      Montagne de Beure      Montagne de Nève



Enrichissement perceptible sur l'ensemble de l'unité. Risque de perte de lisibilité, d'identité et de qualité paysagère (fermeture par la forêt, perte des vues remarquables, banalisation du paysage, ambiance et paysage karstique effacée...)  
 Enjeu de préservation de l'espace agricole ouvert, garant de la qualité du paysage

Le village de Vassieux, groupé, occupe une position centrale sur le plateau, en situation légèrement dominante, dont la perception visuelle est valorisée par les espaces ouverts qui l'enserment (socle de présentation)  
 Enjeu de préservation d'une coupure verte entre le village et le hameau  
 Enjeu de préservation des socles de présentation du village  
 Limiter l'extension du hameau et concentrer le développement au sud de Vassieux

Bocage lâche formé de haies épaisses et de bosquets, au sud de l'unité, qui contraste avec l'ouverture du plateau de Vassieux et génèrent des ambiances plus intime et des perceptions plus diversifiées.  
 Enjeu de préservation de l'entité bocagère (agriculture et trame arborée)



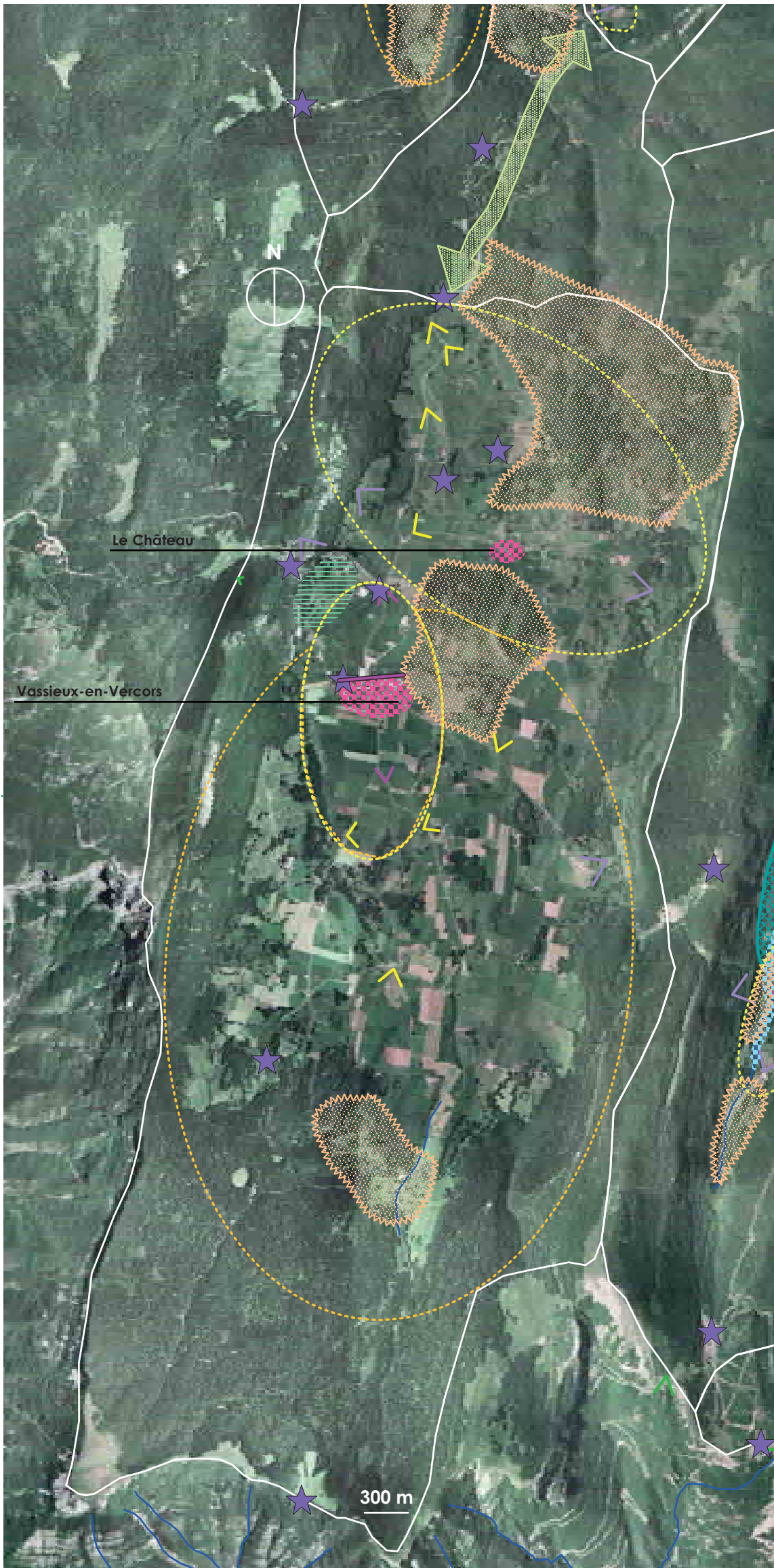
## Plateau de Vassieux

### Enjeux paysagers

- Maintenir l'ouverture du paysage sur le plateau
  - Maintenir les clairières sur les versants
- Soigner les lisières le long de la RD178 et de la route allant au col de Vassieux
  - Valoriser le panorama depuis le col de la Chau
- Renforcer le groupement du hameau du Château
- Réserver le caractère dispersé du bâti pour l'implantation d'éventuels bâtiments agricoles
  - Gérer l'enrichissement du plateau
- Valoriser l'ambiance particulière du paysage karstique (sentiers, points de vue, découverte...)
  - Conforter et renforcer le groupement du village de Vassieux
- Préserver l'ouverture visuelle du plateau agricole autour de Vassieux, vaste espace de présentation et de mise en exergue du village
- Gérer l'urbanisation future et accompagner les projets pour éviter les graves conflits dont ont fait l'objet certains permis de construire dans les dernières années
  - Valoriser et gérer le patrimoine rural des structures agraires anciennes qui animent le paysage du plateau karstique

### Intentions & Projets

- Réhabilitation du centre de vacances du Piroulet
  - Valoriser le patrimoine rural par la mise en place d'un circuit de promenade découverte
- Projet d'extension du musée de site (accueil pour les scolaires et sanitaires)
  - Transfert du foyer de ski de fond dans un ancien centre de vacances et aménagement
  - Réflexion en cours sur l'implantation d'éoliennes
- Réflexion sur l'aménagement de la circulation et des espaces publics du centre village en lui conservant son esprit d'un village rural de montagne



#### ENJEUX PAYSAGERS

Unité paysagère et transition

#### PRESERVER LE PAYSAGE

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

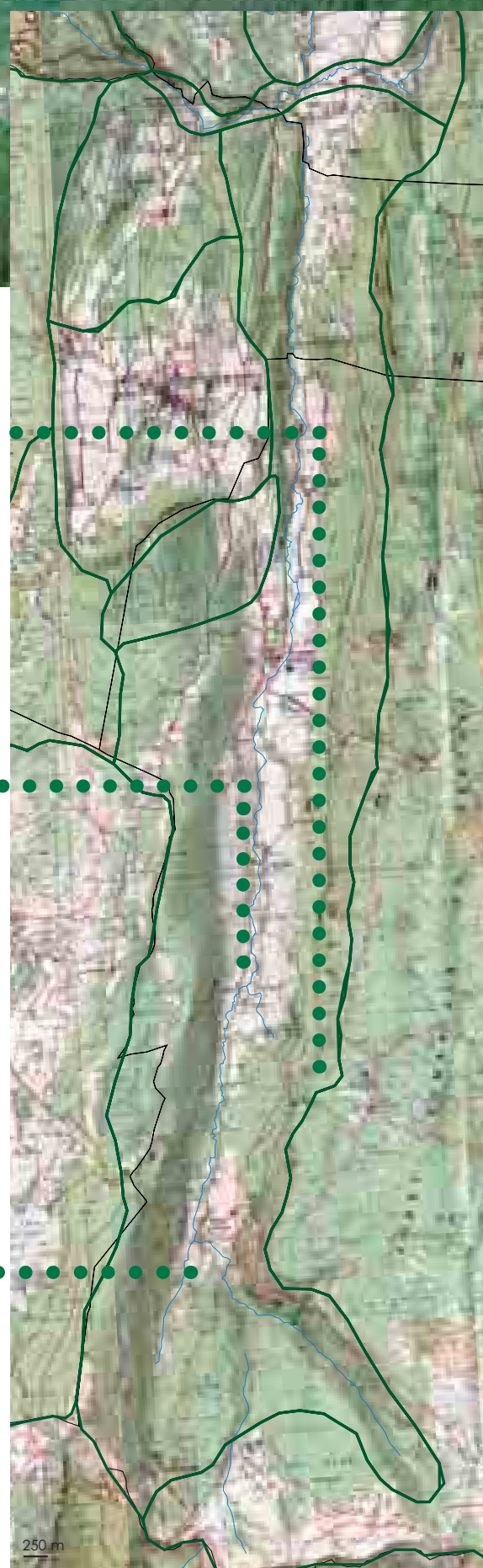
#### GERER LE PAYSAGE

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enrichissement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

#### VALORISER LE PAYSAGE

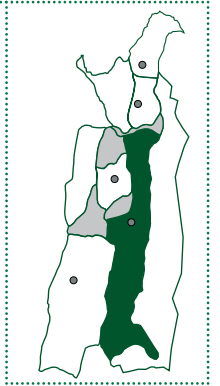
- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

# Vallée de la Vernaison



COMMUNES CONCERNÉES : Saint-Agnan-en-Vercors,  
Saint-Julien-en-Vercors, La Chapelle-en-Vercors  
SUPERFICIE DE L'UNITÉ : 4 450 ha environ





## Vallée de la Vernaison

### Ambiances & lisibilité, Identité

L'unité de la Vernaison présente la singularité d'être linéaire, elle suit le synclinal de la Vernaison et est calée sur le fond de vallée étroit de la rivière et cadrée assez strictement à l'est et à l'ouest par des versants boisés.

Il émane de cette unité un paysage de contrastes : la Vernaison, accompagnée de sa ripisylve, génère des paysages et des ambiances humides remarquables et rares sur le secteur, tandis que les pieds de versant couverts de nombreux clapas sont typiques d'un paysage sec.

Le village de Saint-Agnan occupe une situation stratégique : à la croisée des chemins (RD518 et RD103) vers la Chapelle ou vers Saint-Martin, en position centrale de l'unité, et implanté sur un terre rocheux qui lui donne une vue dominante sur la vallée de la Vernaison.

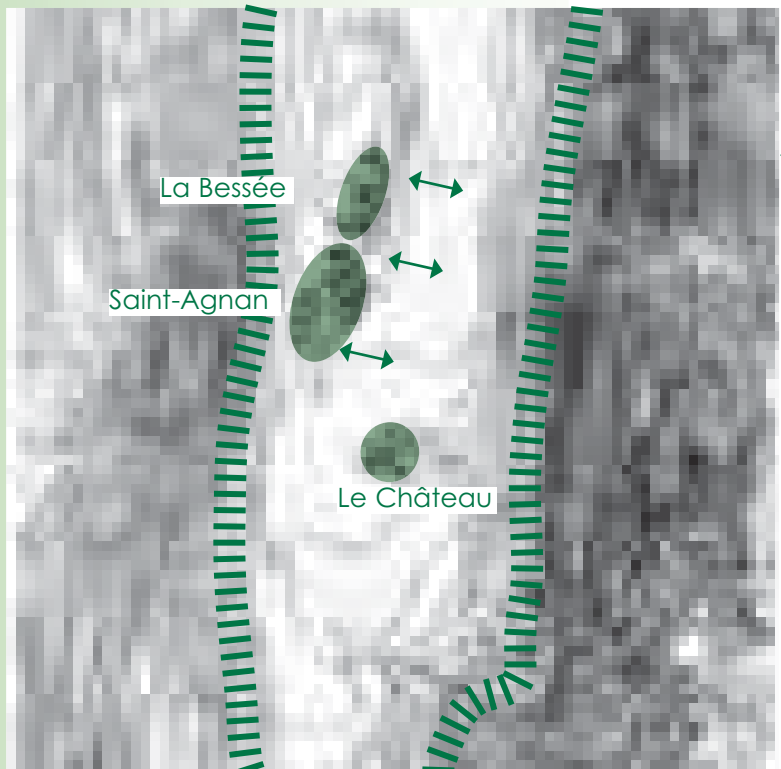
Les nombreux hameaux aux implantations différentes viennent ponctuer et diversifier ce paysage de vallée qui montre des alternances de séquences paysagères diverses (séquence ouverte, séquence fermée boisée, séquence humide, séquence bâties...), notamment liées aux resserrments et ouverture du relief...

Pour gagner des terres agricoles aux époques où la population était nombreuse, les pieds de versants ont été épierrés, donnant d'imposants pierriers ou clapas qui structurent l'espace agricole dans une forme de bocage lithique remarquable.

L'unité compte deux sites phares à forte valeur patrimoniale :

- Au débouché de la Combe Male, la Chapelle St Alexis, perchée sur son socle rocheux, émerge des bois, entourée des ruines du château du Rousset. Le château de Rousset était un des trois sites castraux du canton (avec le Château de Ravel et celui de La Batie). Elle est signalée par un panneau d'interprétation du PNRV.
- Le site de La grotte de la Luire est un des sites emblématique du Vercors central, site naturel et lieu de mémoire. Outre l'histoire dramatique qui s'y rattache, c'est aussi un site naturel aux phénomènes hydrogéologiques exceptionnels : lorsque la Luire «crève», l'eau monte de plusieurs centaines de mètres dans les réseaux spéléologiques avant de sortir par le porche de la grotte.

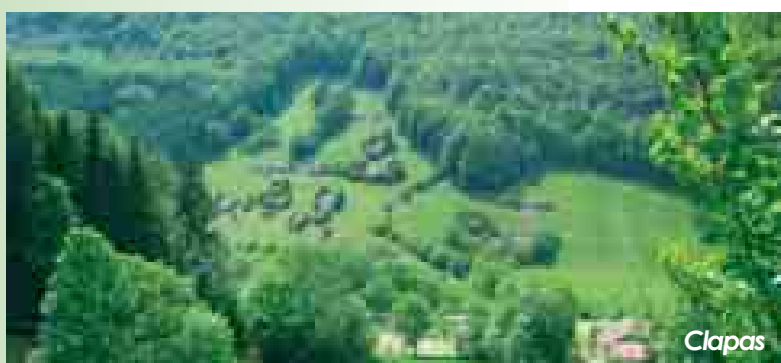
La grotte de La Luire et celle de La Draye Blanche (La Chapelle) sont les deux seuls réseaux spéléologiques accessibles au public, alors que le Massif du Vercors est mondialement connu pour la richesse de ses réseaux spéléologiques.



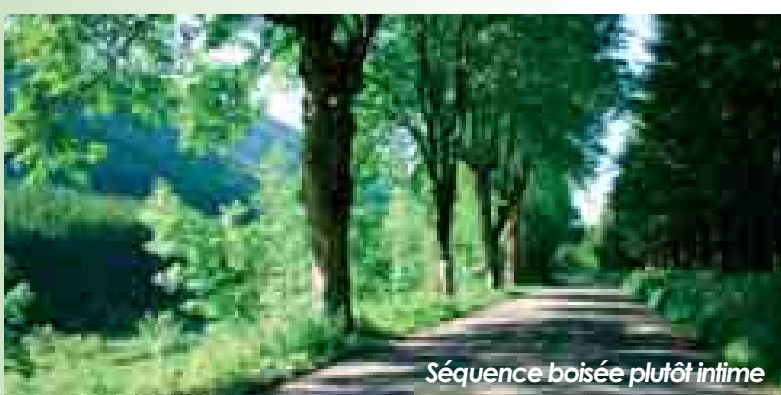
Le village de Saint-Agnan en situation dominante sur la vallée de la Vernaison



Saint-Agnan



Clapas



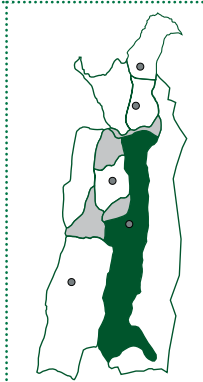
Séquence boisée plutôt intime



La Brière, le long d'un escarpement rocheux est entourés d'un socle agricole encore bien préservé



Fond de vallée de la Vernaison, alignement et ambiance bocagère s'ajoute à l'ouverture des prairies humides...



## Vallée de la Vernaison



Perception visuelle directe de l'eau  
Ambiance humide remarquable et rare

### Perceptions visuelles

La route du parking de la Coche offre un panorama grandiose sur l'ensemble de l'unité. La porte sud du massif du Vercors, par le tunnel du Col du Rousset, s'ouvre sur la station d'une part (secteur très aménagé, image artificielle, larges surfaces de stationnement qui banalisent les lieux) et sur une ambiance très forestière d'autre part avant «d'entrer» dans la vallée proprement dite.

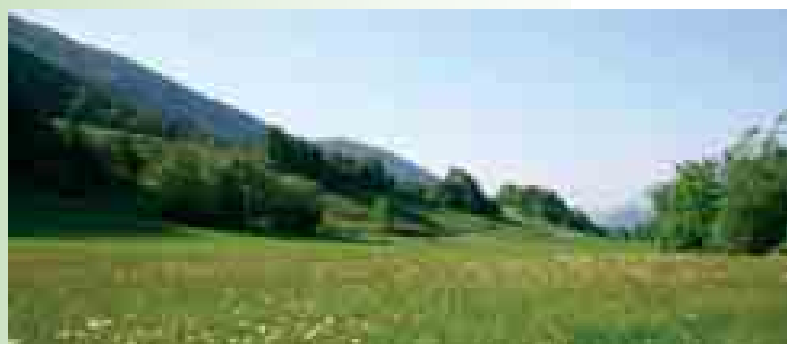
La RD518 et la RD103 sont signalées dans le paysage par des alignements d'arbres remarquables et non continus qui diversifient les perceptions et facilitent la lecture du paysage. Il en est de même pour la ripisylve de la Vernaison qui la souligne et la signale dans le paysage.

Compte tenu de la configuration de l'unité toute en longueur, les vues lointaines sont souvent axiales vers la crête de Chalimont au nord et vers la Montagne de Beure au sud. Sinon, les vues sont souvent bloquées, soit par les boisements le long de la route, soit par les versants pentus et boisés proches.

La vallée de la Vernaison est partiellement perçue depuis l'unité, notamment les pieds de versants bocagers du nord de l'unité (diversité visuelle intéressante).

Le village de Saint-Agnan, surmonté de son clocher (point d'appel visuel), est perçu depuis ses différentes routes d'accès. Son caractère groupé, son implantation en situation haute et ses espaces ouverts de présentation aux premiers plans visuels lui confèrent une bonne identification dans le paysage et participent à la lisibilité d'ensemble.

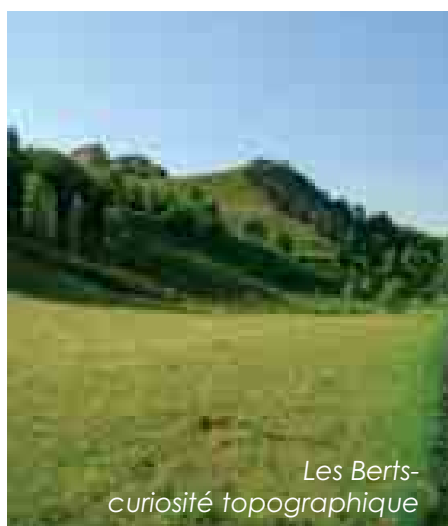
Le hameau de La Britière s'étire le long de son socle rocheux, de part et d'autre de sa chapelle, récemment restaurée.



Séquence ouverte, lecture de la ripisylve de la Vernaison



Séquence rythmée par les alignement d'arbres le long de la route, lecture de la ripisylve de la Vernaison



Les Berts-  
curiosité topographique



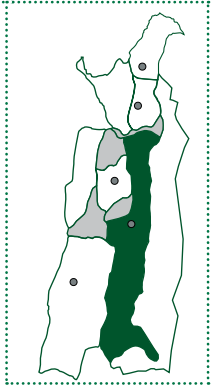
Chabotte



La crête de Chalimont et le rebord des Hauts Plateaux



La Britière



## Vallée de la Vernaison



Avancée de la forêt entre la moitié du XXème siècle et aujourd'hui (source : diagnostic territorial - ADASEA)

### Tendances d'évolution

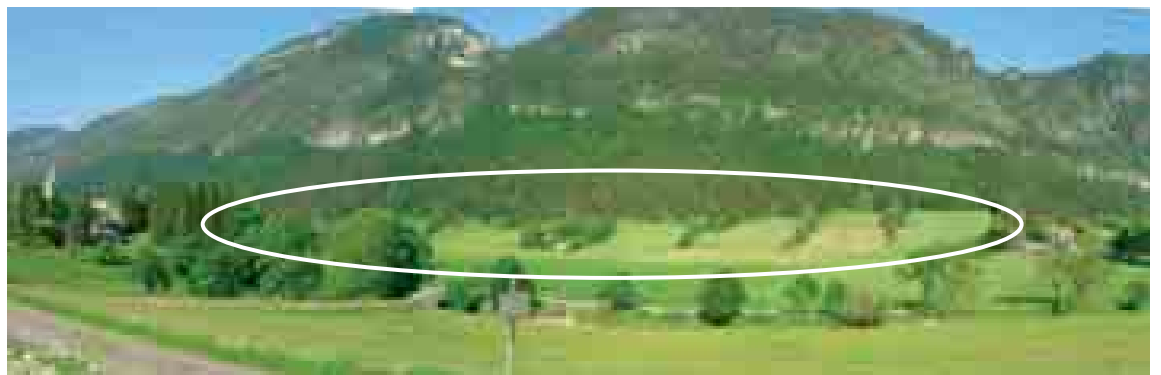
- Dynamique naturelle : l'enfrichement est quasi-général sur les pieds de versants et tend à refermer l'unité et à réduire fortement la profondeur de champs de vision
- Dynamique forestière : l'avancée de la forêt depuis les années 1950 a été concentrée sur le fond de vallée et a généré une fermeture du paysage inquiétante qui tend à se poursuivre. De nombreuses plantations de résineux, notamment dans le bassin de vie du Rousset, apportent une ambiance de vallée encaissée et sombre toute différente de celles des autres séquences. Par ailleurs, l'ensemble des séquences boisées, même feuillues, ont tendance à s'étendre.
- Dynamique agricole : l'activité agricole est dynamique et semble stable pour les prochaines années. Deux projets agricoles sont annoncés (2 bâtiments aux Chaberts et 1 aux Brunets). Les agriculteurs signalent le risque de fermeture des milieux...
- Dynamique urbaine : la commune de Saint-Agnan enregistre le plus fort taux de croissance démographique du canton entre 1990 et 1999, et présente un indice de vieilles de 0,78 en 1999 (le plus faible du canton). Toujours en 1999, la commune montre un nombre de résidences secondaires largement supérieur (290) à celui des résidences principales (162). La commune de St Agnan vient d'engager la révision de son PLU. Elle envisage de poursuivre le développement de la station du Col du Rousset. Partout dans l'unité paysagère, la pression foncière se traduit par des constructions récentes privilégiant largement le matériau bois, en rupture avec la maçonnerie du bâti traditionnel des villages (ancien ou de la période de la reconstruction). Ce choix, en lien à la fois avec l'évolution des modes d'habiter et avec les progrès techniques des matériaux entraîne une transformation radicale des paysages construits qu'il est fondamental d'intégrer aux réflexions.

L'analyse d'une photo des années 1900 la petite unité de Rousset totalement ouverte. Le hameau implanté à mi-pente au sein de prairies qui ouvrent les perceptions visuelles vers le versant et vers la vallée. Aujourd'hui la sous-unité est quasi-totalement fermée et cette prise de vue est masquée par les boisements.



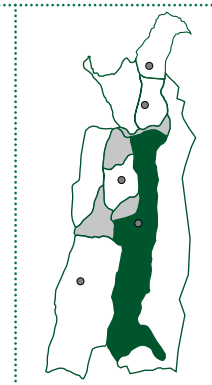
Les tendances d'évolution montrent un fort risque de fermeture de la vallée (avancée des bois, enfrichement des parcelles...) qui serait considérablement dommageable pour la qualité paysagère de la vallée et son rôle de continuité et transition entre les différentes unités plus ouvertes (Saint-Martin, La Chapelle).

Cette fermeture du paysage s'associe également à une forte pression urbaine. Le développement mesuré de la commune, dans le respect de ses caractéristiques paysagères, constitue un enjeu fondamental de préservation de la qualité et de l'attractivité des paysages.



L'analyse comparée d'une photo des années 1900 et d'une photo actuelle montre une avancée de la forêt sur le pied de versant qui tend à fermer le fond de vallée et à réduire la profondeur du champ de vision. En revanche, quelques haies bocagères ont été préservées et participent encore à la qualité et à l'identité paysagère de la vallée. Les modifications ne sont donc pas fondamentales, ne perturbent pas la lisibilité du paysage et son identité reste affirmée. En revanche si la fermeture progresse, la qualité et la lisibilité du paysage risquent d'être totalement altérée.

Vallée de la Vernaison



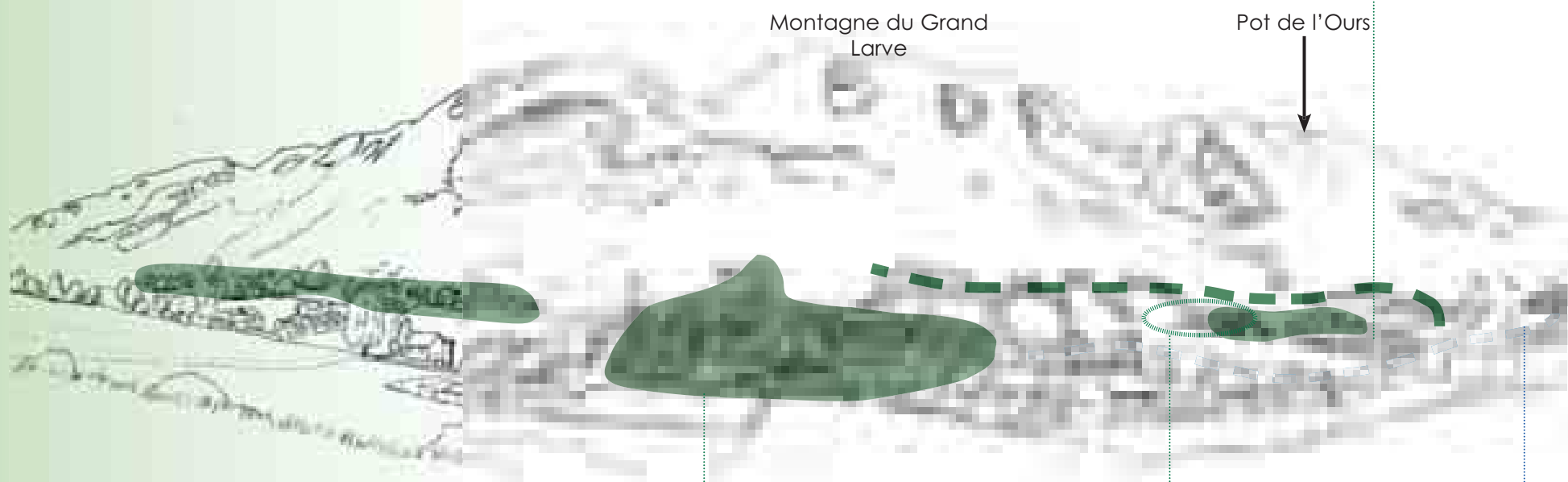
Unité couloir d'orientation Nord-Sud

Enjeu de préservation des espaces agricoles ouverts permettant des échappées visuelles et la lecture du fond de vallée, et créant des espaces de respiration autour du bâti et de la rivière



Versant Est de l'unité : ample et ensoleillé, visuellement sensible aux changements paysagers (enfrichement, coupes...)  
Enjeu de gestion de l'enfrichement des clairières sur les versants

Lisières remarquables et bocages  
Enjeu de préservation de l'entité bocagère (agriculture et trame arborée)



La Bessée

SAINT-AGNAN  
(NOYAU ANCIEN)

Le Château

Village de Saint Agnan, groupé et implanté en position surélevée sur un socle de terre rocheux boisé, entouré de prés cultivés qui le mettent en valeur  
Enjeu de préservation des prés permettant et valorisant les vues d'ensemble sur le village  
Enjeu de développement du bâti dans le respect de ses caractéristiques traditionnelles (groupement, bonne identification visuelle dans le paysage)

Présence de haies bocagères qui animent les perceptions et accompagnent les prairies ouvrant la vallée jusqu'aux pieds de versants. Des essences pionnières tendent à coloniser peu à peu l'ensemble des pieds de versant

Enjeu de préservation de la diversité des lisières, des haies et de l'ouverture de la vallée

Paysages humides le long des rivières, rares sur le canton  
Enjeu de préservation et de renforcement des ripisylves et des ambiances humides

Vallée de la Vernaison

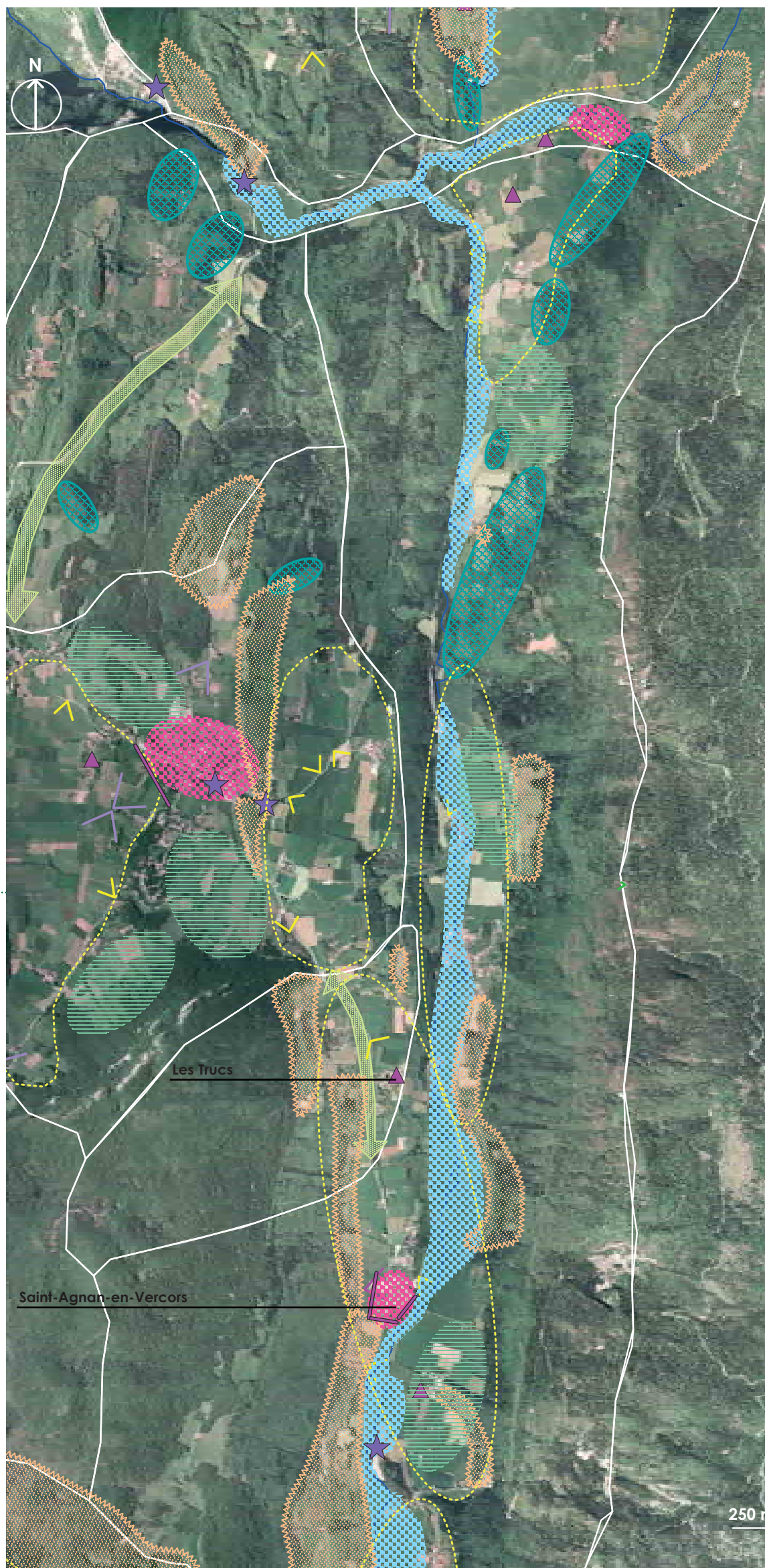


Enjeux paysagers

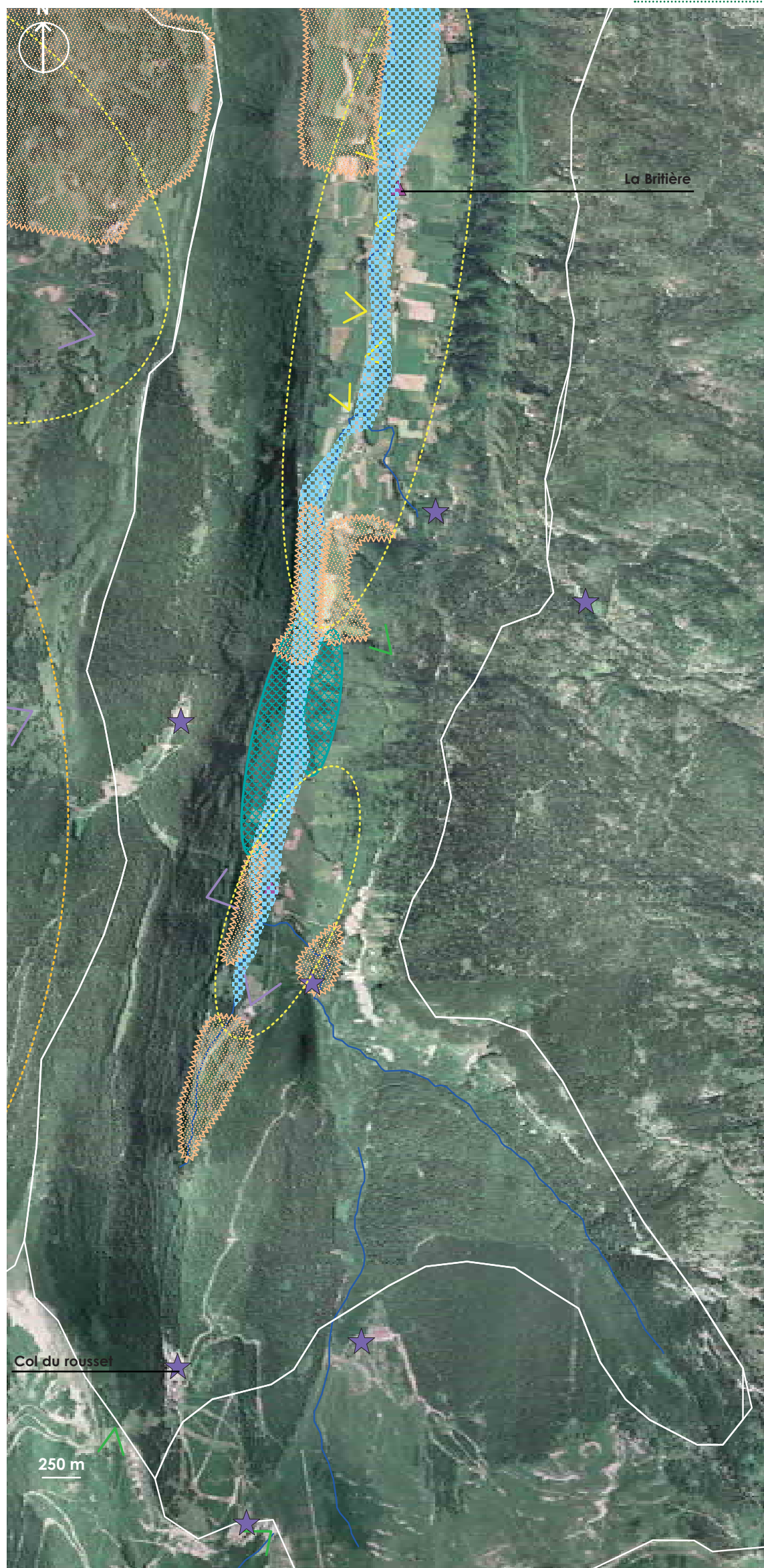
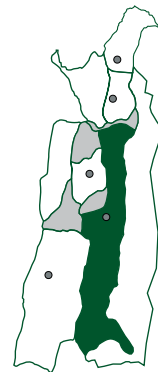
- Préserver le fond de vallée ouvert et lisible : paysages et ambiances humides, ripisylve signalant la présence de la rivière...
- Valoriser la présence de l'eau et sa perception visuelle directe
- Limiter l'enfrichement sur les pied de versants et les clairières
- Conforter la forme urbaine groupée du village de Saint-Agnan et intégrer les éventuelles extensions au paysage
  - Préserver des espaces de présentation et de valorisation du village
    - Préserver la silhouette des hameaux remarquables, perçue depuis la route
- Réouvrir la sous-unité du Rousset (aujourd'hui déconnectée du reste de la vallée)
- Gérer les plantations d'épicéas et la progression de la forêt dans le fond de vallée
- Requalification de la station du Col du Rousset et du parking du stade de neige, lieu de départ des randonnées vers la Réserve des Hauts plateaux.
- Valorisation du site naturel et historique de la Grotte de La Luire,
  - Gérer le patrimoine agricole des clapas

Intentions & Projets

- Réflexion sur la traversée du village et sur le mobilier urbain
  - Intégration des bâtiments agricoles
- Réflexion sur les Portes de la réserve naturelle, du canton
- Poursuite de l'aménagement de la station du Col du Rousset
  - Projets d'urbanisation aux hameaux du Rousset, des Chaberts.



Vallée de la Vernaison



**ENJEUX PAYSAGERS**

Unité paysagère et transition

**PRÉSERVER LE PAYSAGE**

- Préserver l'ouverture agricole du paysage
- Préserver l'ambiance particulière du paysage karstique
- Préserver voire renforcer l'ambiance bocagère
- Préserver et affirmer les ambiances humides diverses du fond de vallée
- Préserver la vue remarquable de découverte du paysage
- Préserver la perception visuelle du village
- Préserver une transition "verte" (ambiance forestière, intime...)
- Préserver la qualité visuelle du front urbain du village
- Préserver la silhouette du hameau

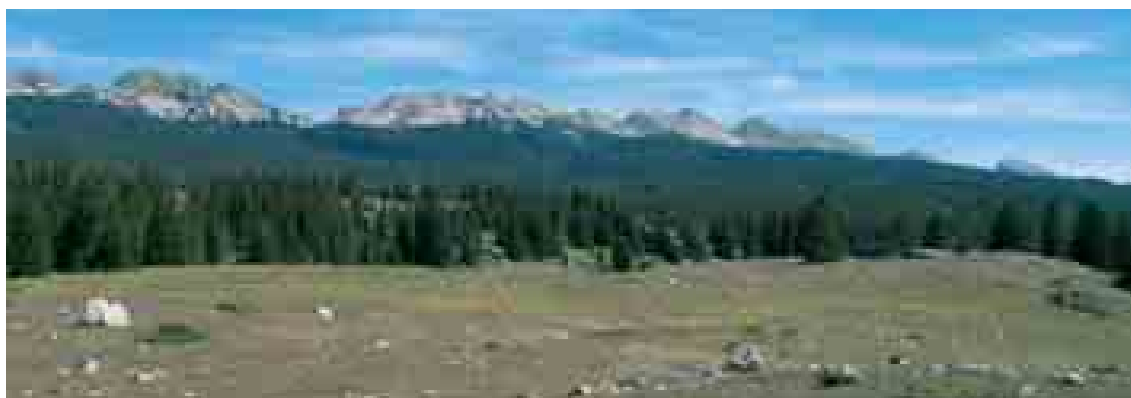
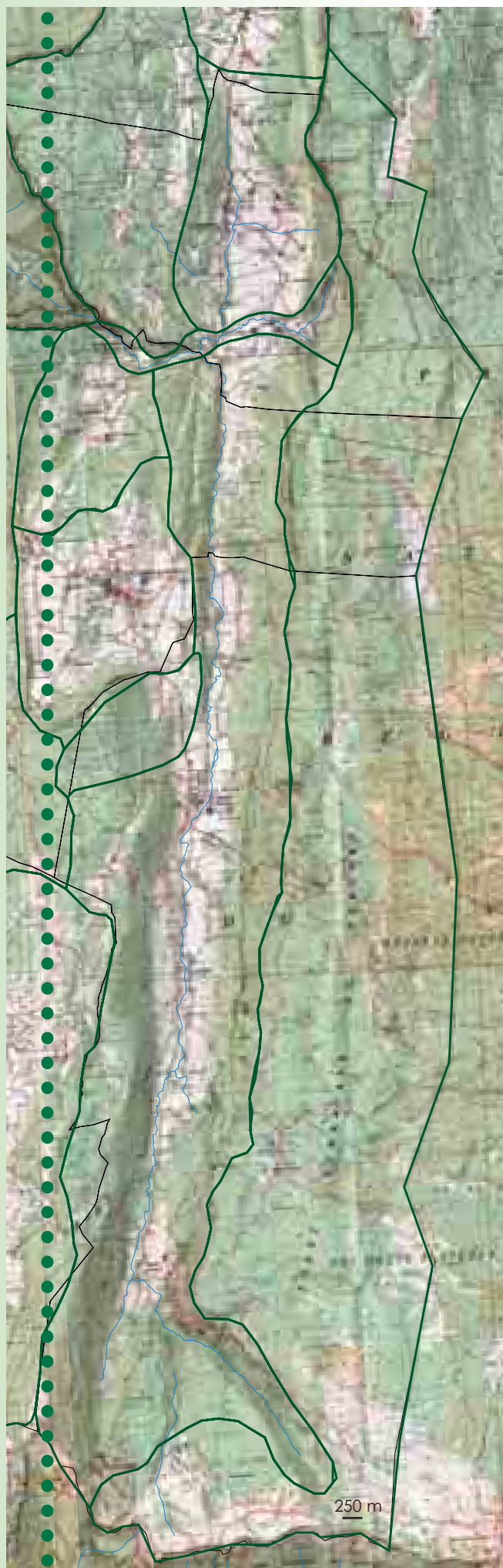
**GERER LE PAYSAGE**

- Gérer l'urbanisation du village ou du hameau
- Gérer et maîtriser l'enfrichement
- Gérer les plantations mono-spécifiques d'épicéas

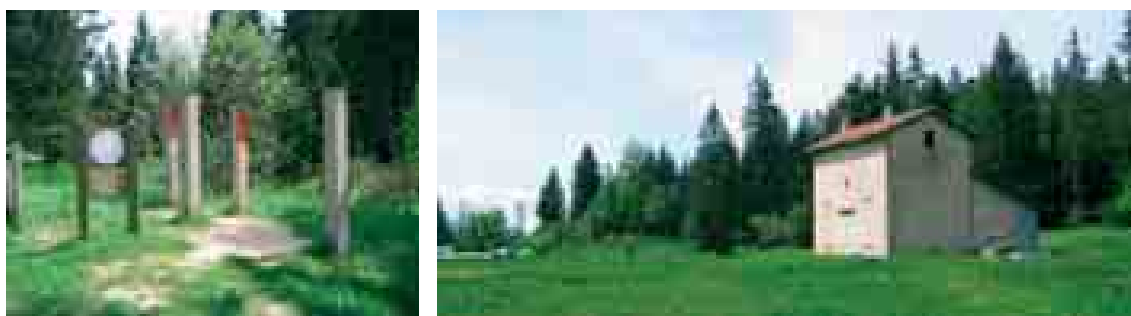
**VALORISER LE PAYSAGE**

- Valoriser les sites touristiques et/ou patrimoniaux
- Valoriser les points de vue panoramiques
- Valoriser les points de vue depuis les sentiers et pistes forestières

# Vers les Hauts Plateaux



Depuis la prairie de la Darbounouse (photos-dauphiné.com)



Maison forestière et signalétique du parking de la Coche

## Ambiances & lisibilité, Identité

La partie inférieure des Hauts Plateaux, qui seuls font partie de l'aire d'étude, est caractérisée par une morphologie de karst forestier et une ambiance labyrinthique.

Des boisements de résineux s'étendent à perte de vue sur les Hauts Plateaux du canton.

Les clairières d'altitude, d'orientation nord sud, ménagent quelques ouvertures rares le long des routes forestières, (Herbouilly, Darbounouse, la Coche, Pré Grandu).

Les anciens chemins et les «Pas» (Pas de l'Ane, Pas des Econdus, Pas de Chabrinel...) : très fréquentés pour certains surtout lorsque les routes n'existaient pas, ils étaient, suivant les cas et suivant les moments chemins muletiers, chemins de charbonniers, chemins de bergers, chemins de résistants... et aujourd'hui sentiers de randonnée.

Les rares sources ou points d'eau qui les jalonnent, ainsi que les cabanes-abris sont des points de repère et de repos sont l'importance symbolique qui va bien au-delà de l'intérêt pratique.

## Tendances d'évolution

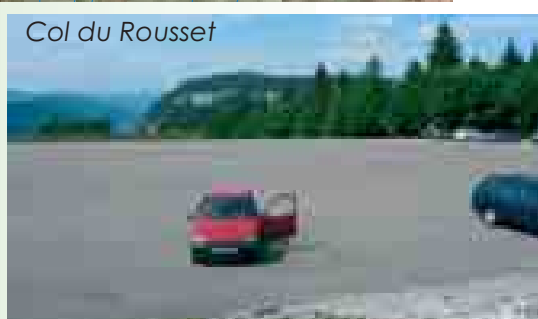
L'essentiel du territoire concerné par l'unité est classé en ZNIEFF et ZICO (protection des milieux propices à l'avifaune) et appartient à la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux.

Il s'agit d'un site écologique et touristique majeur de renommée européenne.

C'est un site préservé, réservé aux randonneurs avertis, et qui ne subit pas de pression particulière. En limite d'unité, hors réserve naturelle, deux domaines de ski nordique sont aménagés.

## Enjeux

- Gérer les clairières garantes d'une diversité paysagère et écologique
- Aménager les accès et aires de stationnement (Bachassons, Coche, Col du Rousset) aujourd'hui surdimensionnées et ne présentant pas un aménagement qualitatif (surfaces enrobé, foisonnement de la signalétique...)
- Entretien des points d'eau et des abris



Col du Rousset

# Annexe

Analyse de la population et des logements sur le canton (chiffres de 1999)



## I- LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS

### ✓ Composition

- La communauté de communes du Vercors est composée de 5 communes : Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, la Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors ;
- Elle a les mêmes frontières géographiques que le canton de la Chapelle-en-Vercors ;
- Le chef-lieu de canton est la commune de la Chapelle-en-Vercors ;

### ✓ Situation

- Elle est située au Nord-Est du département de la Drôme, dans le massif pré-alpin du Vercors, à une altitude moyenne de 900 m ;
- Elle appartient à l'aire d'influence de Valence, les échanges s'effectuant essentiellement avec la plaine de l'Isère et dans une moindre mesure avec Grenoble et Villard-de-Lans ;
- Elle est incluse dans le Parc Naturel Régional du Vercors
- La commune de la Chapelle-en-Vercors, située au centre de la CCV, se trouve à :
  - 35 km s de Saint-Marcelin
  - 65 km s de Valence
  - 48 km s de Romans
  - 28 km s de Villard-de-Lans
  - 81 km s de Grenoble
  - 39 km s de Die

### ✓ Desserte routière

- Ce secteur du Vercors est desservi par trois routes principales dont la commune de la Chapelle-en-Vercors représente le carrefour :
  - la RD 518 vers le Nord-Ouest (reliant Pont-en-Royans, Saint-Marcelin, Valence via les sites des Petits et Grands Goulets) ;
  - la RD 518 vers le Sud (en direction de Die via le col de Rousset) ;
  - la RD 103 vers le Nord-Est (en direction de Villard-de-Lans et de Grenoble) via le site des gorges de la Boume.Ce carrefour est complété vers le Sud-Ouest par la RD 178 vers Vassieux, ancien itinéraire vers le Sud, qui garde aujourd'hui un intérêt touristique particulier.
- En projet, une desserte par le tunnel des Grands Goulets.



## II- DEMOGRAPHIE ET PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS

### ✓ La dynamique démographique : quelques données de cadrage

- Un territoire au cœur du massif du Vercors jusque là préservé - une urbanisation qui risque de s'accélérer avec le désenclavement supposé du secteur lié à la réalisation du tunnel des Grands Goulets.
- 1 843 habitants en 1999 (0,42 % de la population du département) : un gain de + 112 habitants de 1990 à 1999.
- Un taux de croissance annuel moyen de 0,70 % , supérieur à ceux du département de la Drôme et de la région Rhône Alpes.
- Une croissance par apport migratoire (+0,82 % solde migratoire), alors que le solde naturel reste négatif (-0,12 %).
- Une densité qui reste très faible : 8 habitants au km<sup>2</sup> en 1999 contre 67 habitants à l'échelle du département.

### ✓ Une situation contrastée au sein du canton :

- La commune de Saint-Agnan-en-Vercors est celle qui enregistre le plus fort taux de croissance démographique (+ 1,14 %).
- La commune de Vassieux enregistre quant à elle un taux de croissance de seulement 0,27% .

SECTEURS	EVOLUTION POPULATION 1990-1999	TAUX ANNUELS
La Chapelle-en-Vercors	34	+ 0,59%
Vassieux-en-Vercors	7	+ 0,27%
Saint-Martin-en-Vercors	20	+ 0,78%
Saint-Julien-en-Vercors	12	+ 0,71%
Saint-Agnan-en-Vercors	39	+ 1,14%
<b>Canton de la Chapelle-en-Vercors</b>	<b>112</b>	<b>+ 0,70%</b>
<b>Département de la Drôme</b>	<b>23 706</b>	<b>+ 0,62%</b>
<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>294 000</b>	<b>+ 0,60%</b>

source : recensement INSEE 1999

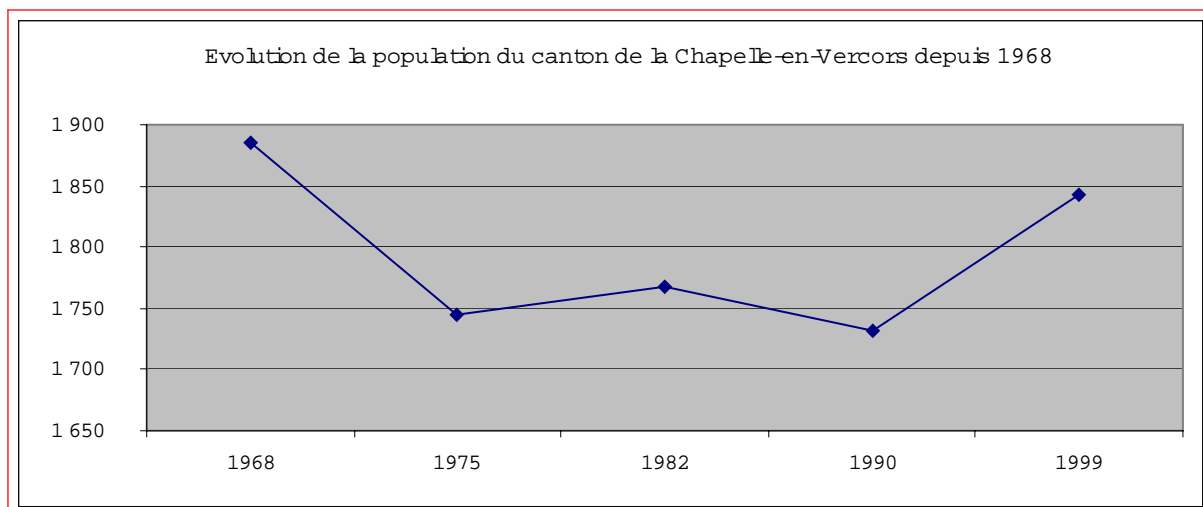
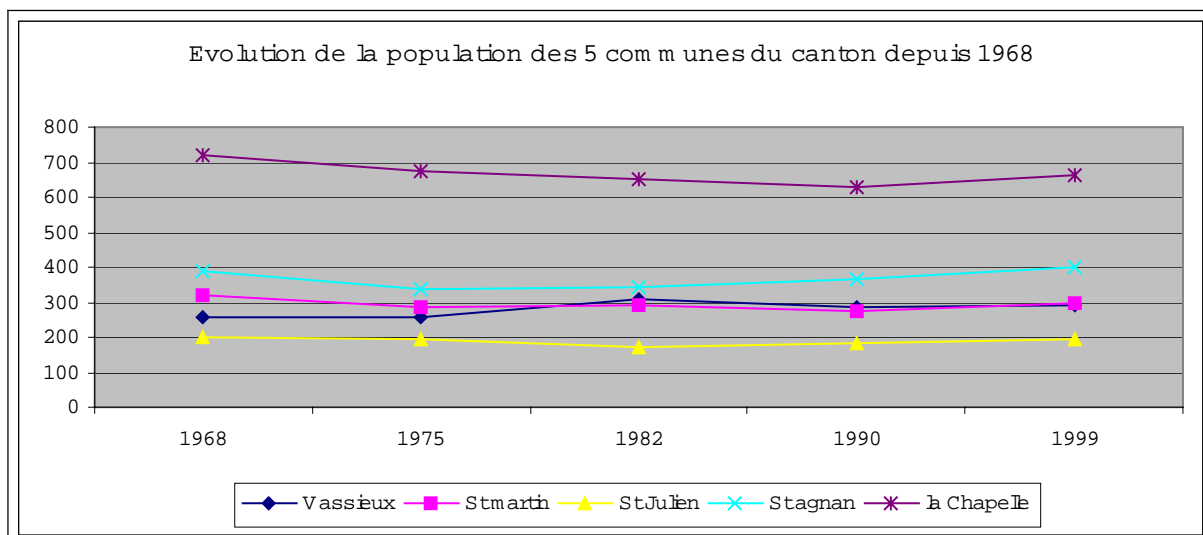
### ✓ L'évolution de la population du canton de la Chapelle-en-Vercors : une croissance qui repart depuis 1990

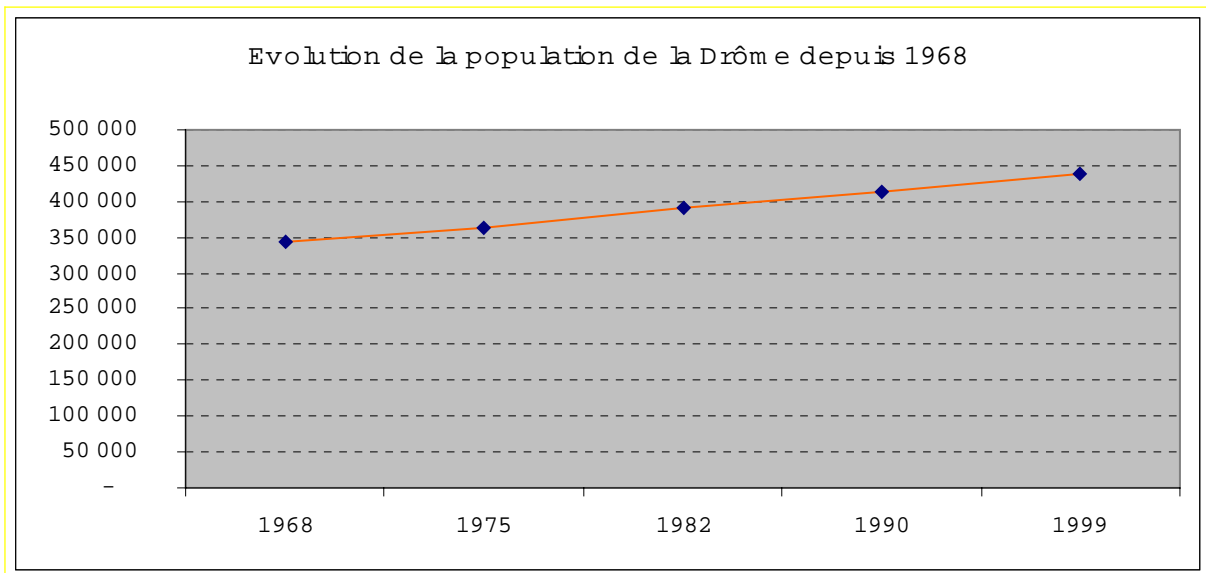
- Globalement, la tendance d'évolution est identique pour toutes les communes du canton. De 1968 à 1990, le nombre d'habitants est en baisse. Ce n'est qu'à partir de 1990 que la croissance démographique repart. La population reste toutefois inférieure au nombre d'habitants de 1968 ; hormis pour la Commune de Vassieux qui a connu une croissance démographique importante durant la période 1975-1982, de sorte qu'en 1999 elle dénombre 290 habitants contre 257 en 1968.

Evolution de la population totale du canton depuis 1962	
1968	1 886
1975	1 744
1982	1 768
1990	1 731
1999	1 843

source: recensement INSEE 1999

- Une croissance irrégulière contraire à la tendance départementale :  
 La tendance d'évolution de la population du canton n'est pas à l'image de celle du département de la Drôme auquel il appartient :
  - la population du département, à l'image de celle de la région Rhône-Alpes, est en constante augmentation depuis 1968
  - sur le canton, on constate que la population a considérablement baissé de 1962 à 1975, puis la population augmente légèrement de 1975 à 1982 (+ 24 habitants) avant de rechuter à nouveau de 1982 à 1990. Enfin, elle connaît une nouvelle augmentation depuis 1990 (+112 habitants supplémentaires soit une augmentation de 6 % )





✓ Les facteurs d'accroissement démographique :

- La croissance démographique du canton de la Chapelle-en-Vercors, qui correspond aux périodes de 1975 à 1982 et de 1990 à 1999, est due exclusivement au solde migratoire.

TAUX DEMOGRAPHIQUES DU CANTON (moyennes annuelles)					
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution global	-1,84%	-1,12%	0,19%	-0,26%	0,70%
dû au solde naturel	-0,24%	-0,27%	-0,41%	-0,34%	-0,12%
dû au solde migratoire	-1,60%	-0,85%	0,61%	0,08%	0,82%

source : recensement INSEE 1999

Ce solde migratoire positif sur les secteurs s'explique par :

- La qualité de ses sites.
- Des prix fonciers plus attractifs que dans la plupart des départements de l'Isère et de la Drôme.
- La perspective supposée d'un désenclavement du territoire.

✓ Une dynamique démographique récente :

- Ce n'est qu'à partir des années 1990 que le taux démographique global du canton devient positif. Toutefois, Saint-Agnan-en-Vercors a enregistré au cours de la période 1975-1982 un solde migratoire négatif.
- La population du canton est vieillissante ; expliquant un solde naturel négatif de façon constante de 1962 à 1999.

TAUX DEMOGRAPHIQUES (moyennes annuelles)						
	Taux d'évolution global* / commune					Taux d'évolution global du canton
	La Chapelle	Vassieux	Saint-Martin	Saint-Julien	Saint-Agnan	
1962-1968	-0,37%	-3,60%	-2,76%	-1,44%	-2,61%	-1,84%
1968-1975	-0,96%	0%	-1,56%	-0,51%	-2,16%	-1,12%
1975-1982	-0,47%	2,70%	0,35%	-1,80%	0,38%	0,19%
1982-1990	-0,49%	-1,13%	-0,75%	-0,93%	0,67%	-0,26%
1990-1999	0,59%	0,27%	0,78%	0,71%	1,14%	0,70%

\* Les solbes nature et gratuite sont confondus.

✓ Un canton avec une structure démographique âgée :

- Un indice de vieillesse\* très élevé :

Evolution de l'indice de vieillesse			
	1982	1990	1999
La Chapelle	1,24	1,39	1,65
Vassieux	0,82	0,93	1,11
Saint-Martin	1,54	1,92	1,37
Saint-Julien	1,5	1,79	1,48
Saint-Agnan	0,78	0,75	0,78
Canton	1,13	1,24	1,26
Drôme	0,66	0,78	0,88

source : recensement INSEE 1999

\* rapport des habitants de plus de 60 ans sur ceux de moins de 20 ans.

L'indice de vieillesse idéal est de 0,5. On s'aperçoit sur toutes périodes (de 1982 à 1999) que l'indice de vieillesse du canton est nettement plus élevé. Il est de 1,26 en 1999.

Cependant, cet indice connaît d'importantes disparités selon les communes : en 1999, il est que de 0,78 sur la commune de Saint-Agnan alors qu'il culmine à 1,65 sur la commune de la Chapelle-en-Vercors.

L'indice de vieillesse du canton est en légère hausse depuis 1982 : il est de 1,13 en 1982, puis de 1,24 en 1990 et enfin de 1,26 en 1999 - indiquant que le phénomène de vieillissement de la population du canton de la Chapelle-en-Vercors est encore en progression.

- Un canton avec une structure démographique globalement plus âgée que celle du département depuis 1962 :

La part des 0 à 19 ans sur l'ensemble du canton est toujours inférieure à celle de la Drôme (25%) sauf pour la commune de Saint-Agnan qui compte 28% depuis 1990.

Population de la commune de la Chapelle-en-Vercors par âge							
	1982	%	1990	%	1999	%	% de la Drôme
0 à 19 ans	147	23%	128	20%	124	19%	25%
20 à 39 ans	166	25%	175	28%	162	24%	26%
40 à 59 ans	157	24%	147	23%	175	26%	26%
60 à 74 ans	120	18%	118	19%	123	18%	14%
75 ans et plus	63	10%	60	10%	81	12%	8%
<u>source</u> : recensement INSEE 1999							
Population de la commune de Vassieux par âge							
	1982	%	1990	%	1999	%	% de la Drôme
0 à 19 ans	89	29%	69	24%	63	22%	25%
20 à 39 ans	91	29%	94	33%	66	23%	26%
40 à 59 ans	58	19%	56	20%	91	31%	26%
60 à 74 ans	40	13%	43	15%	48	17%	14%
75 ans et plus	33	11%	21	7%	22	8%	8%
<u>source</u> : recensement INSEE 1999							
Population de la commune de Saint-Martin par âge							
	1982	%	1990	%	1999	%	% de la Drôme
0 à 19 ans	68	23%	48	17%	60	20%	25%
20 à 39 ans	51	17%	66	24%	78	27%	26%
40 à 59 ans	69	24%	69	25%	74	25%	26%
60 à 74 ans	65	22%	48	17%	49	17%	14%
75 ans et plus	40	14%	44	16%	33	11%	8%
<u>source</u> : recensement INSEE 1999							
Population de la commune de Saint-Julien par âge							
	1982	%	1990	%	1999	%	% de la Drôme
0 à 19 ans	38	22%	38	21%	44	23%	25%
20 à 39 ans	36	21%	42	22%	42	22%	26%
40 à 59 ans	40	23%	37	20%	43	22%	26%
60 à 74 ans	42	25%	39	21%	39	20%	14%
75 ans et plus	15	9%	29	16%	26	13%	8%
<u>source</u> : recensement INSEE 1999							
Population de la commune de Saint-Agnan par âge							
	1982	%	1990	%	1999	%	% de la Drôme
0 à 19 ans	87	25%	102	28%	111	28%	25%
20 à 39 ans	95	27%	107	29%	122	30%	26%
40 à 59 ans	86	25%	80	22%	81	20%	26%
60 à 74 ans	49	14%	52	14%	63	16%	14%
75 ans et plus	19	5%	24	7%	24	6%	8%
<u>source</u> : recensement INSEE 1999							





Détail de la population des moins de 20 ans :

Population de la Chapelle-en-Vercors de moins de 20 ans						
	1982	%	1990	%	1999	% de la Drôme
0 à 4 ans	29	20%	26	20%	33	27%
5 à 9 ans	34	23%	29	23%	32	26%
10 à 14 ans	39	27%	38	30%	29	23%
15 à 19 ans	45	31%	35	27%	30	24%
Total	147	100%	128	100%	124	100%

Population de Vassieux-en-Vercors de moins de 20 ans						
	1982	%	1990	%	1999	% de la Drôme
0 à 4 ans	16	13%	13	19%	14	22%
5 à 9 ans	13	15%	19	28%	18	29%
10 à 14 ans	30	34%	13	19%	15	24%
15 à 19 ans	30	34%	24	35%	16	25%
Total	89	100%	69	100%	63	100%

Population de St-Martin-en-Vercors de moins de 20 ans						
	1982	%	1990	%	1999	% de la Drôme
0 à 4 ans	11	16%	10	21%	20	33%
5 à 9 ans	16	24%	14	29%	16	27%
10 à 14 ans	22	32%	10	21%	12	20%
15 à 19 ans	19	28%	14	29%	12	20%
Total	68	100%	48	100%	60	100%

Population de St-Julien-en-Vercors de moins de 20 ans						
	1982	%	1990	%	1999	% de la Drôme
0 à 4 ans	8	21%	9	24%	7	16%
5 à 9 ans	6	16%	15	39%	14	32%
10 à 14 ans	7	18%	6	16%	10	23%
15 à 19 ans	17	45%	8	21%	13	30%
Total	38	100%	38	100%	44	100%

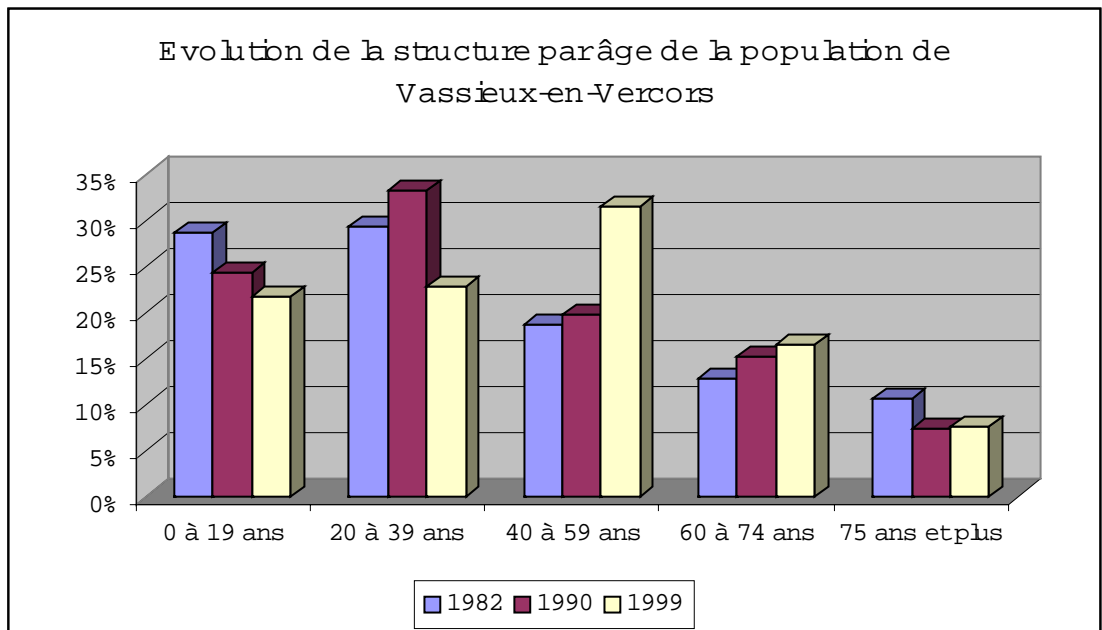
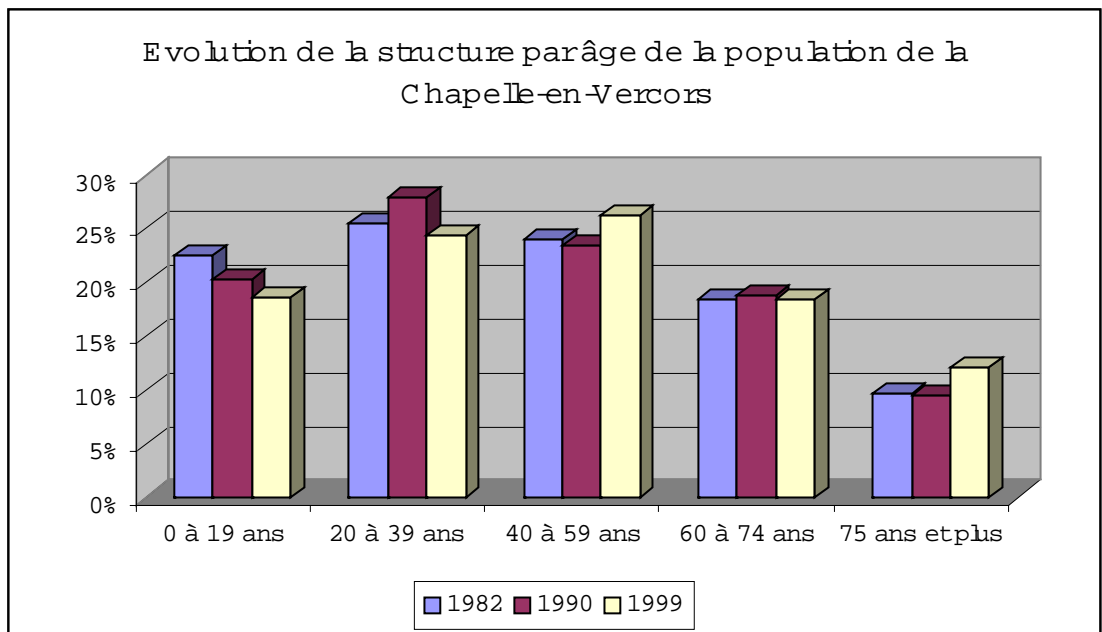
Population de St-Agnan-en-Vercors de moins de 20 ans						
	1982	%	1990	%	1999	% de la Drôme
0 à 4 ans	15	17%	25	25%	24	22%
5 à 9 ans	17	20%	32	31%	26	23%
10 à 14 ans	31	36%	19	19%	40	36%
15 à 19 ans	24	28%	26	25%	21	19%
Total	87	100%	102	100%	111	100%

✓ Un canton qui connaît deux évolutions opposées de sa structure démographique :

- Les communes de la Chapelle-en-Vercors et de Vassieux connaissent une structure démographique en voie de vieillissement.

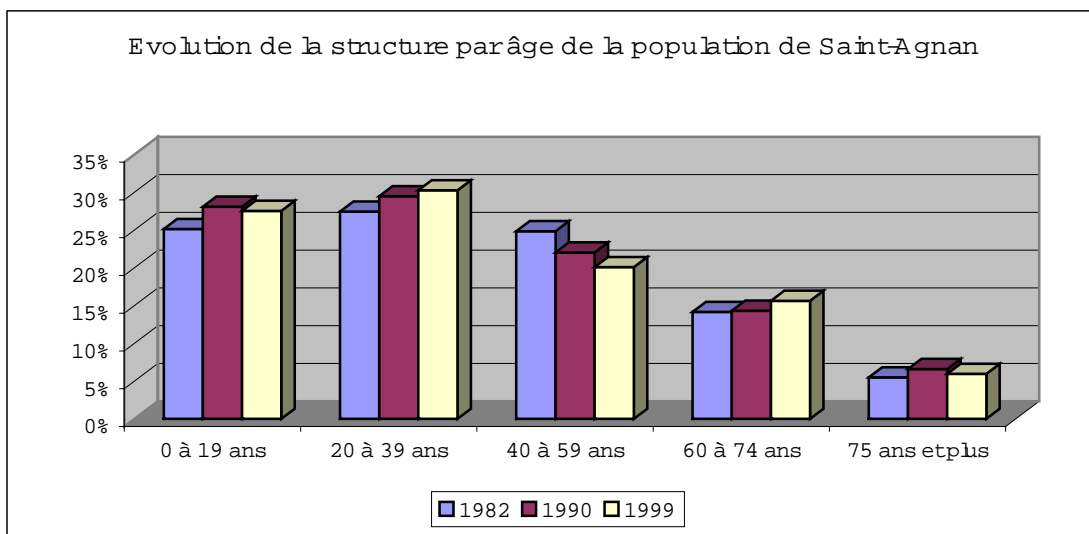
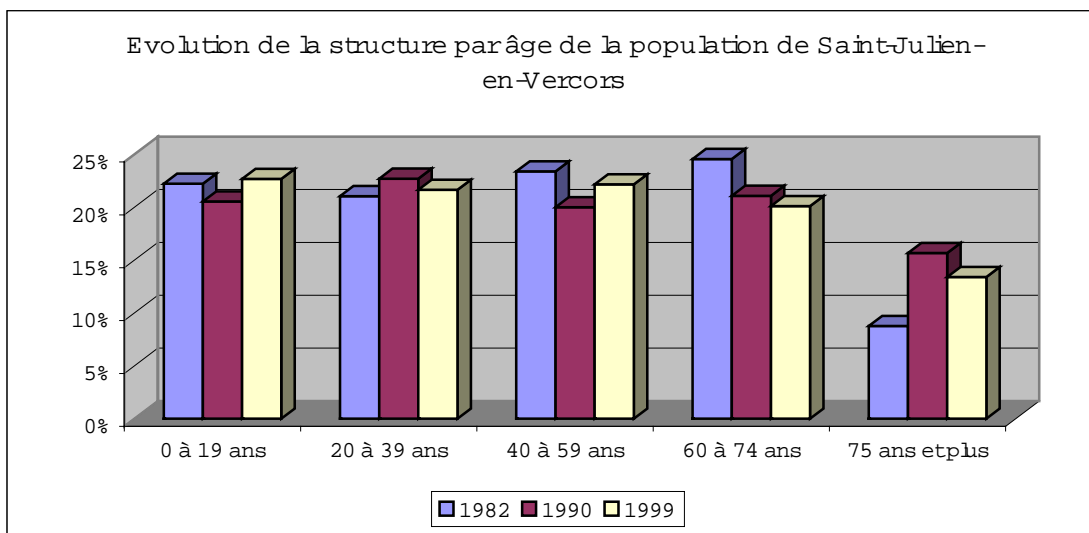
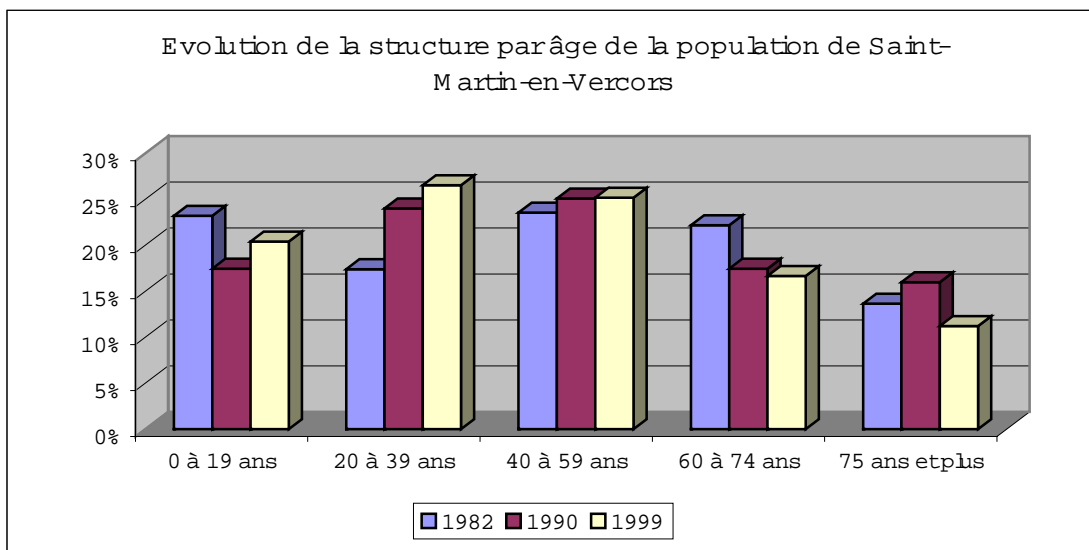
On note une diminution de la part des 0 à 19 ans depuis 1982 au profit des 40-59 ans et des 75 ans et plus.

Cependant, la proportion de population des jeunes de 0 à 4 ans et celle des jeunes de 5 à 9 ans est plus importante en 1999 qu'en 1982.



- Les communes de Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Agnan en Vercors, quant à elles, voient leur nombre de jeunes de 0 à 19 ans augmenter et leur indice de vieillesse diminuer :
  - le nombre de jeunes de 0 à 19 ans augmente sur les trois communes surtout depuis 1990. Cette augmentation n'est visible qu'en valeurs relatives pour la commune de Saint-Agnan ;
  - la classe d'âge des 20 à 39 ans augmente également sur les trois communes. La commune de Saint-Martin voit augmenter la proportion de sa population de 20 à 39 ans de 17 % en 1982 et 24 % en 1990 à 27 % en 1999 ; cette proportion devient alors supérieure à celle de la Drome qui est de 26 %.

- l'indice de vieillesse baisse depuis 1990 hormis pour la commune de Saint-Agnan, qui, elle, a son indice de vieillesse qui a baissé entre 1982 et 1990 mais qui remonte légèrement entre 1990 et 1999.





## MIGRATIONS RESIDENTIELLES ENTRE 1990 ET 1999

- ✓ Une très faible mobilité résidentielle sur le canton
  - Plus de la moitié de la population n'a pas changé de logement en 1999
  - En 1999, 85 % de la population recensée vivait déjà dans le canton. Cette mobilité est plus faible que celle du département (67,1%).

Age en 7 tranches	Lieu de résidence au 01.01.1990							
	Total	même logement	même commune	même départ.	même région	France métro.	DOM - TOM	étranger
0 à 14 ans	310	105	152	205	252	303	2	5
15 à 24 ans	159	98	111	135	147	158	0	1
25 à 29 ans	107	27	41	54	77	107	0	0
30 à 39 ans	296	91	140	183	230	284	2	10
40 à 59 ans	464	276	327	369	405	458	0	6
60 à 74 ans	322	239	273	285	306	322	0	0
75 ans ou plus	186	151	168	178	182	186	0	0
<b>Total CANTON</b>	<b>1844</b>	<b>987</b>	<b>1212</b>	<b>1409</b>	<b>1599</b>	<b>1818</b>	<b>4</b>	<b>22</b>

- ✓ Profil du nouvel arrivant dans le canton
  - Entre 1990 et 1999, les nouveaux arrivants (34% de la population) sont majoritairement des personnes de 30 à 39 ans (25%) et 40 à 59 ans (22%) avec leurs enfants de moins de 15 ans (25% des nouveaux arrivants).
  - Par contre, le canton, ne disposant pas de structures universitaires proches, ne semble pas attirer les jeunes de 15 à 24 ans, ils ne représentent que 8% des nouveaux arrivants.

classes d'âge	population totale	résidant au 01.01.1990 et au recensement de population de 1999...						
		dans même logement		dans même commune		dans autre commune		
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	% de l'échantillon
	1844	987	54%	1212	66%	632	34%	100%
0 à 14 ans	310	105	34%	152	49%	158	51%	25%
15 à 24 ans	159	98	62%	111	70%	48	30%	8%
25 à 29 ans	107	27	25%	41	38%	66	62%	10%
30 à 39 ans	296	91	31%	140	47%	156	53%	25%
40 à 59 ans	464	276	59%	327	70%	137	30%	22%
60 à 74 ans	322	239	74%	273	85%	49	15%	8%
75 ans ou plus	186	151	81%	168	90%	18	10%	3%

source : recensement INSEE 1999



### III-PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

✓ Une population active ayant un emploi en progression sur l'ensemble du canton

- Une variation de + 4,1 % sur le canton entre 1990 et 1999
- D'importantes disparités entre les communes : des évolutions qui varient entre - 3,9 % pour la Chapelle-en-Vercors et + 17,8 % pour Saint-Agnan sur la période 1990-1999.

population active du canton ayant un emploi			
	1999	Evolution de	
		1982 à 1990	1990 à 1999
Ensemble	745	-5%	4,1%
Hommes	418	-12,9%	0%
Femmes	327	8,8%	9,7%

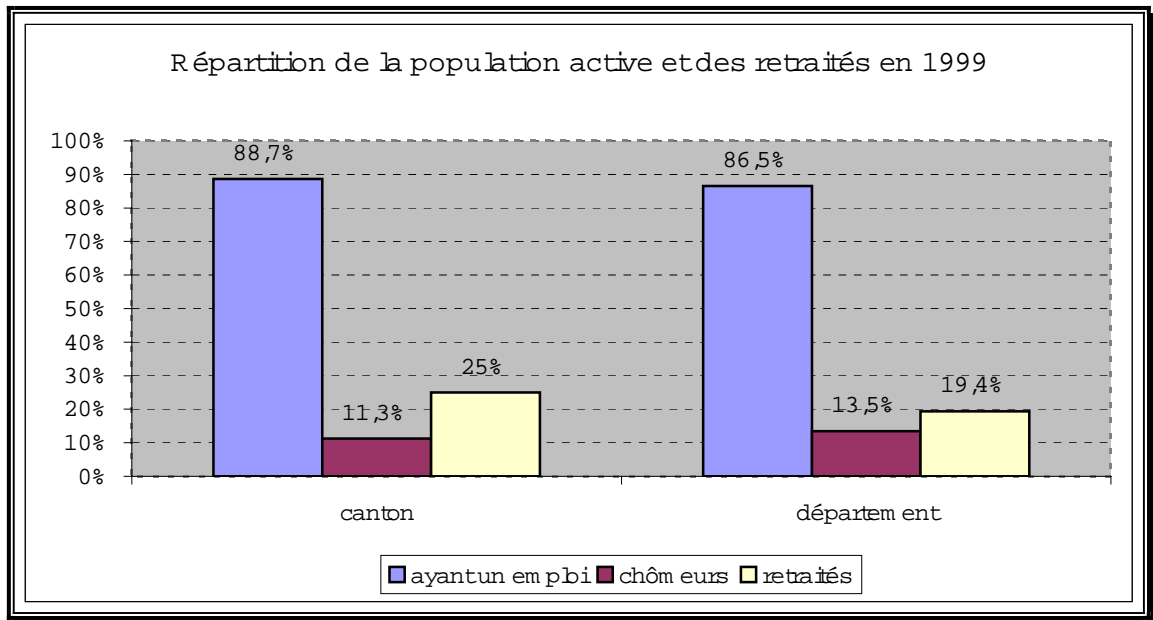
Evolution de la population active ayant un emploi		
	Evolution de	
	1982 à 1990	1990 à 1999
la Chapelle-en-Vercors	-2,1%	-3,9%
Vassieux	-6,6%	7,1%
Saint-Martin	6,80%	0%
Saint-Julien	-18,2%	11,1%
Saint-Agnan	-10,6%	17,8%
<b>Canton</b>	<b>-5%</b>	<b>4,1%</b>

source : recensement INSEE 1999

- Un taux de chômage moins élevé que sur l'ensemble du département
- Un pourcentage d'actifs non salariés élevé qui s'explique par le nombre encore important des agriculteurs.

population active en 1999				
	canton		département	
		%		%
population	1843	100%	437 778	100%
population active	840	45,6%	191 704	43,8%
dont hommes	444	53%	99 111	51,7%
dont femmes	396	47%	92 593	48,3%
ayant un emploi	745	88,7%	165 859	86,5%
salarié	482	64,7%	140 039	84,4%
non salarié	263	35,3%	25 820	15,6%
chômeurs	95	11,3%	25 845	13,5%
retraités	460	25%	84 725	19,4%

source : recensement INSEE 1999



✓ **Migrations domicile - travail**

- Forte proportion d'actifs n'ayant pas de moyen de transport ou se déplaçant à pied par rapport à la moyenne départementale.
- La voiture particulière reste le moyen de transport le plus utilisé pour 57,3% des actifs malgré que ce chiffre soit en deçà de la moyenne du département.

Lieu de résidence - lieu de travail					
	Nombre d'actifs qui travaillent et résident en 1999				
	dans la même commune		dans 2 communes différentes		total
	En nombre	En %	du même département	de départements différents	
La Chapelle	202	74,8%	49	19	270
Vassieux	100	73,5%	29	7	136
Saint-Martin	55	50%	36	19	110
Saint-Julien	33	47,1%	11	26	70
Saint-Agnan	89	56%	49	21	159
<b>Canton</b>	479	64,3%	174	92	745
<b>Dôme</b>	74 308	44,8%	71 579	19 972	165 859



Modes de transports des actifs ayant un emploi (%)						
	Pas de transport	marche à pied	un seul mode de transport			plusieurs modes de transports
			2 roues	voiture particulière	transport en commun	
La Chapelle	16,3%	16,3%	2,6%	55,2%	1,1%	8,5%
Vassieux	20,6%	17,6%	0,7%	52,9%	2,2%	5,9%
Saint-Martin	30%	4,5%	1,8%	55,5%	0%	8,2%
Saint-Julien	18,6%	5,7%	0%	68,6%	0%	7,1%
Saint-Agnan	23,9%	7,5%	1,9%	61%	1,3%	4,4%
<b>Canton</b>	<b>20,9%</b>	<b>11,9%</b>	<b>1,7%</b>	<b>57,3%</b>	<b>1,1%</b>	<b>7%</b>
<b>Drôme</b>	<b>6,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>73,6%</b>	<b>2,7%</b>	<b>6,1%</b>

✓ Une population active en mutation :

De 1990 à 1999, on constate de véritables évolutions des métiers exercés sur le canton, évolutions qui correspondent aux grandes évolutions structurelles de la société française :

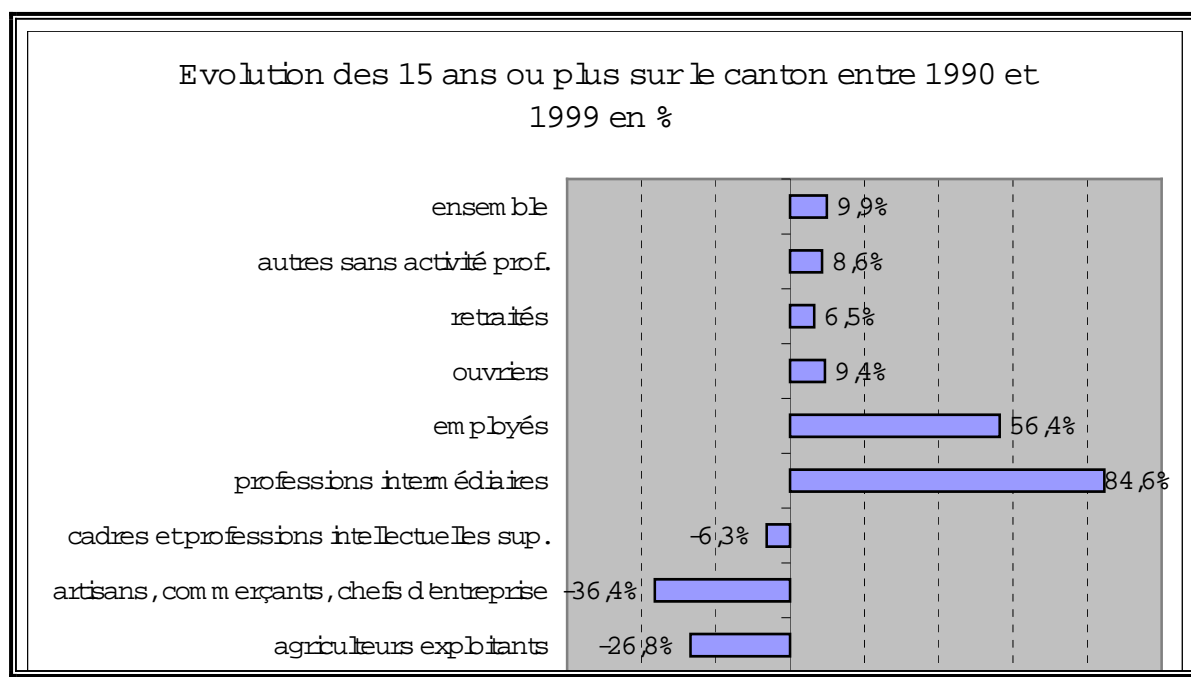
- La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée en 1999, hormis les retraités, est celle des employés suivie des professions intermédiaires et des ouvriers.
- Une diminution importante des exploitants agricoles qui ne représentent plus en 1999 que 14,3% de la population, soit une diminution de 26,8% entre 1990 et 1999, un pourcentage d'exploitants qui reste tout de même nettement supérieur à la moyenne du département qui est de 4% ;
- Une diminution tout aussi remarquable de la catégorie socioprofessionnelle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises qui représentent en 1999, 10% de la population active, soit une diminution de 36,4% par rapport à 1990 ; notons que la moyenne du département est elle légèrement plus basse : 8% .
- Ces diminutions profitent à la catégorie des professions intermédiaires et à celle des employés, qui augmentent respectivement de 84,6% et de 56,4% entre 1990 et 1999, venant ainsi concurrencer les moyennes du département.



Population de 15 ou plus par catégorie socioprofessionnelle (%)

CSP	La Chapelle		Vassieux		St-Martin		St-Julien		St-Agnan		Canton		Drôme	
		%		%		%		%		%		Evolution 90-99		%
agriculteurs exploitants	20	7%	36	22%	32	24%	8	12%	24	13%	120	-26,8%	7231	4%
artisans, commerçants, chefs d'entr	44	15%	16	10%	12	9%	4	6%	8	4%	84	-36,4%	14513	8%
cadres et professions intellectuelles sup.	28	10%	8	5%	8	6%	0	0%	16	9%	60	-6,3%	17089	9%
professions intermédiaires	60	21%	32	20%	32	24%	20	29%	48	26%	192	84,6%	41474	22%
employés	92	32%	40	24%	28	21%	20	29%	64	35%	244	56,4%	54803	29%
ouvriers	48	16%	32	20%	20	15%	16	24%	24	13%	140	9,4%	56594	30%
ensemble	292	100%	164	100%	132	100%	68	100%	184	100%	840	9,9%	191704	100%

source : recensement INSEE 1999





CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

- ✓ Un parc de logements qui augmente de façon constante depuis 1968 :  
Le parc de logements n'a pas suivi l'évolution de la population puisqu'il n'a cessé d'augmenter depuis 1968 alors que la croissance démographique est, elle, très irrégulière.
- ✓ Une composition du parc de logements caractéristique d'un canton enclavé et à fort potentiel touristique :
  - En 1999, 47% des logements sont des résidences principales et 48 % des résidences secondaires. Par comparaison, à l'échelle du département, la proportion de résidences principales est de 84% des logements et de 8 % de résidences secondaires.  
Celle très forte proportion de résidences secondaires (supérieure à celle des résidences principales) est la caractéristique d'un canton :
    - détenant un fort potentiel touristique
    - manquant d'atouts (emploi, proximité de pôles économiques) pour permettre à une plus grande population d'y vivre à l'année. Il représente également un potentiel futur de logements pouvant être transformé en résidence principale.
  - La proportion de logements vacants sur le canton est sensiblement la même qu'à l'échelle du département (5% ).

Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968 sur la commune de la Chapelle-en-Vercors

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	234	185	17	436
1975	235	186	42	463
1982	250	233	26	509
1990	263	230	25	518
1999	290	235	20	545

Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968 sur la commune de Vassieux

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	82	8	16	106
1975	82	16	37	135
1982	106	58	18	182
1990	111	107	10	228
1999	122	93	19	234

Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968  
sur la commune de Saint-Martin

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	109	74	35	218
1975	105	79	50	234
1982	115	113	15	243
1990	119	97	14	230
1999	122	97	9	228

Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968  
sur la commune de Saint-Julien

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	59	56	35	130
1975	61	69	50	135
1982	64	75	15	149
1990	80	54	14	157
1999	81	69	9	162

Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968  
sur la commune de Saint-Agnan

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	122	88	12	222
1975	111	170	23	304
1982	136	159	16	311
1990	132	268	38	438
1999	162	290	17	469

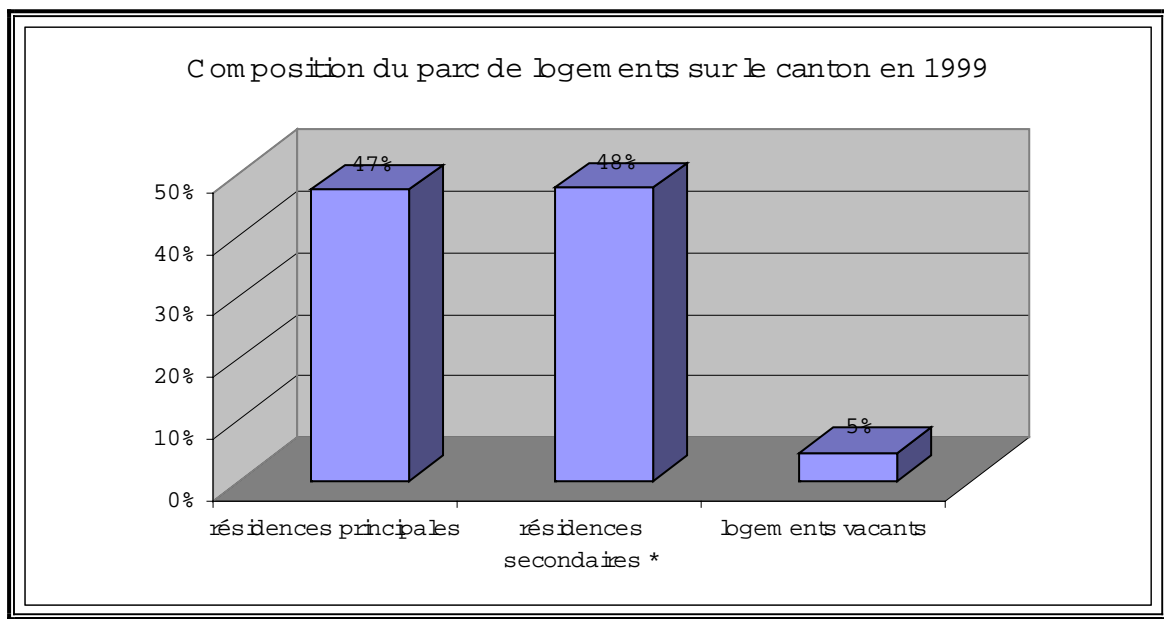
Evolution du nombre et de la composition des logements depuis 1968  
dans le département de la Drôme

	résidences principales	résidences secondaires *	logements vacants	ensemble des logements
1968	106 977	8 365	9 771	125 113
1975	120 139	12 397	13 153	145 689
1982	138 319	15 860	12 937	167 116
1990	155 933	17 869	14 404	188 206
1999	176 317	17 670	14 816	208 803

Evolution du nombre et de la composition des logements du canton  
depuis 1968

	résidences principales			résidences secondaires *			logements vacants		
	nombre	%	% de la Drôme	nombre	%	% de la Drôme	nombre	%	% de la Drôme
1968	606	54%	85%	411	37%	7%	95	9%	8%
1975	594	47%	82%	520	41%	9%	157	12%	9%
1982	671	48%	83%	638	46%	9%	85	6%	8%
1990	705	45%	83%	756	48%	9%	110	7%	8%
1999	777	47%	84%	784	48%	8%	77	5%	7%

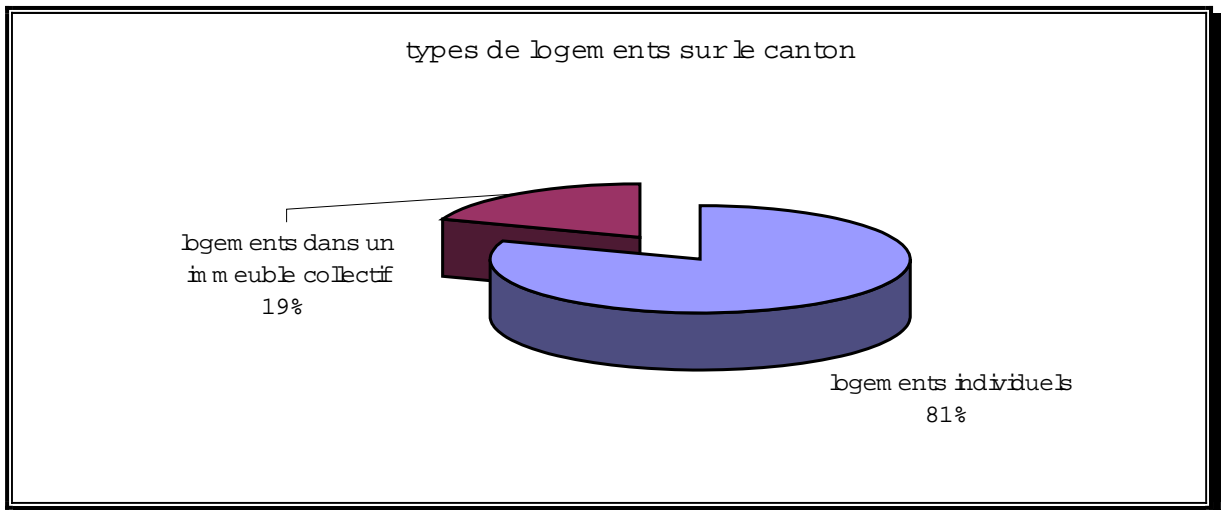
\* à partir de 1990, comprend les logements occasionnels  
 source : recensement NSEE 1999



- ✓ Un parc constitué essentiellement de logements individuels :
  - 80,6 % de logements individuels et seulement 19,4 % de logements collectifs sur le canton en 1999.
  - 65,2 % de logements individuels contre 34,8 % de logements collectifs sur le département de la Drôme en 1999.

✓ Mais une évolution en faveur du logement collectif (27,8 %) sur la période 1990 - 1999, dont la proportion passe de 16,9 % à 27,8 %

Types de logements						
	Canton de la Chapelle-en-Vercors			Drôme		
	1999	%	évolution de 90 à 99	1999	%	évolution de 90 à 99
ensemble	1638	100%	4,4%	208792	100%	10,9%
logements individuels	1321	80,6%	16,9%	136177	65,2%	10,3%
logements dans un immeuble collectif	317	19,4%	27,8%	72615	34,8%	11,9%



✓ Résidences principales : un confort limité

- 42,8 % des résidences principales du canton n'ont toujours pas de chauffage central, chiffre largement supérieur à celui du département
- encore 3,2 % d'entre elles n'ont ni douche, ni baignoire

Indices de confort des résidences principales du canton	1999	en %	Evolution de 1990 à 1999	% Drôme
ni baignoire, ni douche	25	3,2%	64,8%	1,2%
sans chauffage central (y compris électrique)	331	42,8%	25,4%	19,7%
deux salles de bain	55	7,1%	/	8,9%
ensemble des résidences principales	774	100%	10,6%	100%

✓ Un rythme de construction très faible :

- 1,2 logement / an en moyenne sur le canton entre 1990 et 1999.
- un rythme six fois moins élevé que sur l'ensemble du département (6,2 logements / an).

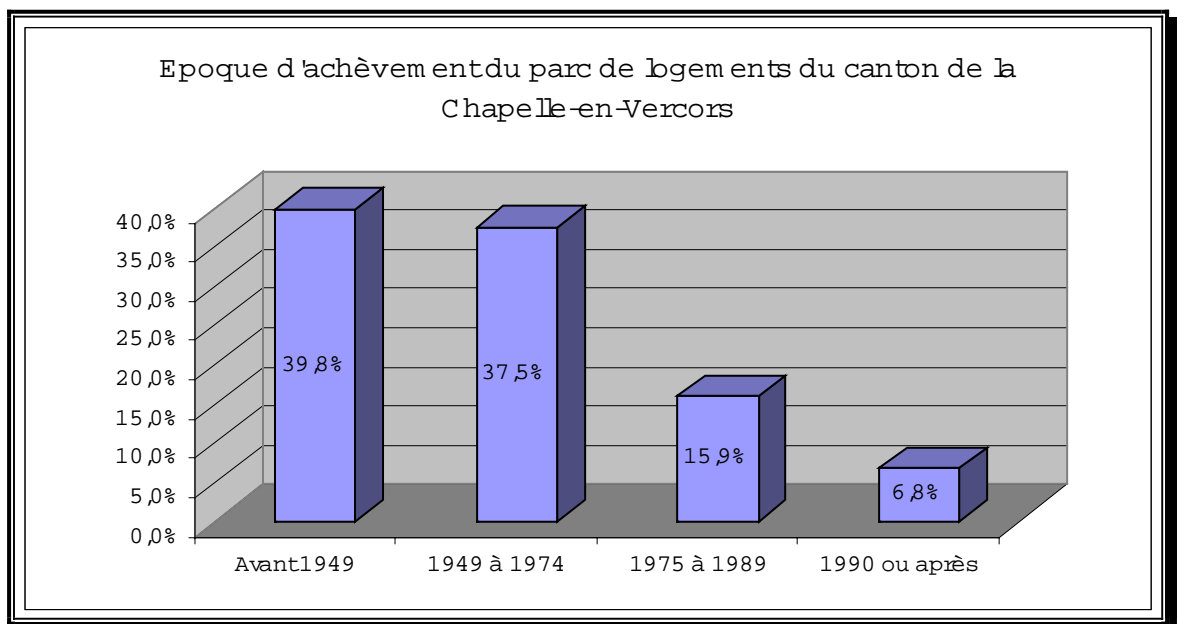
Rythme de construction			
	Nombre de construction / an		
	entre 1949 et 1974	entre 1975 et 1989	entre 1990 et 1999
La Chapelle	6,2	1,8	1,7
Vassieux	2,4	0,9	0,8
Saint-Martin	0,6	0,5	0,9
Saint-Julien	0,8	0,7	0,4
Saint-Agnan	1,6	1,3	2,1
<b>Canton</b>	<b>2,3</b>	<b>1</b>	<b>1,2</b>
<b>Drôme</b>	<b>6,2</b>	<b>5,1</b>	<b>6,2</b>



- ✓ Un parc de logements anciens important du fait de la faible dynamique démographique et du faible rythme de construction :

Résidences principales du canton selon l'époque d'achèvement			
Epoque d'achèvement	1999	%	Evolution de 90 à 99
Ensemble	774	100%	10,6%
Avant 1949	308	39,8%	-5,2%
1949 à 1974	290	37,5%	26,6%
1975 à 1989	123	15,9%	-15,8%
1990 ou après	53	6,8%	-

source : recensement INSEE 1999

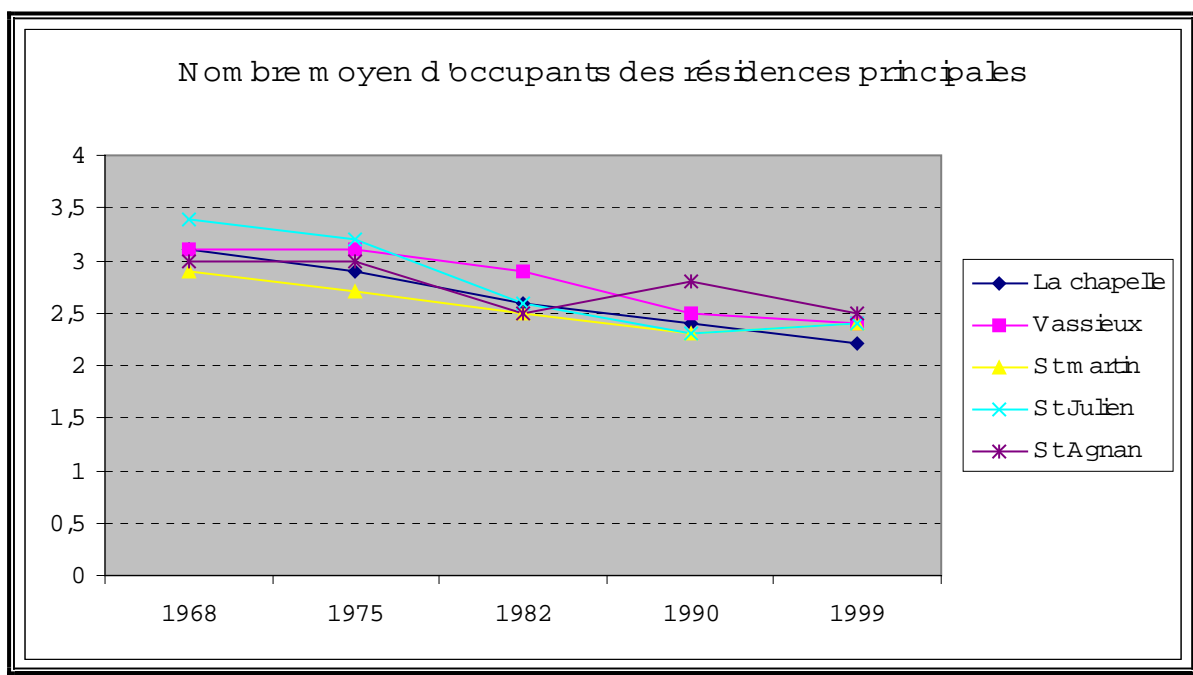


### LES OCCUPANTS DES LOGEMENTS

- ✓ Un nombre moyen d'occupants des résidences principales qui ne cesse de baisser depuis 1968.
  - Cette baisse du nombre d'occupants correspond à la tendance départementale et nationale due au phénomène de décohabitation des ménages, qui n'est pas propre au canton.

Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales					
	1968	1975	1982	1990	1999
La Chapelle-en-Vercors	3,1	2,9	2,6	2,4	2,2
Vassieux-en-Vercors	3,1	3,1	2,9	2,5	2,4
Saint-Martin-en-Vercors	2,9	2,7	2,5	2,3	2,4
Saint-Julien-en-Vercors	3,4	3,2	2,6	2,3	2,4
Saint-Agnan-en-Vercors	3	3	2,5	2,8	2,5
Canton de la Chapelle-en-Vercors	3,1	2,9	2,6	2,5	2,4
Département de la Drôme	3,1	2,9	2,8	2,6	2,4

source : recensement INSEE 1999



✓ Une occupation des logements encore majoritairement tournée vers l'accession à la propriété :

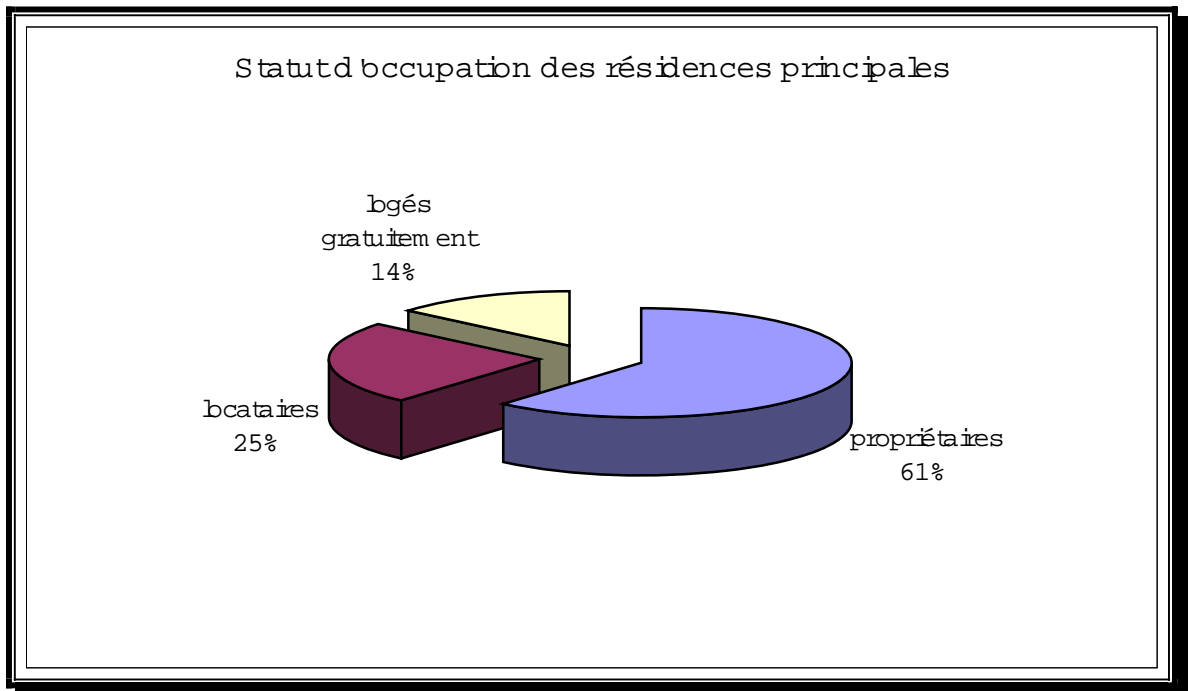
- 61,5% de propriétaires
- 24,5% de locataires
- 14% de logés gratuitement

Notons que le pourcentage de logés gratuits est trois fois supérieur au pourcentage observé dans le département.

✓ Une augmentation de la proportion de logements occupés en location de 1990 à 1999 (+ 32,9% ), qui touche davantage le parc locatif privé mais également le parc public.

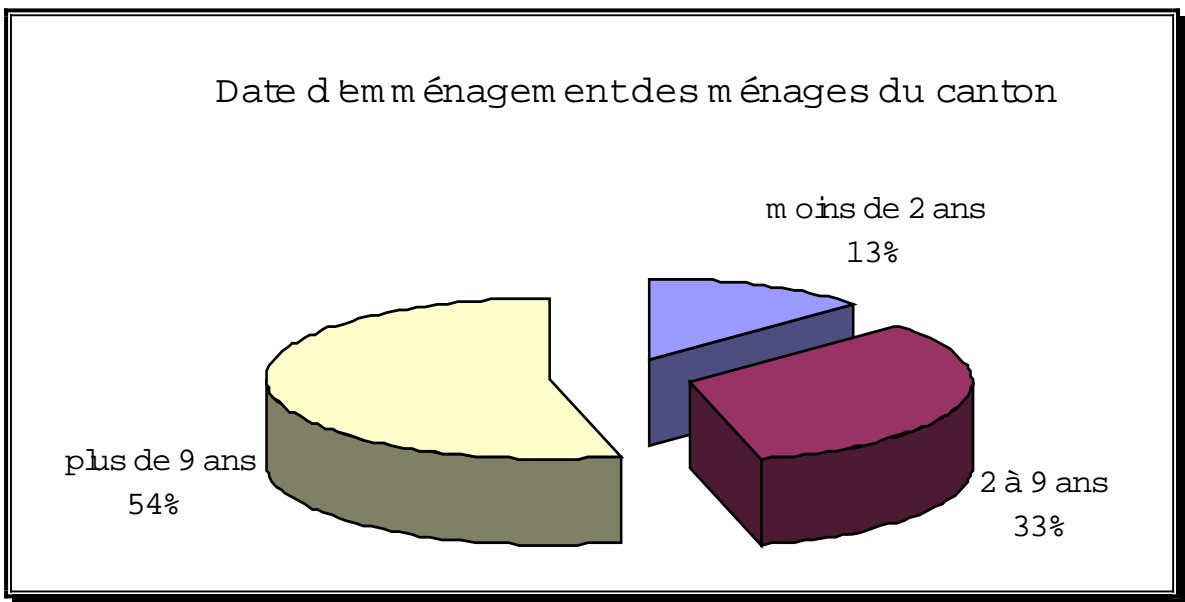
Résidences principales du canton selon le statut d'occupation					
	logements			évolution de 1990 à 1999	nombre de personnes 1999
	1999				
	nombre	%	% de la Drôme		
ensemble	774	100%	100%	10,6%	1827
propriétaires	476	61,5%	58,3%	9,7%	1145
locataires	190	24,5%	37%	32,9%	437
dont :					
logement non HLM	144	18,6%	24,5%	30,9%	334
logement HLM	27	3,5%	11%	125%	58
mobilier, chambre d'hôtel	19	2,5%	1,5%	-9,5%	45
logés gratuitement	108	14%	4,6%	-12,2%	245

source : recensement INSEE 1999



- ✓ Une plus grande stabilité pour l'occupation des logements dans le canton que dans le département :
- 54,3% des logements sont occupés depuis plus de 9 ans contre 50,4% dans l'ensemble du département.

Date d'emménagement des ménages					
		Canton		Département	
		nombre de ménages	%	nombre de ménages	%
total		774	100%	176163	100%
logements occupés depuis	moins de 2 ans	99	12,80%	25150	14,30%
	de 2 à 9 ans	255	32,90%	62243	35,30%
	plus de 9 ans	420	54,30%	88770	50,40%
source : recensement INSEE 1999					



## CONCLUSION

	CONCLUSION	OBJECTIFS A DEBATTRE
DEMOGRAPHIE ET PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une croissance démographique qui repart depuis 1990,</li> <li>• une croissance démographique plus significative sur la commune de Saint-Agnan-en-Vercors</li> <li>• une croissance démographique exclusivement due au solde migratoire</li> <li>• une structure démographique âgée qui suit deux tendances :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- une tendance au vieillissement pour les communes de la Chapelle et de Vassieux</li> <li>- une tendance au rajeunissement pour les 3 autres communes</li> </ul> </li> </ul>	<p>Quels objectifs démographiques et d'accueil de nouveaux habitants se fixe la commune au terme de communes : accroissement souhaité/souhaitable et pourquoi?</p>
MIGRATIONS RESIDENTIELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une faible mobilité résidentielle de la population</li> <li>• des nouveaux arrivants qui sont majoritairement des personnes de 30 à 39 ans voire des personnes de 40 à 59 ans avec leurs enfants de moins de 15 ans</li> </ul>	
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une population active ayant un emploi sur l'ensemble du canton en progression</li> <li>• un territoire touché par le chômage mais celui-ci est moins présent que sur l'ensemble du département</li> <li>• une forte proportion d'actifs qui travaillent dans la commune où ils résident</li> <li>• une population active en mutation</li> </ul>	<p>Une population qui travaille : quels besoins ? quels services à prévoir ?</p> <p>Préserver les emplois locaux et l'agriculture</p> <p>Accueil de nouvelles activités sur le territoire et lesquelles ?</p>
LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un parc de logements qui augmente de façon constante depuis 1968 par le phénomène de décohabitation</li> <li>• une très forte proportion de résidences secondaires</li> <li>• un parc constitué essentiellement de logements individuels même s'il y a une légère évolution en faveur du logement collectif</li> <li>• un rythme de construction très faible et un parc de logement ancien important</li> <li>• une occupation des logements encore majoritairement tournée vers l'accès à la propriété malgré une augmentation de la proportion de locataires entre 1990 et 1999 et notamment des locataires HLM</li> <li>• une grande stabilité dans l'occupation des logements sur le canton</li> </ul>	<p>Prévoir des opérations de réhabilitations du parc ancien, pour améliorer le confort, mettre sur le marché des logements sans consommation de foncier, notamment des logements locatifs.</p> <p>Anticiper les conséquences de la transformation possible d'un parc élevé de résidences secondaires en résidence principale si la pression foncière s'accroît ?</p>



Charte paysagère de la Communauté des Communes du Vercors

# PHASE 2

1<sup>er</sup> étape

## Réflexion stratégique

Décembre 2005

# Sommaire

Démarche	1
Méthodologie : De l'analyse territoriale a la démarche de projet	2
Dynamique agricole	3
Dynamique forestière	4
Dynamique urbaine	6
Dynamique architecturale	7
Dynamique touristique et de découverte	8
Dynamique énergies renouvelables	9
Axes stratégiques	10

## Démarche

La phase 1, (diagnostic) avait pour objectif une lecture fine du territoire, par unités paysagères. Pour chaque unité paysagère étaient présentés :

- Ambiances
- Perceptions
- Tendances d'évolution
- Enjeux paysagers
- Intentions & projets

Dans la phase 2, il s'agit de dépasser cette approche territoriale au profit d'une approche plus **stratégique**, pour une démarche de projet. A partir des dynamiques d'évolution identifiées à l'échelle des unités paysagères dans la première phase d'élaboration de la charte, l'objectif est maintenant de dégager les **axes d'intervention potentiels que la charte paysagère pourrait intégrer**.

Dans un premier temps, l'approche territoriale est traduite en enjeux thématiques.

La synthèse de ces éléments permettra de faire ressortir une dizaine **d'axes stratégiques**, qui seront soumis à l'avis des communes en leur demandant d'indiquer quelles sont leurs priorités. La détermination des orientations considérées comme stratégiques permettra de construire un scénario cohérent, véritable **projet de paysage** pour la CCV.

A partir de ces axes stratégiques prioritaires, un **programme d'actions** sera proposé (phase 3 de la mission).

### Rappel des orientations et mesures du plan de parc (oct.1996)

#### ▪ Orientations Vercors Dromois

1.1. Positionnement du territoire comme carrefour central du massif, en valorisant son patrimoine historique et son espace d'exception

a. Maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et fermés par les agriculteurs et le renforcement de l'agro-tourisme

c. Valoriser le patrimoine bâti et aménagements de villages

1.5. Zone d'intérêt biologique, écologique et paysager majeur (Grands Goulets, image du Vercors)

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager d'intérêt majeur formé par l'ensemble falaises méridionales du secteur des Grands Goulets et les milieux associés.

Protéger et valoriser les milieux aquatiques de la Vernaison (et humides)

#### ▪ Bois de l'Allier :

51.1. Préservation en l'état d'un espace rural montagnard et forestier

Maintenir l'équilibre forêt-agriculture et tourisme nature diffus

51.2. Patrimoine bâti en tant qu'identité «Vercors» et outil de développement socio-économique

Protéger et améliorer le bâti dans le paysage

#### ▪ La Chapelle-en-Vercors :

52.3. Gestion des conflits d'usage sur le site des Barraques en Vercors

51.2. Patrimoine bâti en tant qu'identité «Vercors» et outil de développement socio-économique

Protéger et améliorer le bâti dans le paysage

#### ▪ Synclinal de la Vernaison :

53.1. Ambiance paysagère du plus grand synclinal du Vercors en tant qu'image et vitrine de la moyenne montagne

53.4. Station du col du Rousset, Plateau de Beure : zone prioritaire

53.6. Patrimoine bâti en tant qu'identité «Vercors» et outil de développement socio-économique

Protéger et améliorer le bâti dans le paysage

#### ▪ Vassieux

54.1. Préserver et valoriser le paysage historique

54.5. Site du Col de Proncel : zone prioritaire

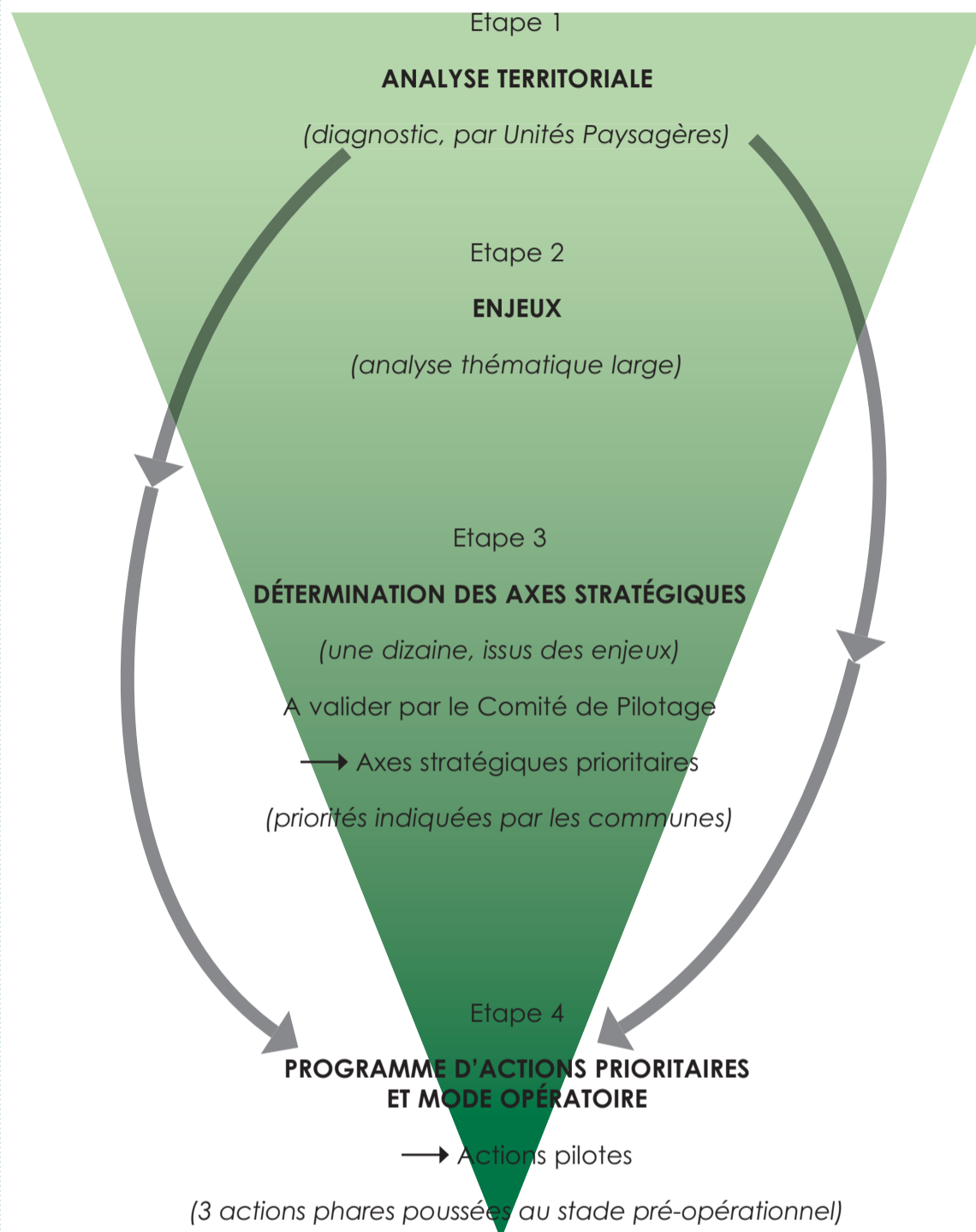
54.6. Patrimoine bâti en tant qu'identité «Vercors» et outil de développement socio-économique

Protéger et améliorer le bâti dans le paysage



## Méthodologie

*De l'analyse territoriale  
à la démarche de projet*



Remarque :

*Les pistes d'actions évoquées dans les pages suivantes sont non restrictives, elles sont citées pour illustrer le propos. Il s'agit d'actions à différentes échelles, de niveau communal ou intercommunal, et de niveau Parc pour certaines*

**Dynamique agricole**

*Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement*



Une bonne dynamique agricole :

- Des entités agricoles inchangées depuis les 50 dernières années mais augmentation de la taille du parcellaire
- Une diminution du nombre des exploitations mais une augmentation de leur surface
- De nombreux bâtiments d'exploitation agricole
- Des paysages agricoles patrimoniaux facteur d'identité
- Une certaine stabilité de l'ouverture des paysages
- Une dynamique naturelle forte mais localisée aux secteurs difficiles d'accès

<i>Enjeux</i>	<i>Problématique issue du diagnostic</i>	<i>Pistes d'actions</i>
Maintenir et encourager la dynamique agricole existante	Enjeu de préservation de l'ouverture des paysages : l'occupation agricole des sols est garante de la qualité des paysages de la CCV	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'émergence de contrats d'agriculture durable (CAD) axés sur le paysage</li> <li>▪ Assurer le suivi des mesures type article 21, CTE, CAD</li> <li>▪ Mettre en place une veille foncière en vue d'orienter les cessions</li> <li>▪ Protéger le foncier agricole dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
Améliorer l'intégration architecturale et paysagère des nouveaux bâtiments agricoles	Fort impact visuel. Constructions récentes en rupture avec le bâti agricole montagnard traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les besoins actuels en termes de fonctionnement des exploitations</li> <li>▪ Analyser les capacités du bâti ancien à s'y adapter</li> <li>▪ Définir des critères d'intégration pour les bâtiments neufs</li> <li>▪ Formuler des cahiers des charges types qui s'insèrent dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existant	Fort impact visuel. Constructions récentes en rupture avec le bâti agricole montagnard traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer des traitements des abords</li> <li>▪ Proposer des réhabilitations architecturales</li> </ul>
Gérer les parcelles en cours d'enfrichement	Impact visuel Impression d'abandon, sentiment de malaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localiser les parcelles en cours d'enfrichement et identifier les sensibilités paysagères ainsi que les problèmes et enjeux liés à l'activité agricole</li> <li>▪ Soutenir et inciter les agriculteurs à l'entretien, sur des secteurs identifiés comme sensibles d'un point de vue paysager</li> </ul>
Protéger, voire renforcer, les structures arborées jouant un rôle paysager (haies bocagères, alignements, arbres isolés)	Structuration et lisibilité du paysage Identité et qualité paysagère Echelle humaine des paysages agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscrire les éléments arborés remarquables dans les documents d'urbanisme (protection)</li> <li>▪ Sensibiliser les agriculteurs (gestion)</li> <li>▪ Favoriser l'émergence de contrats d'agriculture durable (CAD) axés sur le paysage et la préservation du patrimoine arboré</li> <li>▪ Reconstituer un réseau de haies ou d'alignements structurants dans des secteurs paysagers stratégiques</li> </ul>
Gérer et valoriser le patrimoine culturel rural agraire	Structures agraires anciennes (terrasses, murets, chemins lauzés, clapas...) : éléments structurants du paysage, points d'appui de la qualité paysagère des lieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager la restauration de certains éléments du patrimoine agraire dans le respect des modes constructifs originaux et des savoir-faire anciens (formations aux techniques traditionnelles...)</li> <li>▪ Elaborer des produits touristiques ou culturels autour de ce patrimoine</li> <li>▪ Créer un sentier de découverte du patrimoine culturel rural</li> </ul>

*Dynamique forestiere*

*Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement*



- Des plantations de résineux anciennes
- Des lisières de grand intérêt paysager
- De grosses attentes vis-à-vis du développement d'une filière bois locale

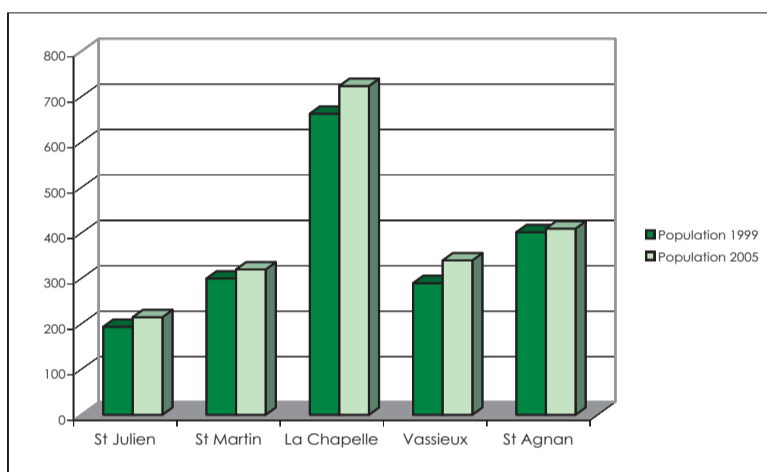
<i>Enjeux</i>	<i>Problématique issue du diagnostic</i>	<i>Pistes d'actions</i>
Gérer les plantations d'épicéas	Les nouvelles plantations mono-spécifiques sont rares. L'enjeu principal concerne la gestion des coupes de plantations anciennes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localiser les plantations générant de forts impacts paysagers</li> <li>▪ Réaliser un plan de gestion de ces plantations en partenariat avec les propriétaires fonciers</li> </ul>
Améliorer certaines lisières forestières	<p>Les lisières ondulantes sont caractéristiques des paysages de la CCV. Ces lignes du paysages font redondance aux lignes dessinées par la topographie.</p> <p>Certaines lisières rectilignes (plantations) génèrent un impact visuel et perturbent la lisibilité paysagère</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localiser les lisières qui nécessitent une valorisation paysagère</li> <li>▪ Proposer des actions collectives de valorisation des lisières</li> </ul>
Valoriser la filière bois locale	Dépasse largement le cadre de la charte paysagère, mais a une incidence évidente sur la qualité paysagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer une charte forestière</li> <li>▪ Lancer une réflexion sur : quels bois locaux pour quels usages ?</li> </ul>

## Dynamique urbaine

### Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement

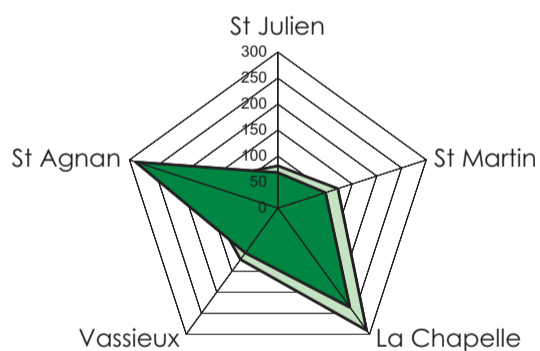


- Une croissance démographique qui repart depuis 1990, exclusivement due au solde migratoire
- Des nouveaux arrivants plutôt jeunes (+17% entre 1999 et 2005 à Vassieux, moyenne du canton de l'ordre de 10 %)
- Mutation des résidences secondaires en résidences principales : la tendance s'accroît
- Rythme de construction faible jusqu'en 1999, mais près de 200 permis de construire déposés entre 2000 et 2004
- Cette progression très perceptible, mais récente, n'a pas encore produit de déstructuration urbaine et paysagère (peu d'étalement)
- Trois communes ont engagé la révision de leur PLU
- Question de l'accueil des nouveaux arrivants : logements et services, capacité d'absorption des villages



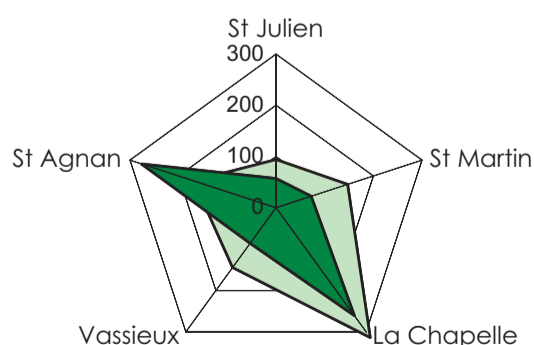
### CCV : résidences principales et secondaires en 1999

- RP 1999
- RS 1999



### CCV : résidences principales et secondaires en 2005

- RP 2005
- RS 2005



## Dynamique urbaine

<i>Enjeux</i>	<i>Problématique issue du diagnostic</i>	<i>Pistes d'actions</i>
Gérer et planifier le développement urbain : intégrer les extensions urbaines des villages au paysage	<p>La composante bâtie de la CCV apparaît aujourd'hui groupée sous forme de villages et dispersée sous forme de hameaux. Cette répartition équilibrée participe à la qualité paysagère du territoire.</p> <p>Soumis à une forte pression urbaine, il est important que le territoire preserve cette organisation (formes groupées, identité et qualité paysagère) et gère son développement. La localisation des futures zones à urbaniser constitue un préambule à l'intégration paysagère des constructions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir un développement mesuré, cohérent et adapté à chaque village</li> <li>▪ Limiter l'urbanisation dans les secteurs paysagèrement sensibles</li> <li>▪ Intégrer les sensibilités et enjeux paysagers du développement urbain dans les documents d'urbanisme (limites d'urbanisation, préservation de premiers plans agricoles ouverts, effet de silhouettes, coupures vertes...)</li> <li>▪ Réaliser des extensions urbaines prolongeant la trame bâtie existante</li> <li>▪ Réflexion sur les zones à urbaniser : où ?, comment ?...</li> <li>▪ Définir des modèles de cahier des charges types dans les documents d'urbanisme (pour l'aménagement de lotissements par exemple)</li> </ul>
Gérer l'extension des hameaux	La typologie des hameaux met en évidence leur capacité d'absorption limitée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les conditions d'extension des hameaux, et les intégrer dans les documents d'urbanisme</li> <li>▪ Envisager des mesures de protection pour certains hameaux remarquables</li> <li>▪ Accompagner les éventuelles réhabilitations du bâti</li> </ul>
Valoriser les centres-villages et leurs entrées	Les villages de la CCV ont des spécificités liées à leur caractère montagnard et leur vocation touristique saisonnière (enneigement, fortes variations saisonnières de population)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les secteurs à revaloriser</li> <li>▪ Adopter une méthodologie d'intervention comprenant en particulier une reconnaissance des spécificités liées à l'organisation de la circulation et du stationnement dans les villages touristiques</li> </ul>
Créer un mobilier urbain/rural spécifique à la CCV ou aux communes montagnardes du Vercors	Le mobilier «urbain» commercialisé est souvent inadapté à des communes rurales montagnardes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conception d'un cahier des charges, recherche de designer, suivi de fabrication</li> <li>▪ Conforter ou dynamiser les filières de techniques de construction et de production de matériaux locaux</li> </ul>

## Dynamique architecturale

### Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement



- Une architecture rurale qui a déjà connu une forte mutation après guerre (reconstruction), dans le cadre de programmes bien définis
- Une mutation forte actuelle avec le développement récent de nouveaux matériaux (bois)
- Pression foncière due à de nouveaux arrivants avec des modes d'habiter différents

Enjeux	Problématique issue du diagnostic	Pistes d'actions
Favoriser l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions	Le territoire de la CCV dévoile des paysages d'une grande qualité et une identité architecturale qu'une construction malvenue peut altérer. Il est alors important de « localiser » l'implantation des nouvelles constructions (cf. ci-avant), mais aussi, dans un second temps de proposer des recommandations d'intégration des constructions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la constructions sur la qualité architecturale locale : journées d'information, conférences, expositions itinérantes, réalisation d'un document d'information et de sensibilisation</li> <li>▪ Adopter un discours commun en matière d'intégration architecturale et paysagère des constructions</li> <li>▪ Encourager la création architecturale et la contemporanéité</li> <li>▪ Développer le conseil architectural et paysager</li> </ul>
Mieux gérer le «boom» de la construction bois	Des modèles constructifs en rupture avec l'architecture rurale du Vercors en maçonnerie de pierres, qui connaissent un très fort engouement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la constructions sur la qualité architecturale locale : journées d'information, conférences, expositions itinérantes, réalisation d'un document d'information et de sensibilisation</li> <li>▪ Organisation de groupes de travail et de réflexion sur cette thématique</li> <li>▪ Proposer d'autres alternatives à la construction en bois type « chalet en fuste » ... à coordonner avec l'action engagée par le CAUE 38</li> </ul>
Accompagner la réhabilitation de l'architecture traditionnelle	L'architecture traditionnelle participe à l'ambiance et à l'identité des paysages de la CCV. Il importe alors que toute réhabilitation, quelle qu'elle soit, s'opère de façon qualitative et cohérente avec les ensembles bâtis existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la constructions sur la qualité architecturale locale</li> <li>▪ Adopter un discours commun en matière d'intégration architecturale et paysagère de la réhabilitation des constructions traditionnelles</li> <li>▪ Définir des niveaux d'intervention sur le bâti ancien pour sa restauration, sa réhabilitation, sa rénovation ou son entretien</li> <li>▪ Développer le conseil architectural et paysager</li> </ul>

***Dynamique touristique et de découverte******Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement***

- Une grande notoriété du massif et une fréquentation importante de certains sites et certains réseaux de sentiers.
- Des sites emblématiques
- Une porte monumentale en train de se créer (Tunnel des Grands Goulets)
- Un programme d'ouvertures de fenêtres paysagères (PNRV)

<i>Enjeux</i>	<i>Problématique issue du diagnostic</i>	<i>Pistes d'actions</i>
Valoriser les points de vue remarquables	De nombreux points de vue panoramiques dominants ont été identifiés. Leurs valorisations permettraient une lecture sensible de l'ensemble des paysages de la CCV (mieux connaître, mieux comprendre le territoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une « Route de découverte des paysages »</li> <li>▪ Aménagement aires d'accueil et de lecture du paysage...</li> <li>▪ Articuler cette réflexion avec le PNRV sur les «fenêtres paysagères».</li> </ul>
Valoriser les entrées du Parc naturel régional du Vercors	Les entrées du Parc sont aujourd'hui mal identifiées. Il s'agit alors d'aménager ces entrées afin de les affirmer dans le paysage et dans le parcours des visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une charte signalétique (petit mobilier, points info...) ?</li> <li>▪ Accompagner un aménagement de grande qualité pour le site emblématique des Baraques en lien avec la création du tunnel.</li> </ul>
Valoriser les accès et l'accueil de la réserve naturelle des hauts plateaux ?	Des points de départ de randonnées dont la fréquentation doit être maîtrisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir des aménagements cohérents (approche globale) et intégrés qui valorisent les accès et entrées de la Réserve</li> <li>▪ Action à coordonner avec les gestionnaires de la Réserve</li> </ul>
Mise en valeur des sites à forte valeur culturelle ou patrimoniale	De nombreux sites touristiques auxquels il manque une image d'appartenance au massif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une identité visuelle forte pour les sites touristiques de la Résistance, les grottes etc...</li> <li>▪ Aménager des sites spécifiques en lien avec des projets de valorisation (par ex. anciens sites castraux comme Foirevieille)</li> <li>▪ Création d'un itinéraire de découverte du patrimoine culturel rural</li> </ul>
Résorber les « points noirs » paysagers	Quelques points noirs ont été identifiés. Leur suppression ou leur réhabilitation permet de réhabiliter les sites et s'inscrit dans une démarche globale de gestion du paysage à l'échelle de la CCV	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventorier les « points noirs » et dysfonctionnements paysagers : créer une typologie, les hiérarchiser...</li> <li>▪ Supprimer l'encombrement visuel des réseaux aériens en sites sensibles (villages, cols...)</li> <li>▪ Aménager et requalifier les espaces du col du Rousset et le parking du stade de neige</li> <li>▪ Supprimer les zones de dépôt</li> </ul>

**Dynamique énergies renouvelables***Rappel des dynamiques d'évolutions et enjeux de développement*

- Forte demande dans la CCV comme ailleurs vis-à-vis des énergies renouvelables
- Réflexion en cours sur la potentialité d'un parc éolien

<i>Enjeux</i>	<i>Problématique issue du diagnostic</i>	<i>Pistes d'actions</i>
Intégrer des éoliennes dans le paysage	Des réflexions sont en cours pour le développement de ce type d'énergie renouvelable. Une vigilance s'impose de la part des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner les études d'implantation pour la prise en compte du volet paysager</li> <li>▪ Organisation de groupes de travail et de réflexion sur cette thématique</li> </ul>
Favoriser les énergies renouvelables (capteurs solaires, chaufferie bois...) lors des projets de constructions publics ou privés	Le Parc exerce une politique volontariste dans le domaine des équipements liés aux énergies renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser l'ensemble des acteurs : journées d'information, conférences, expositions itinérantes, réalisation d'un document d'information et de sensibilisation</li> <li>▪ Mettre en place des aides techniques et financières pour les porteurs de projet</li> <li>▪ Proposer des intégrations de ces équipements au paysage et à l'architecture locale</li> </ul>

## Principales sources documentaires :

- PNRV, Charte-1996
- ADELE, ARCANNE, Etude paysage et aménagement, 2000 et 2001 - Le grand paysages / Les 5 villages / comment passer de villages traversés à des traversées villageoises / Réflexions préalables pour un cahier de recommandations architecturales pour la sauvegarde des paysages du Vercors
- Diagnostic territorial agricole, APAP/CCV - 2004
- Regards croisés sur l'agriculture en Vercors, PNRV, Etudes et chroniques - 2003
- Eolien et paysage (territoire du PNRV) - 2005
- Dossier de présentation de projets d'investissement - DATAR - Mai/juin 2005 (CCV)
- Projet de territoire (CCV), Influx - 2002
- Charte de développement durable Royans-Vercors - année ?
- Charte forestière de territoire du Massif du Vercors - 2005



## Axes stratégiques

### *Preamble* Le choix des axes stratégiques, une forme de défi !

Quelles actions mener, quels projets accompagner plus spécifiquement pour que dans dix ans, on puisse entendre, par exemple :

- «le cœur du Vercors est un territoire d'exception»,
- «c'est un territoire dynamique dans lequel on ne construit plus comme ailleurs»,
- la qualité des villages et des paysages «saute aux yeux» ?

Des entretiens, du terrain, de nos lectures des études déjà menées, il ressort en particulier une demande **d'outils pour permettre aux collectivités de mieux accompagner les projets** vers une plus grande qualité.

Issus des enjeux et problématiques territoriales illustrées précédemment, et en cohérence avec les orientations du Plan Parc, **trois grands axes stratégiques ont été identifiés, et validés lors de la réunion de comité de pilotage du 14 décembre 2005.**

Ceux-ci sont illustrés dans les pages suivantes par quelques propositions d'actions très concrètes qu'il serait possible de mettre en œuvre rapidement, dont la liste n'est cependant pas limitative.

Ces exemples d'actions ne sont pas choisis au hasard. Ils se dégagent à la fois :

- de notre travail d'analyse (terrain et nombreuses sources documentaires)
- des entretiens avec les maires des 5 communes
- du travail mené en comité de pilotage

Les exemples d'actions proposées sont de différentes natures et à différentes échelles : ponctuelles ou globales, de fond ou de sensibilisation, nécessitant des moyens importants ou très limités, etc. Leur mise en œuvre relève de différents partenariats, et d'une maîtrise d'ouvrage qui peut être suivant les cas à des échelles différentes : communale, intercommunale, ou de niveau Parc.

Le programme d'actions qui découlera des trois axes stratégiques doit être considéré comme ce qui va faire vivre la charte paysagère dans les 10 années à venir. Les 3 actions phares et démonstratives qui seront sélectionnées par les communes seront poussées à un stade pré-opérationnel (c'est l'objet de la troisième phase de l'étude) dans l'objectif d'une mise en œuvre très rapide.

## Axes stratégiques

*Favoriser et accompagner  
la gestion agricole et  
forestière du grand paysage*

### Objectifs

- Maintenir l'activité agricole garante de l'ouverture et de la qualité des paysages
- Préserver les structures arborées remarquables et le couvert forestier existant
- Valoriser le paysage : réouverture de certains secteurs (coupe des plantations d'épicéas), traitement des bâtiments agricoles existants

### Pistes d'actions

- **Maintenir et encourager la dynamique agricole existante** par la mise en œuvre des préconisations issues du Diagnostic Territorial Agricole, par exemple :
  - Anticiper les reprises et accompagner les installations (30 exploitations concernées d'ici à 10 ans)
  - Préserver le potentiel agricole : contenir l'avancée de la forêt, de l'embroussaillage, pour éviter la perte de terrains cultivables sur certains secteurs
  - Foncier : veille foncière sur les zones potentiellement urbanisables par rapport aux sièges, bâtiments et au parcellaire des exploitations (élevages)
  - Conserver la filière laitière locale
  - Expliquer l'agriculture (résidents, touristes)
- Mettre en place un **conseil aux agriculteurs** pour l'amélioration des constructions existantes et le traitement des abords... , et pour la constructions de nouveaux bâtiments.
- Intervenir auprès des propriétaires forestiers pour la **gestion future des plantations d'épicéas** arrivant à maturité : organiser des ateliers de propriétaires et les aider à remettre en état leurs parcelles après coupe rase pour une occupation agricole (demandes des agriculteurs de terrains accessibles et «faciles»)
- Mettre en place une **réglementation des boisements** sur chaque commune (dans une démarche globale et cohérente) pour protéger le foncier agricole, et pour interdire la replantation des parcelles ayant subies une coupe rase (épicéas)
- Elaborer une **charte forestière** : (par exemple) valoriser les potentialités de la forêt pour la production de bois-énergie, développer les filières locales de valorisation de la ressource forestière, gérer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil en forêt dans le respect des milieux



## Axes stratégiques

*Mieux maîtriser l'urbanisation future des villages et hameaux ainsi que l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions*

### Objectifs

- Continuer à se développer tout en respectant la qualité paysagère et en tenant compte de la faible capacité d'absorption des villages et hameaux (développement cohérent en fonction des ressources et des équilibres du territoire)
- Accueillir de nouveaux arrivants qui s'adaptent au territoire («règles du jeu») : création architecturale, utilisation du matériau bois, énergies renouvelables...
- Valoriser les spécificités locales et le cadre de vie des habitants : villages, mobilier

### Pistes d'actions

- Dans la continuité de l'action du comité de pilotage, **créer une commission «paysages urbanisme et architecture» intercommunale** pour la mise en œuvre de la charte paysagère, associant élus et partenaires socioprofessionnels et institutionnels : ses actions pourraient prendre différentes formes, visant à co-construire un discours et un vocabulaire commun, entre autres :

-Organiser un cycle d'ateliers associant élus, et professionnels pour élaborer ensemble des préconisations architecturales et paysagères pour les nouvelles constructions (y compris concernant les bâtiments agricoles).

-Organiser une journée d'échanges d'expériences pour réfléchir au rôle et à la forme d'un conseil architectural et paysager pour les communes de la CCV

-Réfléchir à l'élaboration de cahiers des charges plus exigeants qualitativement pour des projets d'aménagement (ouverture d'un secteur à lotir, aménagement spécifique, etc.).

- Réaliser un « **guide du nouvel habitant** » pour faire prendre conscience aux candidats à la construction et aux nouveaux arrivants, de la qualité des paysages dans lesquels ils s'insèrent et de la nécessité de s'intégrer à ce paysage et de participer à sa qualité. Le nouvel habitant est non seulement «consommateur» mais également «acteur» du paysage. Ce guide pourrait décliner les spécificités paysagères de la CCV et proposer des pistes d'intégration paysagères des constructions.

- Positionner la CCV comme **site pilote pour la réflexion sur la création architecturale valorisant le matériau bois**, en organisant des **rencontres/ateliers associant les élus et les professionnels locaux du bois** (constructeurs, charpentiers, exploitants...) sur les possibilités et les attentes en matière de construction bois (dans la suite de la journée de décembre 2003 avec Fibois, et en lien avec les actions développées par le CAUE 38).

- Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages en concevant un **mobilier urbain/rural spécifique** adapté aux problématiques de saisonnalité et d'enneigement.

- Solliciter les partenaires et positionner la CCV dans une **démarche de réflexion sur l'intégration des équipements utilisant les énergies renouvelables** (capteurs solaires, chaufferie bois...) aux constructions nouvelles ou existantes. Organiser des journées techniques de formation et de sensibilisation à l'utilisation des énergies renouvelables

**Axes stratégiques**

*Valoriser le patrimoine culturel rural et les sites emblématiques du territoire comme levier d'un développement touristique durable*

**Objectifs**

- Favoriser la reconnaissance et la découverte du patrimoine culturel rural comme point d'appui de la qualité paysagère du territoire (structures agraires anciennes et autres éléments du patrimoine culturel rural des villages et hameaux «marqueurs» du territoire).
- Encourager la qualité paysagère des sites d'accueil touristique pour une meilleure identification de leur appartenance au territoire (identité visuelle), et leur mise en réseau.

**Pistes d'actions**

- Positionner la CCV comme acteur exigeant de la définition du **projet d'aménagement du site phare des Barraques de la sortie des Grands Goulets**, porte d'entrée emblématique et «image» du territoire (aire d'arrêt, promenade découverte, belvédère...)
- Concevoir et mettre en place un **itinéraire de promenade-découverte du patrimoine culturel rural**, en associant à sa réalisation les acteurs locaux (professionnels du tourisme, agriculteurs, restaurateurs, artisans, enseignants...) pour lesquels il constituera un outil de développement de leur activité.
- Organiser, à destination des acteurs locaux, une **formation aux techniques et savoir-faire du patrimoine rural** (entretien des murets et chemins lauzés, réhabilitation du bâti ancien, etc.)
- Réaliser une **charte d'aménagement des sites d'accueil touristique** à destination des gestionnaires (mise en réseau, cohérence territoriale dans l'aménagement des aires d'accueil, identité visuelle, ...)
- Aménager les sites et **belvédères remarquables** (entretien de sites, aires de lecture du paysage, etc.)
- Mettre en œuvre un **plan de valorisation de la station du col du Rousset**



Charte paysagère de la Communauté des Communes du Vercors

# PHASE 2

2<sup>e</sup> étape

## Programme d'actions et actions pilote

Juin 2006

# Sommaire

3 axes stratégiques déclinés en pistes d'actions	3
De la hiérarchisation des pistes d'action au choix des actions pilotes de la charte paysagère	7
Préalable : Créer une commission intercommunale : paysages, architecture, urbanisme	8
Fiche action 1 : Accompagner les projets d'urbanisation - Développement de l'habitat et utilisation raisonnée de l'espace	9
Fiche action 2 : Promouvoir des constructions intégrées au coeur du Vercors	15
Fiche action 3 : Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages	16

**3 axes stratégiques déclinés en pistes d'actions**

La réflexion stratégique, première étape de cette deuxième phase, a permis de déterminer 3 axes de la charte paysagère :

- 1- Favoriser et accompagner la gestion agricole et forestière du grand paysage**
- 2- Mieux maîtriser l'urbanisation future des villages et hameaux ainsi que l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions**
- 3- Valoriser le patrimoine culturel rural et les sites emblématiques du territoire comme levier d'un développement touristique durable**

Pour chacun de ces trois axes, des pistes d'actions ont été proposées. Suite à la réunion de présentation de ces pistes d'actions, la Communauté de Communes du Vercors a demandé aux membres des conseils municipaux et du comité de pilotage de se prononcer sur les pistes d'actions c'est-à-dire de choisir dix pistes d'actions et d'en sélectionner trois jugées prioritaires, en les classant par ordre de priorité. Le comité de pilotage s'est réuni pour débattre des pistes d'actions sélectionnées (cf. compte-rendu ci-après).

*Compte-rendu de la réunion  
du comité de pilotage du 17 mars 2006*

Objet : constitution d'un programme d'actions et choix d'actions prioritaires (phase 2)

Rappel :

Personnes présentes :

AL.Graziani, S.Morel, G.Chatain, JP.Blanié, R.Malsand,  
M.Repellin, F.Perriat, P.Bertrand, A.Revol, C.Mejean,  
E.Guyard, JL.Sibeud, S.Revol, V.Breyton

Les objectifs de la phase 2 sont :

- la définition d'un projet de paysage
- et la proposition d'actions en matière de gestion, de préservation et de mise en valeur du paysage.

Plus précisément, il s'agit lors de cette phase de faire émerger les axes prioritaires d'intervention sur le territoire (projet de paysage) et de les concrétiser sous la forme d'actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme.

Parmi l'ensemble des actions repérées, l'objectif est de sélectionner trois actions pour leur caractère démonstratif. Ces opérations pilotes seront mises en œuvre à court terme, sur la base d'un cahier des charges élaboré par le bureau d'études de la charte paysagère (comprenant la problématique, le programme spatial, l'estimation de l'enveloppe budgétaire...).

La réunion du 14.12.2005 avait permis la définition de trois axes stratégiques d'intervention :

- favoriser et accompagner la gestion agricole et forestière du grand paysage ;
- mieux maîtriser l'urbanisation future des villages et hameaux ainsi que l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions ;
- valoriser le patrimoine culturel rural et les sites emblématiques du territoire comme levier d'un développement touristique durable.

Les quatre communes de La Chapelle-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors, ainsi que sept membres du comité de pilotage ont proposé leur classement. Les réponses ont été compilées et classées par la Communauté des Communes du Vercors dans les tableaux ci-joint :

- le premier tableau récapitule l'ensemble des pistes d'actions et les quelques pistes complémentaires proposées. Les chiffres correspondent au nombre de réponses ;
- le second tableau fait état des actions jugées prioritaires et de leur classement (une action classée en priorité 1 se voit attribuer 3 points). Douze actions ont été retenues dans ce cadre.

Ce sont ces tableaux qui ont été présentés et discutés lors de la réunion du comité de pilotage du 17.03.2006.

M. Malsand, président de la Communauté des Communes du Vercors, a introduit la réunion en rappelant que l'accueil d'une population nouvelle est l'objectif prioritaire sur le territoire et qu'il s'agit d'un enjeu économique primordial pour les collectivités locales.

## 3 axes stratégiques déclinés en pistes d'actions

Axes et pistes d'actions	Communes	Membres du CP
<b>Axe 1 : Favoriser et accompagner la gestion agricole et forestière</b>		
Maintenir et encourager la dynamique agricole existante	3	5
Mettre en place un conseil aux agriculteurs	-	2
Intervenir auprès des propriétaires forestiers pour la gestion future des plantations d'épicéas	-	4
Mettre en place une réglementation des boisements	1	4
Elaborer une charte forestière	2	4
<b>Axe 2 : Mieux maîtriser l'urbanisation future des villages et hameaux</b>		
Création d'une commission «paysages, urbanisme et architecture» intercommunale	1	5
Réalisation d'un «guide du nouvel habitant»	1	-
Positionner la CCV comme site pilote pour la réflexion sur la création architecturale valorisant le matériau bois	1	6
Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages (mobilier urbain/rural spécifique)	1	2
Positionner la CCV dans une démarche de réflexion sur l'intégration des équipements utilisant les énergies renouvelables	3	5
<b>Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel rural et les sites emblématiques du territoire</b>		
Positionner la CCV comme acteur exigeant de la définition du projet d'aménagement du site des Barraques	2	5
Concevoir et mettre en place un itinéraire de promenade-découverte du patrimoine culturel rural	2	4
Organiser une formation aux techniques et savoir-faire du patrimoine rural (entretien chemins et murets lauzés,...)	1	1
Réaliser une charte d'aménagement des sites d'accueil touristique	1	2
Aménager les sites et belvédères remarquables	2	3
Mettre en œuvre un plan de valorisation de la station du Col du Rousset	-	-
<b>Actions nouvelles</b>		
Etude de faisabilité d'un plan d'eau ou d'un espace naturel aquatique	1	-
Aider les occupants à réhabiliter des bâtis anciens en respectant l'architecture (dossiers subventionnés)	1	-
Réfléchir à «ou construire» et intégrer la réflexion dans les documents d'urbanisme	-	1
Mettre en place un conseil architectural et paysager	-	1

PISTES D'ACTIONS	CLASSIFICATION DES PRIORITÉS													
	Communes				Points communes	Membres CP						Points CP	Total points	
Maintenir et encourager la dynamique agricole existante	1	1	1		9	1	1		3	1	1		13	22
Intervenir auprès des propriétaires forestiers pour la gestion future des plantations d'épicéas					0	3							1	1
Elaborer une charte forestière			2		2			2					2	4
Création d'une commission «paysages, urbanisme et architecture» intercommunale					0	2					2		4	4
Positionner la CCV comme site pilote pour la réflexion sur la création architecturale valorisant le matériau bois	1				3					2			2	5
Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages (mobilier urbain/rural spécifique)			3		1			2					2	3
Positionner la CCV dans une démarche de réflexion sur l'intégration des équipements utilisant les énergies renouvelables	2	2			4		2	3		3			4	8
Positionner la CCV comme acteur exigeant de la définition du projet d'aménagement du site des Barraques					0				1		3	1	7	7
Concevoir et mettre en place un itinéraire de promenade-découverte du patrimoine culturel rural	3				1								0	1
Organiser une formation aux techniques et savoir-faire du patrimoine rural (entretien chemins et murets lauzés,...)	3				1			1					3	4
Etude de faisabilité d'un plan d'eau ou d'un espace naturel aquatique			3		1								0	1
Intégrer les éoliennes dans le paysage	2				2								0	2

Points : 1 = 3 points ; 2 = 2 points ; 3 = 1 point



### 3 axes stratégiques déclinés en pistes d'actions

*Compte-rendu de la réunion  
du comité de pilotage du 17 mars 2006*

Suite à la présentation des tableaux et en ce qui concerne les principales pistes d'actions, les réactions des personnes présentes ont été les suivantes :

- la piste d'action qui recueille le maximum de votes (22 points) est celle qui concerne le maintien et l'encouragement de la dynamique agricole existante. Compte tenu des actions de l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc en ce domaine (écriture en cours d'un plan d'actions sur la base du diagnostic agricole territorial), il a été décidé d'inscrire cette action dans la charte en insistant sur l'enjeu politique fort qu'elle représente mais de ne pas la décliner en opération pilote ;
- la piste d'action suivante (8 points) concerne le positionnement de la Communauté des Communes du Vercors dans une démarche de réflexion sur l'intégration des équipements utilisant les énergies renouvelables. La discussion a été élargie au développement durable et à la problématique de la construction bois (quatrième piste d'actions avec 5 points). Le développement d'une filière bois et la recherche d'un consensus sur le mode de construction bois adapté au territoire ont été jugés primordiaux ;
- la discussion s'est également engagée sur la problématique du développement de l'habitat, en raison de l'objectif prioritaire qu'il représente pour le territoire (et bien qu'elle ne fasse pas partie des pistes d'actions retenues dans le cadre de la sélection). La discussion sur ce thème a également fait apparaître le souci du développement durable. Compte tenu de l'enjeu, il est apparu primordial aux personnes présentes de lancer une opération pilote sur ce thème ;
- la troisième piste d'actions (7 points) concerne le projet d'aménagement du site des Barraques. Elle n'a pas été retenue pour faire l'objet d'une opération pilote en raison du positionnement actuel de la Communauté des Communes du Vercors sur ce projet. En effet, des courriers du Service Technique Départemental ont été reçus à la Communauté dans lesquels le Président explique que le dossier a été mis à l'enquête publique et a été validé par la Commission Départementale des sites.
- enfin, les personnes présentes ont été d'accord sur l'intérêt d'une valorisation du caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages, tout en mettant en avant la contrainte liée au financement de tels projets et à l'incidence que cela peut avoir sur le choix des matériaux.

En ce qui concerne les autres pistes d'actions, les discussions ont porté sur les points suivants :

- une charte forestière est en cours d'élaboration sur les communes drômoises du Parc naturel régional du Vercors, sous la maîtrise d'ouvrage du Parc ;
- la création d'une commission « paysages, urbanisme et architecture » intercommunale a été considérée comme une étape obligée pour faire vivre la charte à l'issue de sa réalisation ;
- la conception et la mise en place d'un itinéraire de promenade-découverte du patrimoine rural devra s'inscrire dans la politique développée par le Parc naturel régional du Vercors pour le développement de sentiers ;
- l'organisation d'une formation aux techniques et savoir-faire du patrimoine rural (pour l'entretien des chemins et murets lauzés par exemple) n'a pas été retenue pour faire l'objet d'une opération pilote car il s'agit d'une opération peu complexe à monter dès lors que le porteur de projet est choisi ;
- l'action ayant pour objectif l'intégration des éoliennes dans le paysage n'a pas été retenue non plus car cette problématique fait l'objet d'une démarche initiée par la Communauté des Communes du Vercors, avec l'aide du Centre d'Etude et de Développement des Energies Renouvelables.

Conclusion : les trois pistes d'opérations pilotes qui sont ressorties de la discussion concernent les thèmes suivants :

- **développement de l'habitat et utilisation raisonnée de l'espace ;**
- **constructions durables (matériaux bois, énergies renouvelables...)**
- **traversées et entrées de village.**

Une réunion de restitution au bureau d'étude est fixée au 12 avril. L'objectif sera également de définir un contenu à ces opérations pilotes.

### 3 axes stratégiques déclinés en pistes d'actions

#### Compte-rendu de la réunion du 12 avril 2006

Personnes présentes : V. Breyton, G. Chatain, A. Daburon, C. Giorgetti, F. Golay, R. Malsand, S. Morel

Objet : recherche de contenu à donner aux opérations pilotes

La réunion a débuté par une restitution des conclusions du comité de pilotage du 17.03.2006 au bureau d'étude.

Les trois pistes d'opérations pilotes ont ensuite été discutées :

- en ce qui concerne le thème du *développement de l'habitat et de l'utilisation raisonnée de l'espace*, il est proposé de le décliner sous une forme opérationnelle à travers l'accompagnement d'un projet d'urbanisation (projet de lotissement par exemple) par un (ou des) professionnel(s) présentant des compétences en urbanisme, en architecture et/ou en paysage. Les objectifs sont la recherche d'une certaine densité et d'une qualité paysagère et architecturale du nouveau quartier (dans son organisation, dans l'implantation du bâti...).

Un à deux projets pourraient être retenus. Les communes seront sollicitées lors du prochain conseil communautaire pour proposer des projets potentiels ;

- pour le thème « *constructions durables* », il est proposé de mettre en œuvre une action de sensibilisation et d'animation autour de la commission qui pourrait être mise en place à l'issue de l'élaboration de la charte (cf. compte-rendu de la réunion du 17.03.2006). Il s'agirait ici d'ouvrir le débat en particulier sur la problématique des constructions bois.

La mise en œuvre de cette opération pilote nécessitera la mise en œuvre d'un travail de recherche et d'animation du débat par un professionnel (recherche d'opérations de référence utilisant le matériau bois par exemple ou encore réalisation de supports de sensibilisation...);

- pour le thème des *traversées et entrées de village*, il est proposé de mener une étude de façon à rechercher les modalités de mise en valeur de ces espaces publics, tout en répondant à des contraintes fonctionnelles (le déneigement en particulier).

En préalable à la prochaine réunion du comité de pilotage, le bureau d'études Sites et Paysages s'engage à affiner le contenu des opérations pilotes et à proposer une première trame de cahiers des charges de consultation des professionnels à choisir pour la mise en œuvre de ces opérations pilotes.

## De la hiérarchisation des pistes d'action au choix des actions pilotes de la charte paysagère

La hiérarchisation des pistes d'actions a permis de mettre en évidence celles qui représentent les enjeux majeurs du territoire et de la charte paysagère (en particulier les actions de soutien à la dynamique agricole).

Cependant, certaines pistes d'actions, bien que représentant un enjeu majeur du territoire de la CCV, n'ont pas été retenues par le comité de pilotage en tant qu'actions pilotes car elles ont été considérées comme déjà prises en compte par d'autres structures ou dans le cadre de programmes spécifiques (comme par ex. le plan d'action agricole de l'APAP, ou la concertation avec le Conseil général concernant le site des Barraques).

Le positionnement retenu par le comité de pilotage a été de choisir trois actions pilotes qui apparaissent fédératrices et démonstratives, tout en étant aujourd'hui comme insuffisamment accompagnées.

### Actions pilote retenues

A été ajoutée à cette liste, une action concernant la création d'une commission «paysages, urbanisme et architecture» intercommunale, qui a été validée précédemment et jugée comme nécessaire et fondamentale à la mise en oeuvre de la charte paysagère.

### Préalable

- Créer une commission «paysages, urbanisme et architecture» intercommunale

- 1 - Accompagner les projets d'urbanisation : développement de l'habitat et utilisation raisonnée de l'espace
- 2 - Promouvoir des constructions «intégrées» au coeur du Vercors
- 3 - Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages (mobilier urbain/rural spécifique)

# Préalable

## Créer une commission intercommunale : paysages, architecture, urbanisme

### Grands principes

Il s'agit de pérenniser et de donner un rôle plus important à la commission préfigurée par le groupe de pilotage de la charte paysagère.

Cette action est fondamentale : la commission portera le programme d'actions de la charte paysagère, les fera vivre.

### Objectifs

Pour que la charte ne soit pas un catalogue de vœux pieux, il faut qu'elle soit portée par une structure adaptée, chargée de :

- Mettre en œuvre la charte paysagère par le montage, le suivi et l'évaluation d'un programme d'actions
- Fédérer les partenaires (élus, acteurs locaux, habitants) autour des actions engagées
- Cette commission aura un rôle consultatif : les communes conservent leurs prérogatives habituelles.

### Descriptif de l'action

La commission «paysages, architecture, urbanisme» :

- Est un lieu intercommunal de dialogue, d'échanges, et d'information ; c'est le lieu privilégié de discussion, et de maturation des projets du territoire (paysage, architecture, urbanisme)
- Met en œuvre le plan d'actions de la charte paysagère, et en premier lieu les actions pilotes sélectionnées :
  - montage technique et financier
  - organisation logistique
  - animation du programme d'actions
  - sensibilisation des acteurs institutionnels et privés
  - suivi et évaluation des actions
  - élaboration d'un programme d'actions annuel / pluriannuel
- Dans un premier temps, il pourra être profitable de recueillir l'expérience d'autres territoires ayant mis en place des commissions paysages/urbanisme/architecture intercommunales.

### Implication de la CCV

La CCV est la structure d'accueil de la commission :

- Réunit la commission tous les 2 mois environ
- Prend en charge l'animation de la commission
- Assure le montage technique et financier des opérations

### Implication des communes

- S'engagent à participer à la commission (à l'utiliser, à présenter leurs projets)
- S'engagent à présenter les projets en commission

### Partenaires

- Parc naturel régional du Vercors
- CAUE 26
- Conseil Général 26
- Contrat de Développement Rhône Alpes

### Estimation des coûts

Animation et conseil :

- 1 animateur / chargé de mission
- Missions d'animation spécifiques (voyages d'études, faire venir des intervenants extérieurs...)
- Vacances en conseil architectural et paysager pour accompagner la maturation des projets

### Pour aller plus loin (actions à plus long terme)

- Réalisation d'un guide du «savoir-vivre en Vercors» à élaborer avec tous les partenaires locaux, à diffuser largement, notamment aux nouveaux habitants.
- Mise en place de conseil architectural et paysager pour accompagner les projets des particuliers et des projets publics.

## 1

Accompagner les projets d'urbanisation  
Développement de l'habitat et utilisation  
raisonnée de l'espace*Grands principes*

La collectivité se doit d'être porteuse de qualité pour des projet publics ou privés :

- Des projets de développement qui participent à la création de paysages de qualité, qui s'inscrivent dans un projet global de développement des territoires
- Une qualité des projets et de l'architecture qui valorise les paysages plutôt qu'elle ne les banalise

*Objectifs*

- Avoir au cœur du Vercors un niveau d'exigence qualitatif important pour des projets d'urbanisation qui doivent être exemplaires. Valoriser par la suite cette exemplarité.
- Susciter la vigilance des maîtres d'ouvrages publics ou privés aux points fondamentaux à prendre en compte pour un projet de qualité.

*Descriptif de l'action*

- Mise en place d'un accompagnement technique et financier des projets privés ou publics :
  - Proposer une trame de cahier des charges / éléments de programmes, guide pour les collectivités qui engagent des projets d'extensions urbaines ou de lotissements.
  - Incitation financière à des projets de qualité qui s'inscrivent dans cette logique, sous forme d'aide financière à l'étude ou à du conseil / assistance à maîtrise d'ouvrage
- Parallèlement, recueil d'expériences (présentation de réalisations, visite de sites...) dans le cadre de la commission «paysages»

*Implication de la CCV*

- Volet "animation" de la commission (visites de sites, recueil d'expériences...)
- Mise en place d'un protocole d'intervention sur les projets : diffusion de la trame de cahier des charges aux communes de la CCV, et aux maîtres d'ouvrages privés qui souhaitent engager des opérations

*Implication des communes*

- S'engagent à être acteur de la qualité des extensions urbaines et ouvertures de zones NA
- S'engagent à respecter le cahier des charges (avoir le même degré de vigilance)

*Partenaires*

- Parc naturel régional du Vercors
- CAUE 26
- Conseil Général 26
- Contrat de Développement Rhône Alpes
- Ademe et Point Info Energie, si démarche Analyse Environnementale sur l'Urbanisme...

*Estimation des couts*

- Dans le cadre des missions d'animation de la commission
- Abondement financier des lignes classiques de subventions par les différents partenaires (% d'étude ou vacations de conseil). Budget pluriannuel à prévoir.

*Pour aller plus loin  
(actions à plus long terme)*

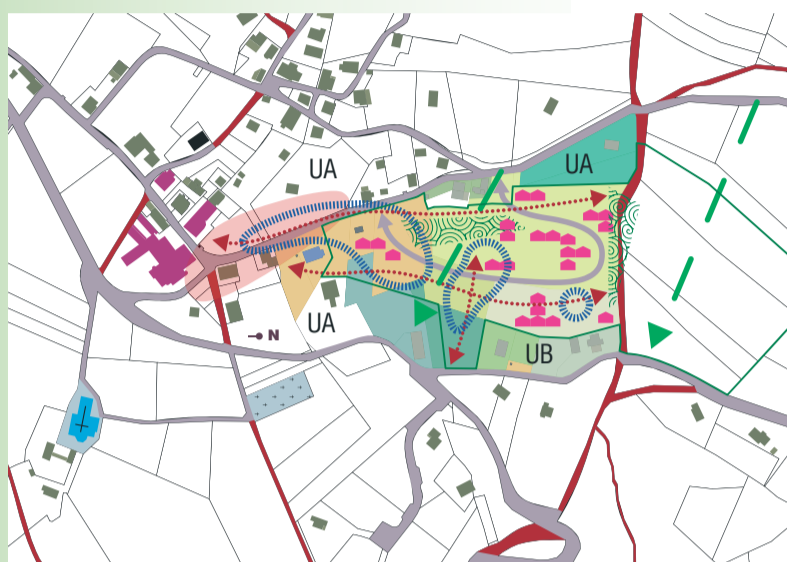
- Mise en place de conseil architectural et paysager
- Intégration dans les PLU

# 1

## Accompagner les projets d'urbanisation Développement de l'habitat et utilisation raisonnée de l'espace

### Eléments pour un cahier des charges

Un plan d'aménagement est la concrétisation urbaine d'un projet de développement qui implique autant des acteurs publics (collectivité territoriale, bailleurs sociaux...) que des acteurs privés (propriétaires foncier, promoteurs...). Il les réunit autour d'un projet de réalisation (parfois de requalification) d'une zone urbaine d'échelle variable supportant un programme souvent mixte (habitat / activité / équipement public) issu du projet de développement.



- cheminements piétons existants
- ... cheminements piétons principaux à créer
- voiries
- vues à valoriser
- périmètre de la zone NA
- propriétés communales
- mairie
- commerces et services
- projets communaux (logements accessibles, chaufferie, accueil d'activités non nuisantes)
- logements
- espaces naturels à usage collectif
- espace stratégique de liaison

Saint-Bernard-du-Touvet, Stratégie - projet coeur de village



Miribel-Lanchâtre, le pré-tarachou

### 1 - Inscription dans un projet de développement

Un plan d'aménagement est la traduction spatiale d'un projet de développement. Le projet de développement répond à des ambitions communales (voire supérieures : intercommunalité, «pays»...) mais aussi à des attentes de particuliers (propriétaires fonciers, riverains, porteurs de projet...). Il s'agit d'envisager cette nouvelle zone urbaine comme un quartier de la commune, de la définir dans sa relation à l'existant et de l'inscrire dans le prolongement des projets de la commune. Soit la commune possède un PLU (Plan Local d'Urbanisme), alors ses projets sont déjà inscrits et il faut les prendre en compte et travailler dans cette dynamique, soit la commune n'en possède pas, alors il faut regarder la définition des zones du POS, leur destination, ce qui peut y être réalisé et souhaitable. Dans tous les cas, le but est qu'il s'établisse une discussion entre l'aménageur et la commune afin qu'il y ait coproduction d'un programme entre les différentes parties.

Le programme doit définir ce qui va être implanté dans la zone. Il s'inscrit dans le cadre de la loi SRU (loi Solidarité Renouvellement Urbain) en mettant l'accent sur deux notions: la mixité et l'économie de territoire.

Si une opération traditionnelle de lotissement consiste en l'implantation de logements individuels, l'articulation avec d'autres éléments programmatiques (logements «intermédiaires», activités de services ou de commerces, équipements publics...) est de plus en plus souhaitée dans une volonté de dynamisation, de création de liens, de rencontres, d'économie de déplacements, de services de proximité, d'accessibilité physique (personnes à mobilité réduite) et financière (jeunes ménages)... Ainsi, le programme ne doit pas oublier la redistribution des surfaces entre les espaces privés et les espaces collectifs nécessaires au bon fonctionnement de la zone : aires de jeux, espaces verts, stationnements visiteurs, cheminements piétonniers...

L'économie de territoire (ressource non infinie) est redécouverte à travers les formes urbaines (implantation de bâti en limite parcellaire pour une typologie hameau ou centre village) ou les contraintes géographiques : aménager un territoire en pente peut conduire à la création de voiries à sens uniques pour une emprise deux fois moins importante qu'une voie classique à double sens en nécessitant des ouvrages de soutènement moins importants.

### 2 - Prise en compte des caractéristiques du secteur d'étude

Analyser le contexte de l'opération implique de relever les caractéristiques du secteur d'étude c'est-à-dire les caractéristiques de l'environnement proche et lointain de la zone sur laquelle va être réalisée l'opération d'aménagement. L'objectif est d'en avoir une connaissance et une description assez précise. Il faut en tenir compte pour assurer la qualité architecturale et urbaine de la zone.

Concernant la zone à découper, on cherche à connaître ses orientations, ses vues et ses pentes. Ces caractéristiques lui sont propres, elles conditionnent le projet. Ce sont des éléments à relever dès le début, des paramètres fixes auxquels s'ajoutent des paramètres particuliers. A cette échelle il faut interroger la notion d'accessibilité de la zone c'est-à-dire réfléchir aux façons d'y entrer depuis l'extérieur, mais aussi les «nécessités» à l'intérieur même de la zone.

#### L'orientation

La prise en compte de l'orientation sert des perspectives de confort thermique et de lumière, elle est à garantir pour une réalisation de qualité.

Nord	Sud	Est	Ouest
Pas d'ensoleillement. Cette orientation est la plus défavorable du point de vue thermique mais la luminosité y est stable, cela en fait une orientation favorable pour des ateliers par exemple	Bon ensoleillement, la luminosité et l'apport de chaleur en hiver en font une orientation à privilégier pour l'habitat	Soleil levant, diffuse une lumière douce le matin, en général agréable pour tout type de bâti	Ensoleillement l'après midi avec fort risque de surchauffe en été. Orientation à combiner avec le Sud pour l'implantation de plans d'eau par exemple

## 1

Accompagner les projets d'urbanisation  
Développement de l'habitat et utilisation  
raisonnée de l'espace

## Eléments pour un cahier des charges

## La pente

La pente a une influence à plusieurs niveaux : sur les accès, sur les réseaux, mais aussi sur l'implantation et sur la forme à donner au bâti.

Concernant les accès automobiles, la pente doit être minimisée (en général  $\leq 10\%$ ). Dans le cas contraire on peut facilement envisager les difficultés que cela peut occasionner en présence de neige, de verglas, etc.

Pour les cheminements piétons, deux postures sont à envisager : soit ils sont traités parallèles aux courbes de niveaux, de cette façon la marche s'effectue sur un terrain relativement plat, soit ils sont tracés dans la pente, le rapport au relief peut alors se traduire par la mise en place d'escaliers ou de sentiers qui serpentent.

Concernant les réseaux, la pente peut impliquer la réalisation de dispositifs techniques particuliers comme par exemple les pompes de relevage pour l'assainissement, qu'il serait préférable de concevoir pour l'ensemble de la zone plutôt qu'au cas par cas (économie d'échelle).

La pente fait aussi intervenir la relation haut/bas, deux positions à considérer pour la répartition des différentes constructions sur l'ensemble de la zone. La pente permet en partie haute d'avoir des conditions de vue (dégagement, exposition), cela implique de réfléchir aux gabarits des différents types de bâti (logement individuel, collectif, équipement public, activité) et à leur disposition les uns par rapport aux autres sur l'ensemble de la zone.



Saint-Bernard-du-Touvet, projet coeur de village

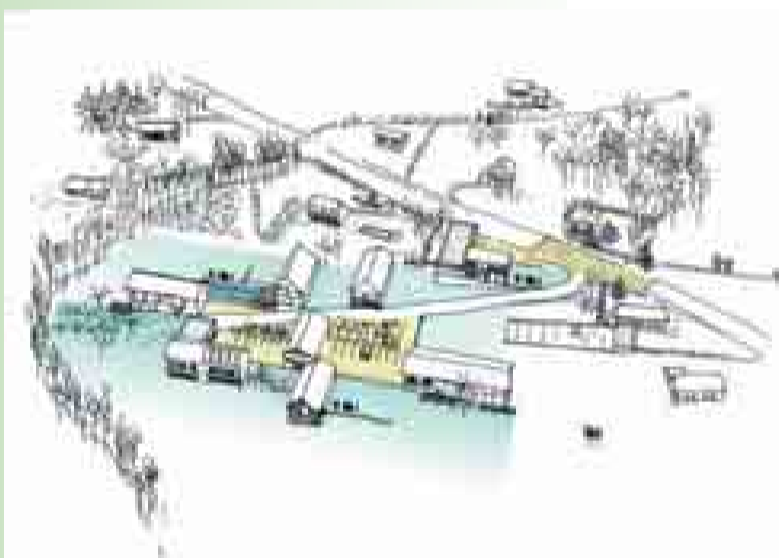
## Le paysage et la vue

A cette échelle la question de la vue interroge l'interaction réciproque opération/paysage. Cela amène à se placer dans deux positions différentes, depuis l'intérieur de la zone vers le grand paysage mais aussi depuis l'extérieur vers la zone concernée par le projet.

La structuration de l'opération passe par le repérage d'éléments remarquables servant de repères pour mettre en place, par exemple, des échappées ou des «percées» visuelles. C'est repérer par exemple des constructions singulières, structurantes (église, ripisylve ...).

Le bâti est à reconnaître comme un élément structurant du paysage. Il faut donc, en amont, réfléchir à son insertion dans le paysage, à sa continuité avec son environnement proche dans la dynamique du façonnage du grand paysage. L'impact visuel du bâti se joue à deux niveaux. De l'extérieur, l'apparence de l'opération, si elle prend celle d'un hameau n'aura pas le même impact qu'une maison isolée sur un grand terrain. De l'intérieur, l'impact visuel est à réfléchir par rapport aux gabarits de bâtis afin d'éviter les effets de masque ou d'obstruction visuelle.

L'observation des constructions environnantes permet de relever les caractéristiques architecturales et urbaines du bâti existant. Cela va de la forme même des constructions, à leur orientation (du corps bâti, de la toiture...) jusqu'à leur rapport à la voie publique. La réinterprétation de ces codes doit permettre une meilleure insertion paysagère de l'opération dans son contexte.



Vérel-Pragondran, PLU, orientations d'aménagement

## L'accessibilité

L'analyse du réseau viaire existant qui structure le village permet d'identifier les dominantes en matière de flux et d'usages. En particulier cela permet d'identifier les possibilités de connexion (entrées/sorties) aux réseaux existants (automobile, piéton, transport en commun). Cela permet aussi de penser des formes de prolongement entre les différents modes de déplacement. Les limites données à la circulation automobile ne sont pas nécessairement les mêmes pour les piétons, une voie sans issue par exemple, peut réserver un passage pour les piétons assurant une continuité de cheminement à l'intérieur du tissu construit de la zone.

On peut ajouter à l'observation des flux d'usages la réflexion concernant la gestion des boîtes aux lettres et des collecteurs d'ordures ménagères. De tels aménagements impliquent la formulation de choix sur leurs formes et leurs localisations sur la zone. Il en est de même pour l'implantation d'un transformateur électrique si l'échelle de cette opération nécessite un nouvel apport en électricité.



Vérel-Pragondran, PLU, orientations d'aménagement

## 1

Accompagner les projets d'urbanisation  
Développement de l'habitat et utilisation  
raisonnée de l'espace

## Eléments pour un cahier des charges

## 3 - Élaboration du plan d'aménagement

Après avoir défini l'opération et son contexte, le plan de composition s'esquisse à travers la mise en place de l'accessibilité et du stationnement ainsi que du découpage parcellaire et du dessin de l'espace collectif. L'objectif est de réunir le maximum de conditions favorables à la fois sur l'ensemble de la zone et pour chacune des parcelles.

## Accessibilité et stationnement

Le développement d'un réseau viaire à l'intérieur de la zone commence par la détermination de l'entrée et de la sortie principales. A l'échelle de la zone, l'objectif est de desservir le plus grand nombre de parcelles en minimisant le développement des réseaux publics et privés selon le principe de la voie traversante. D'autre part, ces aménagements doivent s'inscrire dans une logique d'articulation avec le tissu existant sans oublier de poser des hypothèses sur les opérations futures qui nécessiteront à leur tour de pouvoir se raccorder.

Dans un souci de répartition des déplacements, en parallèle au développement de la voirie, essentiellement consacré à la desserte et à la circulation automobile, il faut aussi organiser le cheminement piéton. Il peut accompagner la voirie sous la forme de trottoirs, mais il pourra aussi se présenter sous la forme de chemins de traverse, de raccourcis piétonniers en s'insérant entre les parcelles.

L'implantation d'une maison implique souvent la création de trois places de stationnement. Sur la parcelle on peut trouver au minimum une place couverte et une place non couverte. La place couverte prend généralement la forme d'un garage, mais elle peut aussi prendre une autre forme puisque couvert n'implique pas que la place soit close. La place non couverte peut être assimilée à l'espace de retrait obligatoire en amont du portail. La troisième place est généralement la place visiteur placée sur l'espace public.

La question des surfaces de stationnement pose celle de la consommation de l'espace. Obligatoires, les places doivent avoir une emprise minimisée car elles peuvent représenter des surfaces perdues, inutilisées. Par le regroupement, le stationnement visiteur peut se voir attribuer une autre fonction (terrain de jeu par exemple) dans la limite de ne pas en faire un «parking de grande surface» à l'échelle du lotissement. Concernant les places sur la parcelle, toujours du point de vue performance, il est intéressant de réfléchir à la structuration des espaces extérieurs par les usages. Par exemple, le garage accolé au logement (sous prétexte de facilité de déchargement à l'intérieur) n'est pas toujours la forme pertinente que révèle les usages.

## Découpage parcellaire et espace collectif

Conjointement à cette question des réseaux dans la réalisation du découpage parcellaire, il faut réfléchir à la forme même des lots. De cela aussi dépend la qualité du découpage de la zone à lotir (facilité d'implantations dans des conditions favorables, rapport aux réseaux, économie). La variété de la forme des lots offre des possibilités d'implantations variées, de cette façon, le bâti vient dessiner l'espace public. L'espace collectif apparaît à travers les différentes formes provenant de l'interaction entre le bâti et la voirie.

Les parcelles de forme «rectangulaire» (ou en lanière, c'est-à-dire rectangulaire de telle sorte que l'on puisse clairement identifier un côté plus étroit que l'autre), permettent de retrouver facilement des configurations plus urbaines de mitoyenneté, les situations de proximité sont facilitées dans les implantations en raison de l'étroitesse. Les continuités bâties sur rue sont ainsi plus évidentes à constituer. Cela permet d'autre part de dégager des espaces extérieurs plus importants et plus intimes, plus protégés des vues depuis l'espace public. La capacité d'évolution est aussi plus grande, l'espace libre sur la parcelle étant plus vaste et surtout d'un seul tenant, il est plus facile à réinvestir.

Une orientation «verticale» (allongement dans la pente) sera particulièrement efficace avec un terrain en pente desservi par le haut. Pour une desserte par le bas, on préférera une orientation «horizontale», le bâti pourra remonter dans la pente sans pour autant se retrouver avec de grandes distances d'accès. De la même façon le redécoupage foncier sera facilité.

L'espace collectif est l'expression de la forme urbaine du quartier, c'est un élément de liaison, à la fois de mise en relation et de transition. Il est la relation entre le bâti et le non bâti (entre les pleins et les vides), il guide le regard en proposant des cadrages, des perspectives. C'est aussi un élément de transition qui permet de passer du public jusqu'au privé, que cela soit par le regard ou physiquement.

Il y a une complémentarité entre espace collectif et espace privé, l'espace collectif se structure par le volume de l'espace entre rue et maisons.



Il peut être intéressant de s'inspirer du parcellaire ancien qui structure le paysage (murets, chemins, alignement d'arbres, clapiers...).



## 1

Accompagner les projets d'urbanisation  
Développement de l'habitat et utilisation  
raisonnée de l'espace

## Eléments pour un cahier des charges Le rapport à l'espace public



L'implantation du bâti en limite sur rue rappelle directement la typologie «village», l'alignement et la connexion se fait directement sur l'espace public. Cette disposition permet de minimiser les accès aux différents réseaux et par la même occasion permet de minimiser la minéralisation des sols. Une telle composition implique une proximité du bâti de part et d'autre de la voie publique, on se trouve alors dans une configuration plutôt de type «rue» que de «desserte» (plus routière).

L'implantation du bâti en retrait de l'espace public implique la formation d'une bande pouvant être interprétée comme transition entre l'espace public de la rue et l'espace privé. Le retrait modifie la perception de ce qui est de l'ordre du public, donc accessible, et ce qui est de l'ordre du privé et donc du réservé (inaccessible). Cet espace de transition peut être aménagé de dispositifs de filtrage (végétation par exemple), qui forment des seuils sur l'espace collectif ou des sas sur l'espace privé. Le traitement végétal d'un espace de retrait sur rue participe, malgré son caractère privé, à la perception végétale du quartier.



## Le rapport au voisinage

L'implantation en limite de voisinage permet des configurations de mitoyenneté où les constructions peuvent s'accoler. Ce groupement permet par ailleurs de dégager de plus grandes ouvertures sur le paysage mais aussi des économies énergétiques (pour chaque logement une façade extérieure en moins).

L'implantation en retrait pose la question de l'existence d'un délaissé, le plus généralement réceptacle d'entassements divers. Il peut tout de même apparaître comme une porosité de vue. A long terme, dans une situation de redécoupage foncier, cet espace de retrait pourrait devenir un accès à un nouveau projet, ou devenir une liaison piétonnière.

Dans chacun des cas, le traitement de la clôture est important dans la communication de l'accessible et de l'inaccessible, dans sa qualité de transparence ou d'opacité.



## Le rapport garage/logement

Le bâti est constitué de plusieurs éléments. On différenciera ainsi la partie logement de la partie garage.

Lorsque le logement et le garage sont associés, on obtient une forme bâtie «compacte». Dans la problématique du développement durable, qui au niveau de l'habitat se traduit essentiellement par la recherche d'économie d'énergie, le garage occupant une orientation des moins favorables devient un espace tampon en sa qualité d'isolant thermique et sonore. Le volume compact de l'ensemble du bâti joue aussi en faveur de l'économie d'énergie.

Lorsque le logement et le garage sont dissociés, le garage peut être implanté de façon à former une protection. Cette disposition rappelle aussi le principe de la cour comme espace extérieur de circulation et de transition entre le logement et le garage. Mais les garages indépendants ne jouent pas seulement un rôle dans la composition de la parcelle privée, ils jouent aussi un rôle sur l'espace public. Construits en limite de parcelle, ils peuvent formaliser des angles, matérialiser des passages, devenir des clôtures, etc.

Le garage et le logement, lorsqu'ils sont dissociés, peuvent être reliés par un dispositif léger constituant une transition couverte et pouvant abriter des usages dans un espace semi-ouvert (passage couvert par exemple).

## La notion d'économie de territoire

La notion d'économie de territoire s'intègre au questionnement de l'évolution de l'opération dans le temps. Cela implique dès le commencement du projet de réfléchir à trois principes.

Concernant l'implantation, il s'agit de réfléchir et de définir l'usage des espaces extérieurs qui apparaissent sur la parcelle. Ensuite, il faut observer les possibilités d'extension du bâti qu'offre l'implantation. Enfin, à plus long terme, c'est se poser la question du redécoupage foncier dans une problématique de développement, de densification du lotissement. Il ne s'agit pas de livrer la notion de densification directement, chargée de sa connotation de promiscuité, mais plutôt comme potentiel futur. La densification est une valeur ajoutée, elle résulte des règles d'implantation appliquées au commencement du projet, l'agréant ainsi d'une possibilité d'évolution dans le temps.

## 2

*Promouvoir des constructions intégrées au coeur du Vercors**Grands principes*

- Eco-construction : principes de base
  - Implantation, orientation, exposition
  - Mode d'ancrage dans la pente, volume et gestion des remblais-déblais,
  - Organisation des accès (par le haut, par le bas)
  - Matériaux (type, origine, traitements), sources d'énergie, choix des équipements, isolation
- Des matériaux adaptés au projet : diversité des formes, de la mise en œuvre des matériaux
- Les choix énergétiques

*Objectifs*

- Développer une culture commune des projets au sein de commission
- Apporter aux élus des éléments leur permettant de mieux se positionner face aux projets qui leur sont présentés (grille de lecture)
- Accompagner les projets privés ou publics

*Descriptif de l'action*

- Actions de sensibilisation / pédagogies préalables  
Recueil d'expériences
- Voyage d'études
  - Atelier autour du référentiel d'architecture Parcs / CAUE
  - Exposition "au fil du bois"
  - Conférence spécialistes construction bois / écoconstruction

*Implication de la CCV*

- Animation, coordination, logistique

*Implication des communes*

- S'engagent à participer au programme

*Partenaires*

- Parc naturel régional du Vercors
- CAUE 26
- Conseil Général 26
- Contrat de Développement Rhône Alpes
- Fibois
- Ademe...

*Estimation des coûts*

- Voyage d'études
- Intervenants extérieurs
- Expositions

*Pour aller plus loin (actions à plus long terme)*

- Recherche d'accompagnement financier aux privés pour des projets d'éco-construction
- Intégrer dans les règlements de PLU des éléments incitatifs pour l'écoconstruction (utilisation d'énergies renouvelables, matériaux...)
- Organisation journées techniques sur l'intégration des équipements utilisant des énergies renouvelables..

# 2

## Promouvoir des constructions intégrées au cœur du Vercors

### Des fondamentaux

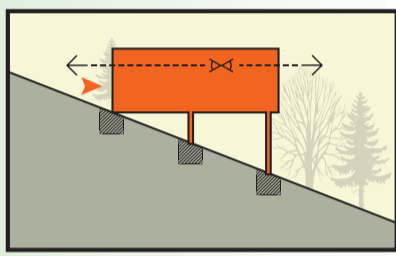
L'ensemble des documents présentés ici sont extraits de l'étude en cours « Patrimoine et projet, Habiter en montagne aujourd'hui, Référentiel d'Architecture », réalisé par les PNR du Vercors et de la Chartreuse, les CAUE de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie.

- Construire dans la pente, s'intégrer au paysage :

- Grille de lecture des projets :

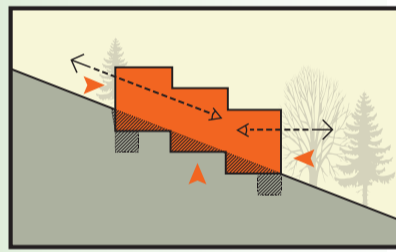
3 attitudes où la construction s'adapte au terrain

#### SE SURÉLEVER DU SOL en porte-à-faux ou perché sur des pilotis



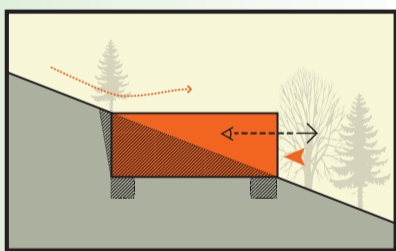
VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

#### ACCOMPAGNER LA PENTE en cascade, avec succession de niveaux ou de demis-niveaux suivant le degré d'inclinaison



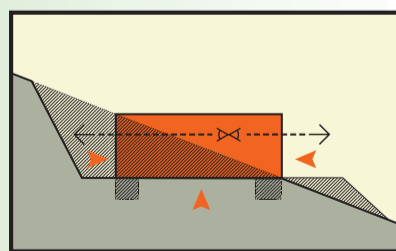
VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

#### S'ENCASTRER s'enterrer, remblai et déblai



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

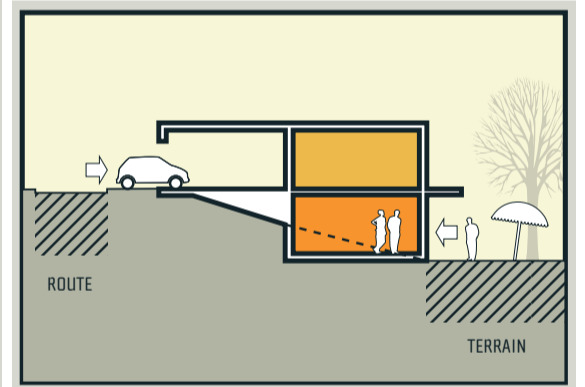
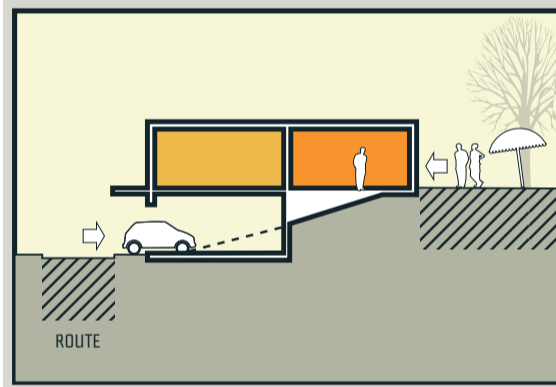
#### DÉPLACER LE TERRAIN poser à plat sur un terrassement



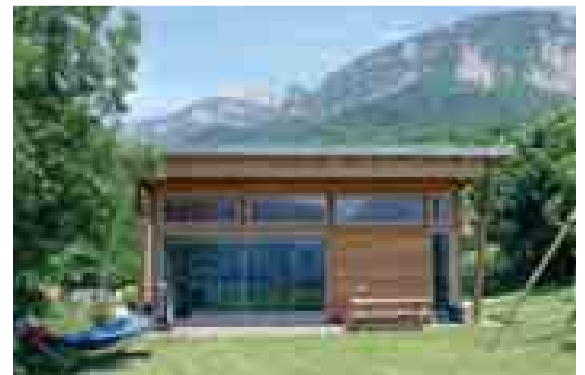
VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

Fondamentaux 3 ÉCHELLES	LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	LE PROJET, ESPACES, USAGES ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS
RELATION AU <b>TERRAIN</b>	→ PENTE orientation du faitage → ANCRAGE dans le sol → IMPLANTATION	→ ORGANISATION INTÉRIEURE → LIEN INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR → ACCÈS, STATIONNEMENT
RELATION AU <b>SITE</b>	→ CLIMAT soleil, neige, vent → LIEN AVEC LE BÂTI EXISTANT isolé, hameau, village	→ ORIENTATION → OUVERTURES → TOITURE → GESTION ÉNERGÉTIQUE
RELATION AU <b>PAYSAGE</b>	→ LOCALISATION Forêt ou espace ouvert, Sommet, versant ou fond de vallée	→ MATÉRIAUX → ABORDS → VOLUMÉTRIE

- Optimiser les accès :



- Construire en bois : de multiples possibilités



## 3

## Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages

*Grands principes*

La valorisation des entrées et coeurs de villages doit reposer sur une démarche soucieuse des spécificités du pays et de l'identité des sites concernés. Les espaces publics en montagne doivent répondre à diverses contraintes liées à :

- la topographie
- le climat
- le déneigement
- la fréquentation : variations saisonnières des usages et des activités touristiques qui ont des conséquences sur le dimensionnement des espaces (stationnements, place festive, terrasse,...)

Aujourd'hui, les réponses sont souvent mal adaptées, en terme de projet d'aménagement (outils de traitement de l'espace) et en terme de mobilier et d'équipements de service.

*Objectifs*

- Créer des espaces publics de qualité : organisation et traitement spécifique des circulations, mobilier identitaire
- Valoriser les entreprises et les matériaux locaux dans la création et l'entretien des aménagements de villages
- Créer un mobilier qui souligne le caractère rural et montagnard des villages du coeur du Vercors et qui révèle un certain dynamisme et un savoir-faire local
- Concevoir le mobilier comme une partie intégrante de l'aménagement des villages

*Descriptif de l'action*

- Recueil d'expériences, permettant de préciser la commande : voyage étude associant élus et artisans locaux (Objectif : définir le contenu de la formation)
- Mise en relation d'artisans du bois motivés et de designers, à organiser par le Parc, pour la conception d'un mobilier rural réalisé localement (professionnels et matériaux) débouchant sur commande (préférable à un concours)

*Implication de la CCV*

- Organisation d'un voyage d'étude, ou atelier élus / professionnels du bois locaux
- Montage technique de l'opération :
  - Recherche d'un ou plusieurs designer
  - Mise en place d'un partenariat artisans / designers,

*Implication des communes*

- S'engagent dans la démarche qualitative initiée à l'échelle de la CCV : utiliser le mobilier proposé
- S'engagent à solliciter les entreprises locales

*Partenaires*

- Parc naturel régional du Vercors
- CAUE 26
- Conseil Général 26
- Région Rhône Alpes
- Fibois...

*Estimation des couts*

- Voyage d'étude
- Formation-action des artisans
- Mission designer

*Pour aller plus loin (actions à plus long terme)*

- Valorisation du patrimoine culturel des villages (fontaine, lavoir, muret...)
- Aménagements d'espaces publics.

## 3

**Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages***Eléments pour un cahier des charges***Améliorer les lieux d'accueil, traiter les espaces avec simplicité**

Il s'agit ici d'améliorer et de valoriser les espaces publics des villages tant pour les habitants que pour les visiteurs (les lieux d'accueil et de rencontre, les cheminements). Aujourd'hui, largement investis par la circulation automobile et le stationnement, les espaces publics sont encombrés, se sont refermés et ont perdu leur capacité originelle à s'adapter et à accueillir divers usages.

L'ensemble des espaces publics doivent être traités avec simplicité tout en reflétant l'identité du territoire. Ils doivent faciliter le lien entre village et le paysage (espaces ouverts, échappées visuelles vers le grand paysage, relation avec le bâti...). Certaines réponses peuvent être trouvées dans l'histoire ancienne des lieux, au travers des cartes postales du début du XXe siècle par exemple. Celles-ci témoignent d'une grande simplicité et d'une grande ouverture. Ces deux critères sont des pistes pour les aménagements contemporains, tout en intégrant les contraintes de sécurité, les nouveaux besoins et usages des habitants, la présence des voitures (circulation, stationnements).

**Respecter des grands principes d'aménagement (priorité aux piétons)**

La réduction des emprises des voiries et l'organisation des stationnements est un préalable à l'aménagement de la traversée et des entrées de villages. Cette disposition permet de reconquérir le domaine piétonnier et de restituer un espace de qualité par un traitement 'non-routier' qui valorise l'image du village.

- Réduire la voirie : 6m d'emprise sur RN, 5m d'emprise sur RD
- Détourner, infléchir la voirie, peut permettre de dégager des façades, de créer des espaces particuliers, mais aussi de faire ralentir les automobilistes.
- Bloquer les perspectives (création d'un élément paysager dans l'axe de vision de l'automobiliste : arbre, espace vert...)
- Partager l'espace : identifier et matérialiser discrètement les flux, limiter l'utilisation de bordure à connotation trop routière, maintenir une grande perméabilité et l'accessibilité à l'espace public. Malgré tout, préserver les trottoirs existants en pierres calcaires ou à minima réutiliser ces matériaux
- Créer ponctuellement des événements (traversées, intersections, placettes et parvis traversants).
- Valoriser les fronts bâtis et les équipements publics : la création d'espaces de respiration devant les façades et les équipements permettent de les mettre en scène et de créer des lieux animés et reliés entre eux.
- Composer les espaces vacants en liaison avec le bâti et le paysage.

## 3

## Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages

## Eléments pour un cahier des charges

## Utiliser les matériaux et motifs présents dans le paysage



Le territoire offre de multiples matériaux aux formes, couleurs et textures variées. L'utilisation de ces matériaux, permet, à travers l'aménagement, de retracer l'identité du village et donner les clés de lecture du paysage environnant :

- les **espaces en herbe**, prairies et pâtures, constituent un motif paysager omniprésent sur le territoire. Il est important de prolonger ce motif et cette texture (simple et de sobre, permettant la valorisation des seconds plans, assurant un entretien aisé) dans les divers aménagements de villages, autour des édifices publics...
- la **Pierre calcaire** constitue également l'une des spécificités du territoire. On la retrouve tant dans le grand paysage (falaises), que dans les paysages agricoles (clapiers, murets de pierres, chemins lauzés...) ou dans les villages (bâti traditionnel, fontaine, marches, trottoirs...). L'utilisation de ce matériau est une constante qu'il importe de poursuivre à travers l'aménagement des villages pour des éléments construits (murets) ou pour des revêtements de sols (dallage, stabilisé, béton désactivé...).



▪ le **bois** est parfois utilisé en bardage notamment sur les anciennes granges. Compte tenu de l'importance de la forêt sur l'ensemble du territoire, il paraît intéressant de décliner ce matériau dans les aménagements de villages. Il peut être utilisé pour le mobilier urbain (création d'un «mobilier rural contemporain») ou en revêtement de sol.

▪ l'**arbre**, très présent dans le paysage (alignement, haie, isolé), apparaît également dans les villages. Il importe de préserver et de renouveler ce patrimoine végétal en utilisant des essences feuillues indigènes et en veillant à ce que chaque plantation joue un rôle dans l'aménagement (signal, structuration) tout en limitant la fermeture du paysage urbain.

▪ l'**eau** a très souvent conditionné l'implantation des villages et est parfois présente au sein même des villages à travers les fontaines et lavoirs qui ont fortement organisé l'espace urbain et ont généré des lieux de rencontre. Les aménagements des villages doivent préserver et renforcer ce petit patrimoine lié à l'eau : réhabilitation ou création de points d'eau, de caniveaux...



## 3

## Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages

## Eléments pour un cahier des charges

## Créer un « mobilier rural contemporain »



Le mobilier et les objets qui jalonnent l'espace public participent à la banalisation et à l'encombrement des coeurs de villages. L'ensemble de ces équipements aux fonctions multiples sont souvent des produits industriels de qualité médiocre, il s'agit généralement d'éléments hétéroclites appartenant à des gammes différentes (style, couleur, matériaux). L'implantation du mobilier est le plus souvent réalisé au coup par coup, pour pallier à un manque ou résoudre un problème nouveau, un dysfonctionnement ponctuel. Le choix du modèle et le positionnement du mobilier se fait souvent sans réflexion globale à l'échelle du village ou du secteur d'intervention. Ainsi, le mobilier ne participe pas la mise en scène et la valorisation de l'espace public.



Le mobilier est généralement considéré comme une composante uniquement fonctionnelle de l'espace public et non pas comme une composante esthétique au même titre que la végétation ou les revêtements de sols. Une gamme de mobilier participe non seulement à la définition de l'image d'un village et permet également d'affirmer l'identité d'un territoire.

Ainsi, il est souhaitable de définir d'une charte de mobilier qui souligne le caractère rural et montagnard des villages de la communauté des communes du Vercors et qui révèle un certain dynamisme et un savoir-faire local. La généralisation de cette gamme adaptée, sur l'ensemble des villages marquera leur appartenance à la communauté des communes.

La création d'une ligne de mobilier rural, contemporain, s'intéressera notamment :

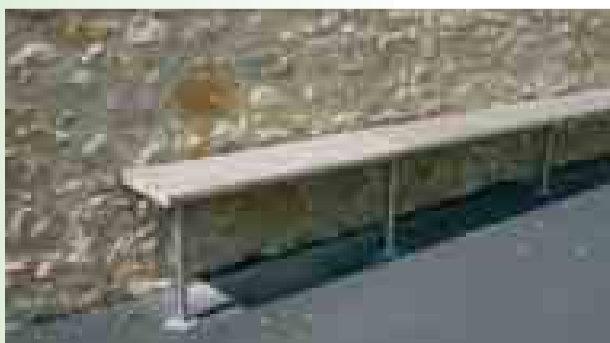
- Equipements de service (abris-voyageurs, toilettes publics, locaux poubelles...)
- Mobilier de repos, d'accueil et de jeux : bancs, tables pique-nique, corbeilles, jeux enfants...
- Mobilier d'information (support d'affichage...)
- Mobilier de protection : bornes, barrières... induisant des cheminements...
- Mobilier d'éclairage.



Cette déclinaison résultera d'une collaboration entre un designer, un paysagiste et/ou un architecte et des professionnels locaux. Les créations devront utiliser les matériaux locaux et en particulier le bois local.

Afin de faciliter le déneigement ou l'organisation de manifestations, et de permettre un partage des espaces publics (voirie, stationnement, espaces piétons) en fonction de la saisonnalité, chaque objet (en particulier les bornes et barrières) devra être amovible. La réflexion pourra également intégrer la notion de multifonctionnalité : corbeille à tri sélectif, mâts multisupports, abri services...

Au travers de l'aménagement des espaces publics, la notion de mobilier intégré (muret bancs par exemple) pourra également compléter l'utilisation des éléments créés et ainsi optimiser l'espace.



# 3

## Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et coeurs de villages

### Eléments pour un cahier des charges Exemple de création d'un « mobilier rural contemporain »

Création de mobilier en châtaignier, résultat d'une rencontre entre les artisans des Chambarans et des futurs designers de l'école d'architecture de Grenoble.

